

Université de Montréal

**Les conséquences et les effets de l'étiquette de « déportés » sur  
les vécus des immigrants haïtiens expulsés par les États-Unis d'Amérique**

par

Louis Justin VOLTAIRE

École de Service Social

Facultés des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de maîtrise en Service social

Mai 2015

© Louis Justin Voltaire, Mai 2015

## Résumé

Ce mémoire explore les conséquences et les effets de l'étiquette de « déportés », notamment en regard des processus de stigmatisation et de marginalisation des immigrés haïtiens renvoyés par les États-Unis d'Amérique. Depuis plus de deux décennies, certains pays, notamment les États-Unis d'Amérique, s'opèrent par la mise à l'écart des émigrés haïtiens qui ont violé leurs lois. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre de la déportation des non-citoyens. Ainsi, dès leur arrivée, les immigrés forcés de retourner dans leur pays d'origine font l'objet des critiques et des moqueries de toute sorte en lien à leur retour: d'où la base de cette étude. Celle-ci apporte des réflexions sur les conséquences et les effets de l'étiquette de « déportés » sur les vécus des personnes immigrées expulsées des États-Unis d'Amérique qui vivent dans l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince (AMPAP). L'objectif de cette recherche est de comprendre l'expérience vécue par ces Haïtiens renvoyés par les ÉUA qui sont qualifiés de « déportés ». Plus spécifiquement, nous voulons rendre compte des points de vue des immigrés expulsés de l'AMPAP sur le sens et la signification de cette étiquette. Ancré dans la perspective théorique du *labelling* de Becker (1985) et de Goffman (1975a, 1968b), le vécu de cette étiquette et de ses effets dans la vie de ces immigrés est conçu comme les résultats d'un processus d'apprentissage conduisant à leur stigmatisation, discrimination et exclusion.

Pour atteindre les objectifs fixés, une démarche de type qualitatif reposant sur une série d'entretiens semi-dirigés avec huit hommes et une femme expulsés des ÉUA a été adoptée. Les différentes appellations en lien l'étiquette de « déportés » cataloguée à ces personnes ont contribué à la rupture des liens affectifs avec leur famille, à la légitimité de leur citoyenneté, à l'exclusion, à la marginalisation, à la discrimination et au profilage social.

**Mots clés** **Mots clés:** Déportation, étiquetage, vécu, immigré, Haïti.

## Summary

This thesis explores the consequences and the effects of the label « deportee », notably, the processes of stigmatization and marginalisation that Haitian immigrants returned by the United States of America (USA) experience. For more than two decades, certain countries, in particular the USA, have been deporting Haitian immigrants who violate their laws. Deportation is a dynamic in which its subjects are considered non-citizens. Thus, as soon as they are deported and arrive in their country of origin, they are subjected to criticisms and the mockeries of all kinds; these dynamics are at the heart of this inquiry. This thesis reflects upon the effects of the label of « deportee » on the lived experiences of expelled immigrants from the USA to the metropole of Port-au-Prince (AMPAP). The objective of this research is to understand the experiences of those qualified as « deportees ». More specifically, we wanted to comprehend from their point of view, the significance of this labelling. Anchored in Becker (1985) and Goffman's (1975a, 1968b) labelling and deviance theories, the results demonstrate the profound effects of this label on those affected, including processes of stigmatization, discrimination and exclusion.

To achieve the study's objectives, a qualitative approach was chosen, in which semi-structured interviews were carried out with eight men and one woman who had been expelled from the USA. It was found, that the label « deportee » had a profound effect on their relationships with their families, friends, entourage, their social networks, and put into question the legitimacy of their citizenship, thus encouraging processes of exclusion, marginalization, and discrimination.

**Key words:** Deportation, labelling, lived experience, expelled immigrant, Haiti.

## Table des matières

<b>Résumé.....</b>	<b>i</b>
<b>Summary .....</b>	<b>ii</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>iii</b>
<b>Liste des tableaux et des figures.....</b>	<b>vii</b>
<b>Liste des sigles et des abréviations .....</b>	<b>ix</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>x</b>
<b>Dédicace .....</b>	<b>xiii</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I.....</b>	<b>7</b>
<b>ÉTAT DES CONNAISSANCES.....</b>	<b>7</b>
1.1- Quelques définitions de la déportation et leur encrage disciplinaire.....	9
1-1.1- Le choix du concept de déportation.....	12
1.2.- Mise en contexte de la déportation .....	12
1.2.1- La réalité de la déportation en Haïti.....	16
1.2.2- L'ampleur de la déportation en Haïti.....	16
1.2.3- Les moratoires des ÉUA sur le processus de déportation vers Haïti .....	18
1.2.4- Quelques enjeux de la réalité haïtienne.....	19
1.2.5- La solution apportée aux problèmes des migrants.....	21
1.2.6- Les apports de la prise en charge .....	22
1.3.- Les conséquences de la déportation.....	23
1.3.1- Les conséquences liées aux procédures de déportation .....	23
1.3.2- Les conséquences de la déportation au pays d'origine.....	26
1.4- La pertinence du sujet de recherche .....	29
1.4.1- La question de recherche.....	30
<b>CHAPITRE 2.....</b>	<b>31</b>
<b>CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL.....</b>	<b>31</b>
2.1- Le concept de vécu .....	33
2.2- Fondements de la théorie de l'étiquetage .....	34
2.2- Le concept « étiquetage » .....	36
<b>CHAPITRE 3.....</b>	<b>39</b>

<b>CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>39</b>
3.1. Le type de recherche et l'angle d'approche retenue .....	41
3.2- Les objectifs de la recherche .....	42
3.3- Le choix du milieu de l'étude .....	43
3.4- L'échantillonnage, les critères et les stratégies de recrutement .....	43
3.5- La technique et les outils de cueillette de données.....	46
3.6 - Le déroulement des entrevues .....	46
3.6.1- Langue d'usage dans les entretiens .....	47
3.6.2- Les thèmes de référence de la grille d'entrevue.....	47
3.6.2.1- La déportation.....	48
3.6.2.2- L'étiquette de « déporté».....	48
3.6.2.3- Les stratégies de survie.....	48
3.7- Le profil sociodémographique des participants .....	49
3.8- La stratégie d'analyse des données .....	53
3.9- Les considérations éthiques associées à la recherche .....	53
3.10- Les biais de l'étude.....	54
3.11- La réflexivité du chercheur .....	55
<b>CHAPITRE 4.....</b>	<b>59</b>
<b>PRÉSENTATION ET L'ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE....</b>	<b>59</b>
4.1- Les circonstances de départ d'Haïti: une source propice de l'étiquetage.....	60
4.1.1- La situation socio-politico-économique du pays .....	60
4.1.2- Le regroupement familial .....	61
4.2.- Le sens donné à différentes causes de la déportation selon les vécus .....	62
4.2.1- La situation d'immigration illégale .....	62
4.2.2- La condamnation pour un crime .....	63
4.3- La déportation comme étiquette et ses corolaires sur les vécus.....	67
4.3.1- Compréhension du retour à travers les cérémonies de l'accueil .....	68
4.3.1.1- Les vécus à l'aéroport de Port-au-Prince .....	68
4.3.1.2- Les cérémonies d'accueil à la DCPJ.....	70
4.3.2- Le regard de la communauté et les éléments d'identification sur les vécus	72
4.3.2. 1- Le style et le mode de vie .....	74
4.3.2.2- Le tatouage .....	75
4.3.2.3- La langue .....	76

4.4- Les difficultés de l'étiquette de «déportés» sur les vécus .....	78
4.4.1- Les difficultés en lien aux séjours dans les prisons .....	78
4.4.1.1- Les vécus dans le système carcéral américain.....	78
4.4.1.2- La réalité dans les prisons haïtiennes .....	79
4.4.2- Les difficultés rencontrées dans la société .....	80
4.4.2.1- L'emploi.....	80
4.4.2.2- Le profilage social dans les interventions policières haïtiennes et des forces onusiennes en Haïti.....	82
4.4.2.3- Le commérage.....	83
4.4.2.4- Les difficultés dans la relation avec la famille et la communauté .....	84
4.4.2.5- Les conflits par rapport à l'aide des parents à l'étranger.....	86
4.5- Les moyens de survie.....	86
4.5.1- La construction des liens sociaux .....	87
4.5.2- La débrouillardise .....	88
4.5.3- Les compétences.....	90
4.5.4- Le regret .....	91
4.5.5- Les attentes et les motivations: entre rêve et réalité .....	92
<b>CHAPITRE 5.....</b>	<b>95</b>
<b>DISCUSSIONS SUR LES CONSÉQUENCES ET LES EFFETS DE L'ÉTIQUETTE DE « DÉPORTÉS ».....</b>	<b>95</b>
5.1- Les conséquences et les effets de l'identité de « déportés » sur les vécus .....	97
5.2- Vivre avec l'étiquette – moyens de survie et dépendance familiale .....	102
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>107</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>115</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>i</b>
<b>Annexe 1.....</b>	<b>iii</b>
<b>Annexe 2.....</b>	<b>vii</b>
<b>Annexe 3.....</b>	<b>ix</b>
<b>Annexe 4.....</b>	<b>xi</b>



## Liste des tableaux et des figures

Tableau 1: Tableau 3 de HRW (2009) sur le <i>Nationalities with greater than 1000 deportees</i> .....	15
Tableau 2: Présentation sommaire du profil des neuf (9) participants .....	53 - 54
Figure 1: Les vécus des PIEs en lien aux conséquences et aux effets de l'étiquette de « déportés ».....	106





## Liste des sigles et des abréviations

AMPAP: Aire métropolitaine de Port-au-Prince

CEDH: Centre Œcuménique des Droits Humains

CFDA: Coordination française pour le droit d'asile

DCPJ: Direction Centrale de la Police judiciaire

*DP* : *Deportee/s* (appellation répétée et préférée par les participants pour se qualifier)

ÉUA: États-Unis d'Amérique

FONHFARA: Fondation Haïtienne des Familles des Rapatriés

GARR: Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés

*HRW: Human Rights Watch*

*ICE: Immigration Costumer Enforcement*

MICC: Ministère des Communautés culturelles (Québec)

MINUSTAH: Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti

MPCE: Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (Haïti)

OIM: Organisation Internationale pour la Migration

ONU: Organisation des Nations-Unies

PIE: Personne Immigrée Expulsée

PNUD /*UNDP*: Programme des Nations-Unies pour le développement/*United Nations for development program*

## Remerciements

Je remercie l'Intelligence Cosmique de m'avoir permis d'exister pour réaliser une kyrielle de choses nobles dans la vie. L'élaboration de ce mémoire de maîtrise en est une.

Ce travail n'aura pas eu lieu sans la précieuse collaboration de certaines personnes qui suivent mon parcours scolaire et académique depuis belle lurette. D'abord, je remercie du fond de mon cœur ma directrice de recherche, Sue-Ann MacDonald, professeure à l'École de Service social de l'Université de Montréal. Elle m'a donné un soutien incommensurable. Sa patience, sa disponibilité, ses apports en documentation, son intérêt pour la recherche en général, mais en particulier pour cette recherche et sa rapidité à lire mes textes ont intensifié mes motivations pour réaliser cette recherche. Depuis les premières discussions sur ma problématique de recherche, elle n'a pas hésité une seconde pour offrir son accompagnement dans cette aventure.

Un remerciement spécial à chacune des neuf personnes qui se sont portées volontaires pour répondre dans la discrétion à mes questions retraçant cet instant dans leur vie.

Je remercie tous/Es les professeurs/Es et Éducateurs/trices qui ont contribué à ma formation: Marie-Louise Jérôme de regretté de mémoire, Mme Dieunor Laurent, Dr Nelson Sylvestre et Marie Josette Masséna pour ses mots d'encouragement. Dans cette même veine, je présente mes gratitude à la mémoire du professeur Guy Alexandre parti pour l'au-delà pendant qu'il produisait des commentaires.

Je remercie mes parents et amis qui ne m'ont jamais lâché d'un trait de leur support: Yves Jérôme, Fétière Pierre, Pépita Lubin, Junior Amazan, Wenchell Jean Baptiste, Georges Alexandre. Remerciement aux familles Jérôme, Lubin et Voltaire. Un remerciement spécial à Wassif Cheikh pour ses soutiens informatiques, Dany Letourneau pour son assistance bibliothécaire et à Bill John Déjean notre contact sur le terrain.

Remerciement à Eric Pierre-val, Felix Payen, Réthro Agenor, Marie Jessie Saint Louis, Junior Desrisiers et Chrismène Eugene qui ont jeté un coup d'œil critique sur le

document.

Finalement, je remercie tous mes amis et collègues du groupe Volontaires pour Appui PsychoSocial (VAPS) et les membres de la Fondation Bip-Ed (Fondation Bib-Édèle).



## Dédicace

Toutes les pages de ce travail sont dédiées:

À la mémoire de mon père, Joseph Kansky Voltaire (1925-2008) qui a été ma source d'inspiration.

À ma mère Marie-Édèle Voltaire-Jérôme qui a su insuffler détermination, rigueur et le goût de réussite à ses trois fils.

À ma famille Slande Lubin, Juslah Luchéo Kanskyédél, Jes-Hansky Louisiano et Juslande Kary-Luzmaah Voltaire

À mes deux compagnons de routes René et Jean Bien-Aimé Voltaire.

## **INTRODUCTION**





## Introduction

Depuis trois décennies, Haïti accueille nombreux de ses fils et filles évincés par les autorités américaines. Ce processus de retour involontaire des immigrants haïtiens trouve son cadre légal dans la loi antiterroriste: *Antiterrorism and Effective Death Penalty Act* de 1996. C'est ainsi que l'éradication du terrorisme est devenue le discours dominant dans les politiques de gestion de la migration des États-Unis d'Amérique (ÉUA). Cette loi antiterroriste rend passible à la déportation toutes personnes ayant été reconnues coupables d'une infraction de quelque nature que ce soit. C'est ainsi qu'en 1997, quelques migrants haïtiens aux statuts légaux sont renvoyés en Haïti dans un avion commercial après avoir purgé leur peine aux ÉUA (Saint-Vil, 2013).

Les événements du 11 septembre 2001 détruisant le *Wall Stade Center* aux États-Unis d'Amérique ont endurci la politique migratoire. Des mesures de contrôle et de surveillance au niveau des frontières, des ports et des aéroports de ce pays ont été accrues dans la perspective de prévenir d'autres attentats. Le *Ministry of Homeland Security* (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité) des ÉUA à travers un ensemble d'agences fédérales s'occupe de l'application de cette mesure dans la gestion migratoire. Ainsi, le processus de la déportation devient-il plus intense.

À la fin de 2006, environ 50 émigrés haïtiens aux statuts légaux et illégaux se faisaient expulser de façon régulière chaque deux semaines par le biais d'un avion fédéral américain la *US Marshall* (CEDH, 2008;GARR, 2012).

La présence de ces émigrés haïtiens, en termes de nombre, signifie symboliquement « l'échec de là-bas » (Chappart, 2007) et suscite beaucoup de malaise dans la société. D'ailleurs, les autorités haïtiennes faisaient incarcérer tous les émigrés renvoyés par les ÉUA jusqu'en 2006 où, un commissaire du gouvernement auprès du tribunal civil de Port-au-Prince dénonce l'illégalité de cette forme de traitement (CEDH, 2008). C'est alors qu'une mise en quarantaine sécuritaire a été recommandée pour les personnes qui ont un dossier pénal (CEDH, 2008; Kushner, 2011; Saint-Vil, 2013). Leur présence est considérée comme dérangeante ou même dangereuse en les associant à la criminalité.

En outre, ces émigrés avaient évolué dans une situation de tension sociale quotidienne, tout en ayant des inquiétudes sur leur avenir en terre natale. Les antécédents criminels, les passés tumultueux et les raisons de leur déportation sont autant de questionnement qui revient dans toutes les conversations avec leurs compatriotes haïtiens. Ces éléments ne font que contribuer à la marginalisation des migrants expulsés.

Par ailleurs, la problématique de la prise en charge des migrants déportés s'avère une préoccupation. C'est ainsi que le gouvernement haïtien a implanté en novembre 2006 un projet pilote d'insertion économique et sociale à Port-au-Prince à leur profit. Ce projet avait connu des répercussions néfastes au cours de son développement. Celles-ci sont imputables aux déclarations médiatisées des ministres et des responsables de la police. Ces derniers ont pris pour responsable les PIEs dans la recrudescence de l'insécurité et de la criminalité dans l'AMPAP en cette fin d'année de 2006. Ces prises de position publiques avaient renforcé l'épithète de « déporté », les perceptions et les images négatives de ces émigrés. Ce phénomène de dénigrement public lié à l'identité d'un individu a été amplement documenté par Garfinkel (1956). La vulgarisation officielle de jugements ou d'étiquettes selon lesquels un individu ou un groupe d'individus sont qualifiés de déviant a été amplement élaborée par les tenants de la théorie de l'étiquetage, notamment Becker (1985) et Goffman (1975a, 1968b). L'étiquetage des individus par les membres de leur communauté a été développé par Pezeril (2008).

Cependant, l'ambivalence d'un gouvernement mobilisant des ressources pour la prise en charge de ces personnes vulnérables en raison de leur déportation des ÉUA, tout en les cataloguant de « déporté », interpelle notre perspicacité. Les effets de cette étiquette sur les vécus de ces émigrés renvoyés par les ÉUA constituent l'objet de ce mémoire.

De plus, les expériences que nous avons acquises pendant plus de trois ans dans le projet pilote ci-haut mentionné nous ont permis de réfléchir sur les enjeux réels de l'étiquetage de ces émigrés par la population. Ces expériences nous ont permis de voir une situation ambivalente dans laquelle évoluent ces personnes dans leur rapport conflictuel entaché souvent de tension avec d'autres personnes. La première est la divulgation de l'étiquette de « déporté » par ses proches. La seconde est le choc culturel résultant de l'affrontement

entre deux tendances culturelles: les valeurs et des sous-cultures acquises aux ÉUA face aux us et coutumes haïtiens.

Cette étude exploratoire est inscrite dans le cadre de la théorie compréhensive de l'étiquetage de déviant de Becker (1985). À cet effet, il a examiné des témoignages de neuf personnes déportées âgées de plus de 18 ans vivant depuis plus d'une année dans l'AMPAP. Partant du concept de l'étiquetage, les données recueillies sur le terrain par le truchement d'une grille d'entretien semi-dirigée analysent les conséquences et les effets de l'étiquette de « déportés » notamment au regard du processus de stigmatisation et de marginalisation. Ainsi, ce mémoire est divisé en cinq chapitres.

Le premier chapitre porte sur la problématique. Spécifiquement, nous voyons le contexte des expulsions dans le contexte du nouvel ordre économique mondial et les nuances dans les différentes appellations du concept de déportation. L'ampleur du phénomène dans le monde et en Haïti et les enjeux après la déportation seront passés en revue.

Les chapitres 2 et 3 définissent les cadres théorique et méthodologique de la recherche. La revue de la littérature sur les différents postulats et les limites de la théorie de l'étiquetage et la conceptualisation de l'étiquette de « déportés » sont étayées. Quant à la méthodologie, nous avons priorisé l'approche qualitative, les outils utilisés, la population, le terrain de recherche, le type de recrutement et les considérations éthiques seront présentés.

Au chapitre 4 sont présentés les résultats des données recueillies sur le terrain. Les expériences vécues en lien à l'étiquette de déporté, les conséquences et les effets de l'étiquetage des immigrants sont également analysés.

Finalement, le chapitre 5 est consacré aux discussions. Le lien est établi entre la littérature développée au chapitre 2 et les discours des participants sur les effets et les conséquences de leur étiquetage. En guise de conclusion, nous proposons certaines pistes de solutions et l'implication des résultats pour l'intervention



## **CHAPITRE I**

### **ÉTAT DES CONNAISSANCES**



## **Chapitre 1: État des connaissances**

Ce chapitre présente quelques définitions du concept « déportation » et leur encrage disciplinaire. Il justifie aussi le choix d'un tel concept privilégié dans le cadre de notre travail de recherche. Également, il y a une mise en contexte du concept «déportation», tout en soulignant son ampleur dans la société haïtienne. Ensuite, Il y a une certaine précision qui est apportée aux conséquences liées à la procédure avant la déportation et celles liées à la réalité post déportation. Enfin, une clarification de la pertinence de l'étude est faite en y intégrant les questions de recherche et les objectifs.

### **1.1- Quelques définitions de la déportation et leur encrage disciplinaire**

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important de définir la «déportation». Elle est un terme polysémique et complexe. Elle vient du mot latin *deportatio*, c'est-à-dire action d'aller plus loin ([http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE\\_Version=F](http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE_Version=F); Robert, 2012). Selon Brotherton et Barrios (2009), le phénomène de la déportation est abordé différemment dans la littérature selon les aspects historique, politique, économique, culturel et criminologique, etc. Ces auteurs ont signalé que ces approches conçoivent la déportation comme le renvoi des immigrants pour contrer la circulation des criminels, le trafic de la drogue et le terroriste. Tandis que Kanstroom (2013) précise le lien contextuel de certaines appellations anglaises dans les différentes phases du processus de la déportation aux ÉUA: avant et après.

En effet, dans les études historiques, la déportation en tant que concept a eu un grand essor au XVIII et au XXIe siècle. D'une part, la déportation se réfère au phénomène de l'éloignement et de renvoi des juifs par le régime du nazisme en Allemagne au 18e siècle ([http://www.nlc-bnc.ca/history/18/h18\\_2953\\_f.html](http://www.nlc-bnc.ca/history/18/h18_2953_f.html)<sup>1</sup>). D'autre part, ce concept peut faire référence au déracinement et l'expropriation des Acadiens au 19e siècle (Forgue, 2011;

---

<sup>1</sup> Manuel de recherche des ressources documentaires de Bibliothèque et Archives Canada sur les l'Holocauste (s.d). Dans Bibliothèque du Canada. Repéré le 8 mai 2015.

[http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE\\_Version=F<sup>2</sup>\)](http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE_Version=F<sup>2</sup>). Selon les approches historiques, la déportation est un processus qui précède le renvoi et l'éloignement des personnes désignées comme étrangers soit dans un pays d'accueil (le cas des juifs), soit dans leur pays (les Acadiens au Canada).

Nous devons aussi signaler que les études historiques mettent également en exergue la discrimination, la violation des droits de la personne et le racisme dans le processus de renvoi ou d'éloignement. Dans une étude psychosociale, centrée sur le vécu stigmatisant des personnes ayant connu l'expérience de la déportation, Brotherton et Barrios (2009) définissent la déportation comme le retour forcé des non-citoyens en leur pays d'origine. Sur cette même lignée, les études de Dominelli (2010), Midgley (2001) et Polack (2004) dans le domaine du travail social international conçoivent la déportation comme un retour involontaire des populations immigrées. Pour ces auteurs, le retour involontaire vient de briser le rêve des migrants « déportés » qui cherchent une réponse aux difficultés socio-politico-économiques et à la dégradation de l'environnement de leur pays d'origine.

Dans une approche d'inspiration juridique, Kanstroom (2007: IXX) postule que: « la déportation est le compagnon toujours présent dans les nations d'immigrants. Tout non-citoyen, pour une variété de raisons, peut être déporté ». Selon cette approche, le processus de renvoi des immigrés vers leur terre natale rentre dans le cadre de l'application des lois. Il est conçu comme un principe qui est ancré dans les lois fixant la politique migratoire. Cette approche appelle « déporté » toute personne éloignée en vertu de la violation des lois dans le pays d'accueil.

Selon Amnesty International (2013: 14), le Comité des Droits économiques, sociaux et culturels de l'Organisation des Nations-Unies définit l'expulsion forcée comme « l'éviction permanente ou temporaire, contre leur volonté et sans qu'une protection juridique ou autre appropriée ait été assurée, de personnes, de familles ou de communautés de leurs foyers ou des terres qu'elles occupent ». Dans l'approche socio-économique, l'Amnesty

---

<sup>2</sup> The deportation of the Acadian. information (s.d). Dans L'Encyclopédie du Canada. Repéré le 8 mai 2015



internationale parle d'expulsion forcée des migrants au lieu de retour involontaire ou déportation. Toutefois, cette étude soulève le caractère arbitraire dans le processus de renvoi du migrant qu'il appelle expulsion.

L'étude anthropologique de Drotbohm (2011) sur les impacts de la déportation dans les communautés d'origine définit la déportation comme la production d'une nouvelle minorité sociale et asymétrique dans le domaine du social transnational. Pour Drotbohm (2011), le retour des immigrés déportés crée un groupe de citoyen illégitime dans le pays natal.

Selon Gervais (2010), Kanstroom (2013), Lejeune (2009) et le Sénat du Canada (2005) l'événement du 11 septembre 2001 représente un moment fort dans la déportation des immigrants. En effet, les ÉUA ont déporté beaucoup d'immigrants vers leur pays d'origine. Selon les approches juridiques et statistiques, le renforcement des lois s'inscrit dans la logique de criminalisation de la migration irrégulière et les demandes d'asile qui constituent une porte d'entrée pour les terroristes. Saint-Vil (2013) avançait qu'après la mise en application de la loi anti-terroriste de 1996 (*Antiterrorism and Effective Death Penalty Act*), les ÉUA ont expulsé plus d'un million de migrants vers le Canada, le Mexique, la Colombie, l'Équateur les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes pour la période allant de 1996 à 2005.

En faisant ressortir les dilemmes politiques et éthiques cruciaux du phénomène de la déportation, Kanstroom (2013) soutient que l'expulsion du migrant correspond à la « *déportation* » et son éloignement définitif du territoire « *removal* ». Les thèmes « déporté » et « expulsé » qui caractérisent le processus de déportation renvoient à la situation des immigrés qui sont retournés involontairement.

En résumé, certaines nuances méritent d'être éclaircies par rapport aux ancrages disciplinaires, aux conséquences et au processus de la déportation (avant ou après). Les approches historique et juridique montrent dans leur démarche que le retour des immigrés est dû aux conséquences de règles qui sont violées. Tandis que les approches

psychosociales et anthropologiques étudient le processus de déportation dans la perspective d'une compréhension des besoins et des problèmes sociaux (Rullac, 2010).

### ***1-1.1- Le choix du concept de déportation***

Nous choisissons la nomenclature de déportation de l'approche psychosociale qui renvoie au terme retour forcé des « personnes immigrées expulsées (PIEs) par les autorités américaines ». Ce choix reflète beaucoup plus d'humanité, d'empathie et d'éveil de la conscience humaine dans la compréhension des problèmes sociaux, comme se le veut le Travail social (Migley, 2001; Rullac, 2010). En ce sens, les termes « personne immigrée expulsée ou immigré/immigrant/migrant forcé de retourner ou renvoyer » seront plus utilisés dans le mémoire qu'immigré/immigrant/migrant expulsé ou déporté. À notre sens, ces termes étiquettent moins étant donné que la recherche a rapport à des personnes qui sont étiquetées. Cependant, il peut s'avérer que nous utilisons le mot « déporté » ou « expulsé » dans certaines circonstances qui l'exigent. À ce moment, le mot sera placé entre guillemets. Parallèlement, nous devons souligner que dans la pratique de conversation que nous avons entretenue avec cette population durant plus de trois ans dans le cadre d'un projet de réinsertion socio-économique, nous avons constaté qu'ils se disent souvent « *deportees*, Dp, déporté ». Il semble qu'ils n'ont pas de problème à être identifiés et s'appelés « déporté ». Le point de vue des participants sur l'étiquette de « déporté » permet de démontrer en quoi consiste leur adhésion à ce terme. Nous revenons sur cet aspect dans l'analyse des discours des participants.

### **1.2.- Mise en contexte de la déportation**

Nous situons cette mise en contexte de la déportation à travers deux questions: Qui peut être « déporté » ? Pourquoi « déporte-t-on » ?

Le gouvernement fédéral américain peut retourner en leur pays natal des non-citoyens tels que: les résidents permanents ayant purgé une peine, les immigrants entrés illégalement, les immigrants ayant leur permis de séjour expiré (Kanstroom, 2013a, 2007b; Slama 2013). La *United States Department of Homeland Security, United States*

*Citizenship and Immigration Services, Office of Citizenship* (2007) précise que tous les étrangers qui violent les lois de l'immigration et les lois pénales américaines sont passible à la déportation. Toujours selon ce document, une personne est évincée des ÉUA pour les raisons suivantes: interdit d'entrer sur le territoire au moment de l'arrivée aux ÉUA, violé la loi sur l'immigration et la nationalité ou toutes autres lois américaines, violé le statut de non-immigrant pour entrer aux ÉUA, échéance d'une résidence permanente conditionnelle, encouragé ou aidé un étranger à entrer illégalement aux États-Unis, engagés dans des mariages frauduleux pour rentrer dans le pays, reconnu coupable d'une infraction pénale, falsification des documents à l'entrée et participé à une activité qui met en danger la sécurité publique. Par exemple, selon Brotherton et Barrios (2009), 90 % de dominicains expulsés avaient un statut légal et 70 % d'entre eux ont un dossier relatif à la drogue. Cependant, l'étude réalisée par *HRW* (2009) sur la base de données de l'*ICE* mentionne que l'hypothèse de la criminalité retenue comme motif principal de la déportation est questionnable. Les analyses de ce document relatent que 77% des 897 099 immigrants forcés de retourner par les ÉUA entre 1997 et 2007 n'ont aucun dossier de violence et les 23 % restant sont reprochés d'une violence ou d'une violence potentielle. Toujours selon ce document, 179 038 (soit 20 %) du nombre de ces personnes vivaient légalement aux ÉUA, 655 581 (soit 73 %) étaient illégales, tandis que 62 480 (soit 7 %) avaient un statut non-défini. Le *HRW* (2009: 2-3) résume la situation du rapport crime et déportation ainsi:

*The top four crimes forming the basis for deportation of all types of non-citizens from United States were: entering the United States illegally (comprising 24 percent of all deportees for whom we have crime data), driving under the influence of alcohol (7.2 percent), assault (5.5percent), and immigration crimes (for example, selling false citizenship papers) (5.5 percent). In addition to these "top four", the relatively mirror crimes for which non-citizens were most frequently deported include: marijuana possession (2.2 percent), traffic offenses (1.5 percent), and disorderly conduct (0.4 percent). Of course, non-citizens were also deported for more serious violent crimes, including robbery (2.2percent) and aggravated assault (1 percent). But contrary to popular belief and fear mongering about criminal behavior by non-citizens, a tiny minority, just 0.3 percent, were deported for any form of intentional homicide.*

Par ailleurs, selon les statistiques de la *US ICE* (2013), en 2013 les ÉUA ont forcé au retour 368 644 immigrants. Parmi eux 235 093 sont appréhendés sur les frontières, et des 133 551 arrêtés à l'intérieur du pays 82 % ont commis un crime. Slama (2013) notifie qu'il y a 11.5 millions de personnes migrantes vivant actuellement en situation irrégulière aux ÉUA. Toujours selon cet auteur, 429 000 étrangers étaient en détention administrative en 2011.

Par ailleurs, le Ministère de la Sécurité intérieure (*Ministry of Homeland Security*) des ÉUA avec ses 22 agences fédérales est l'organe qui est chargé de procéder à la déportation des étrangers (Brotherton et Barrios 2009; Kanstroom, 2013a, 2007b; Slama 2014; *U.S. Department of Homeland Security, U.S. Citizenship and Immigration Services, Office of Citizenship*, 2007). Ces agences fédérales ont pour mission de gérer les frontières, d'assurer le contrôle et la surveillance intérieurs et faire appliquer les lois sur la migration ainsi qu'exécuter les ordres de déportation. Comme il est mentionné ci-haut, les personnes sujettes à la déportation sont appréhendées sur la frontière tout comme à l'intérieur du pays.

Nous devons également signaler que les règles et lois américaines statuant sur la déportation des étrangers sont stipulées dans les documents appelés: «Les lois sur l'immigration et la citoyenneté». Le site Wikipédia (<http://www.wikipedia.org>)<sup>3</sup> détient les informations sur plus de 33 de ces documents allant du 18<sup>e</sup> siècle au 21<sup>e</sup> siècle. Le plus ancien date de 1940 et le plus récent est apparu en 2006. Celui de 2006 a été renforcé à la suite de l'évènement du 11 septembre 2001. Un accent a été mis sur la migration irrégulière comme une porte d'entrée pour les terroristes aux ÉUA (Kanstroom, 2013; Saint-Vil, 2013). Depuis lors, la situation de la déportation des personnes immigrées qui enfreignent les lois américaines et ceux qui rentrent illégalement s'intensifie. Par exemple, l'étude de Kanstroom (2013) a attiré l'attention sur le dilemme politique et juridique crucial dans la migration aux ÉUA, l'agressivité des agents de l'*ICE*

---

<sup>3</sup> Immigration to the United States and related topics. (s.d.). Dans *Wikipédia*. Repéré le 16 décembre 2012 à [http://en.wikipedia.org/wiki/Border\\_Protection,\\_Antiterrorism\\_and\\_Illegal\\_Immigration\\_Control\\_Act\\_of\\_2005](http://en.wikipedia.org/wiki/Border_Protection,_Antiterrorism_and_Illegal_Immigration_Control_Act_of_2005)

qui faisaient des arrestations massives des immigrants illégaux et la frustration dans le contrôle systématique journalier des travailleurs migrants. C'est ce qu'il appelle une «véritable chasse à l'homme». D'ailleurs, les statistiques montrent que le nombre des immigrants illégaux est plus important que les immigrants qui ont commis un crime.

En résumé, le tableau ci-dessous donne une idée de la situation sur le processus de déportation des immigrants par les États à travers 184 pays (HRW, 2009). Dans cette liste de 25 pays ayant plus que 1 000 immigrants écarté du territoire américain, Haïti est classé au 10<sup>e</sup> rang. Cela met en lumière l'ampleur que pourrait avoir le phénomène de la déportation en Haïti.

**Tableau 1: Tableau 3 de HRW(2009) sur le Nationalities with greater than 1000 deportees**

No	Nationality	Frequency	Percent	Cumulative percent
1	Mexico	701 700	78.2	78.2
2	Honduras	27 594	3.1	81.3
3	El Salvador	27 348	3.0	84.3
4	Dominican Republic	22935	2.6	86.9
5	Guatemala	20463	2.3	89.2
6	Colombia	14862	1.7	90.9
7	Jamaica	14501	1.6	92.5
8	Canada	5618	0.6	93.1
9	Brazil	4118	0.5	93.6
10	Haïti	3946	0.4	94.0
11	Nicaragua	3595	0.4	94.4
12	Philippines	3138	0.3	94.7
13	Nigeria	2,712	0.3	95.0
14	Ecuador	2,707	0.3	95.3
15	Peru	2,532	0.3	95.6
16	UK	2,437	0.3	95.9
17	Trinidad and Tobago	2,357	0.3	96.2
18	Guyana	1,747	0.2	96.4
19	Venezuela	1,323	0.1	96.5
20	Belize	1,240	0.1	96.6
21	China	1,217	0.1	96.7
22	Panama	1,181	0.1	96.8
23	South Korea	1,157	0.1	96.90
24	Pakistan	1,049	0.1	97.0
25	India	1,038	0.1	97.1

**Source:** HRW (2009: 21-21) qui cite Pew Hispanic Center, *Tabulation of the 2006 US Census American Community Survey, January 2007, Table 7*

### ***1.2.1- La réalité de la déportation en Haïti***

Le CEDH (2008) notifie que le processus de déportation des immigrés haïtiens par les ÉUA date depuis octobre 1980. À cette époque, les autorités américaines ont retourné les migrants-voyageurs pris en mer dans des petits bateaux de fortune (CEDH, 2008). Depuis cette date jusqu'en 2004, la question des immigrés renvoyés par les ÉUA était au centre des débats dans les médias et dans les discours politiques suite à la montée de l'insécurité.

Pour Sain-Vil (2013), le début du processus de déportation des Haïtiens par les ÉUA remonte en 1996. Toujours selon cet auteur, le nombre d'Haïtiens forcés de retourner depuis cette date atteint le nombre de 10 000 personnes depuis son début en 1996. Ce processus de retour forcé de migrants rentre d'une part dans le cadre de la systématisation de la politique de la déportation des étrangers à travers les lois antiterroristes, d'autre part c'est une façon de diminuer la population carcérale aux ÉUA évaluée à plus de 2 millions de personnes enfermées et à plus de trois millions d'autres en liberté provisoire en 2013.

Toutefois, souligne Saint-Vil (2013), le durcissement de la politique migratoire des ÉUA à la suite des événements du 11 septembre 2001 a eu pour conséquences l'augmentation du nombre d'Haïtiens renvoyés. De 1999 à fin 2006, les autorités américaines renvoient entre 25 à 50 immigrés tous les quinze jours par le biais d'un vol spécial de la *US-Marshall* (GARR 2012a, 2009b; Jérôme, 2009; Saint-Vil, 2013). Cependant, Saint-Vil (2013) précise que la fréquence du nombre est devenue plus régulière et plus proche de 50 personnes de la période allant de la fin 2006 à nos jours. Également, certains immigrés sont retournés en Haïti par le biais des avions commerciaux (GARR, 2012a, 2009b; Saint-Vil 2013).

### ***1.2.2- L'ampleur de la déportation en Haïti***

Le nombre d'immigrés forcé à retourner pour violation des lois sur l'immigration et ceux ayant commis un crime augmente d'année en année (Kanstroom, 2013). D'une part, la déportation des immigrés haïtiens par les ÉUA révèle une préoccupation pour les immigrés eux-mêmes qui doivent affronter une nouvelle réalité. D'autre part, ils deviennent un poids lourd également pour les membres de leur famille qui se doivent se

soucier de leur avenir (CEDH, 2008; GARR, 2012a, 2009b; Saint-Vil, 2013). Cependant, au-delà du nombre, la question de la déportation de ces migrants avait soulevé beaucoup de réflexions et de questionnements. Ces immigrés sont perçus par les autorités haïtiennes comme étant les acteurs de « gestes jugés criminels » tels que « *kidnapping*<sup>4</sup>, vol, drogue » (GARR, 2009). D'abord, la prise de position publique du premier ministre du gouvernement d'alors Jacques Édouard Alexis (9 juin 2006 au 5 septembre 2008) a été tranchante. Il a pris pour cibles ces immigrés évincés des ÉUA comme acteurs responsables de ces gestes précités (AlterPress, 2008a, 2007b). Dans une autre intervention dans la presse, les propos du Directeur général de la Police nationale haïtienne portaient plus de préjudices à ces immigrés retournés. Il a déclaré: « ... ces déportations contribuent à l'augmentation de la criminalité en Haïti puisque quelques déportés, sans liens sociaux, ne parlant pas la langue<sup>5</sup> ou n'ayant jamais mis les pieds auparavant en Haïti, joignent des gangs existants (GARR, 2012: 30)».

Par ailleurs, les documents que nous avons consultés n'ont mentionné aucune statistique sur le nombre de PIEs impliqué dans des « actions jugées criminelles ». De plus, nous soulevons beaucoup d'incohérences dans les statistiques. Saint-Vil (2013) soutient que les immigrés retournés de sexe masculin sont majoritaires, car entre 2004 et 2006 il y avait 118 femmes et 1124 hommes (soit un rapport de 10 femmes sur chaque 100 hommes retournés). La moyenne d'âge au moment de l'émigration aux ÉUA était de 4 à 7 ans tandis qu'au retour elle varie entre 28 à 48 ans (CEDH, 2008; Saint-Vil, 2013). Selon le CEDH (2008), entre 2001 et 2006, ils étaient 2564 personnes renvoyées en Haïti. La Police nationale d'Haïti avance que parmi les 631 immigrés retournés en 2008, il y avait 231 personnes qui ont commis un crime (Jérôme, 2009). Entre octobre 2006 et avril 2007, 3% des 603 retournés après avoir purgé une peine, alors que pour le décompte de l'année 2007, 477 sur les 1069 personnes retournées ont été condamnées (CEDH, 2008).

---

<sup>4</sup> Pratique nouvelle de la criminalité en Haïti qui consiste à enlever et à séquestrer une personne. Pour sa remise en liberté, une forte somme d'argent en devise américaine est demandée. Souvent, les ravisseurs exécutent leur victime malgré les déboursements de la rançon.

<sup>5</sup> Réfère au créole, l'une des deux langues officielles en Haïti.

D'autres données justifient l'inadéquation des statistiques sur la déportation en Haïti. Le *Département of Homeland Security* estimait à 3250 le nombre de personnes expulsées sur la base de dossiers criminels de 1997 à 2005. Par contre, Kushner (2011) avance qu'entre 2007 et 2010, ils étaient au nombre de 2684 immigrants sans casier judiciaire pénal qui ont été renvoyés en Haïti. 74% de toutes les personnes arrivées en 2008 n'ont purgé de peine et 67% de celles expulsées trois mois avant le séisme du 12 janvier 2010 étaient des non-criminels (Kushner, 2011).

### ***1.2.3- Les moratoires des ÉUA sur le processus de déportation vers Haïti***

Les ÉUA ont adopté des arrêts temporaires sur la déportation des immigrants haïtiens pour des raisons humanitaires. À cet effet, un arrêt a été pris en 2008 suite au passage de 4 ouragans Ike, Fy, Gustave et Hanna entre août et septembre 2006 (GARR, 2009). Cet arrêt rentre dans le cadre d'une solidarité humanitaire, vue l'aggravation et la détérioration de la situation socio-économique et environnementale de la population qui a sévi les jours suivant ces ouragans (GARR, 2009). Un autre appel d'arrêt à la déportation des Haïtiens a été pris après le séisme de magnitude 7.4 en 2010 (Amnesty Internationale, 2013; GARR, 2012, Kushner, 2011). À cet effet, les ÉUA ont accordé le statut de protection temporaire d'une durée de 18 mois à 61 000 Haïtiens en situation irrégulière (GARR, 2012).

Cependant, le 20 janvier 2011 soit un an et huit jours après le passage du séisme, les ÉUA ont recommencé la déportation vers Haïti (GARR, 2012; Kushner, 2011; Saint-Vil, 2013). Selon Kushner (2011), la justification de cette décision est ainsi prescrite dans la section D d'un mémorandum du 2 mars 2011 relevant du «pouvoir discrétionnaire des agents de la *ICE* de poursuivre le renvoi chaque mois, de manière mesurée, un nombre d'Haïtiens ayant purgé une peine et ceux représentant une menace importante pour les ÉUA. L'auteur a mentionné également que l'*ICE* a repris les expulsions vers Haïti à cause que la Cour Suprême des ÉUA ordonne la libération de toute personne détenue dans une garde à vue de l'*ICE* après 180 jours.

En somme, cette mise en contexte de la déportation offre la possibilité de voir des situations susceptibles à des stéréotypes sur les vécus des immigrants retournés.



### *1.2.4- Quelques enjeux de la réalité haïtienne*

La République d'Haïti ayant pour Capitale Port-au-Prince est un territoire de 27.750 km<sup>2</sup> qui habite 10 413 211 personnes en 2012, selon les données disponibles sur le site internet de l'IHSI<sup>6</sup> ([www.ihsi.ht](http://www.ihsi.ht)). Les prévisions venant de l'IHSI (2009a) chiffraient la population à 10 085 414 habitants en 2010 (4 993 731 hommes et 5 091 483 femmes) soit une densité de 373 habitants/km<sup>2</sup> pour un rythme de croissance de 1,64%. Toujours selon ce l'IHSI (2009), la population haïtienne présente les caractéristiques suivant : 35,8% de personnes âgées entre 0-14 ans, 59,8 % entre 15-64 ans et 4,4% 65 ans et plus. 4 817 666 habitants vivent en milieu urbain et 5 267 548 dans le monde rural avec des taux de croissance respectifs 3,70 % et -0,2% (IHSI, 2009b).

Indépendante du système esclavagiste française en 1804, Haïti est l'un des pays dans lequel 55% de la population vit en dessous de la ligne de la pauvreté extrême de 1 dollar américain par personne par jour, mais aussi 71% soit 8.1 millions de ses habitants vivent en dessous de 2 dollars ÉUA (MPCE, 2004). Ces situations d'extrême pauvreté touchent 20% de la population de l'AMPAP (Port-au-Prince, Carrefour, Delmas, Pétion-Ville, Kenskoff), 59% de celle des milieux ruraux et 50% de celle des autres milieux urbains du pays, lit-on dans ce document. Le taux de chômage atteint 49% dans les zones métropolitaines, 37% dans les zones semi-urbaines et 36% dans les zones rurales (IHSI, 2009). Seulement 1% de la population détient un niveau de scolarité universitaire, le taux d'alphabétisation de la population de 10 ans et plus s'élève à 61%. L'Index Mundi<sup>7</sup> (2012) précisait que 54.8% hommes et 51.2% femmes sont analphabètes. Ce pays est caractérisé par un système politico-administratif centralisé à Port-au-Prince (Anglade, 1982a; Hurbon 1987). Anglade (1982a) l'appelle la « République de Port-au-Prince » pour la centralisation de l'espace politico-administrative et de sa dépendance au capitalisme industriel et financier. Ce système urbain de Port-au-Prince compte 2 312 697 habitants en 2003 (MPCE, 2004).

---

<sup>6</sup> Haïti en chiffres. Dans Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique. Repéré le 12 mai 2014 à [http://www.ihsi.ht/haiti\\_en\\_ciffre.htm](http://www.ihsi.ht/haiti_en_ciffre.htm)

<sup>7</sup> Haïti. Dans Indexe Mundi. Repérer le 8 mai 2013 à <http://indexemundi.com/fr/haiti/>

Selon diverses études, l'immigré retourné est déçu par rapport aux stress de la politique migratoire américaine qui est devenue trop rigide après les événements du 11 septembre 2001 (GARR, 2009; Kanstroom, 2013). La frustration et le stress vécus durant le processus de déportation peuvent avoir des conséquences sur les vécus dans le pays d'origine (CEDH, 2008; Kushner, 2011).

Pour un auteur comme Forgue (2011), les souvenirs peuvent avoir des effets sur la reconstruction de leur identité dans les échanges avec les autres. En effet, il a été soulevé la violation des droits du migrant dans la déportation des immigrants (GARR, 2009). Les séquelles psychiques de l'incarcération aux ÉUA, le traitement au cours de la traversée, la coupure avec la famille, la perte de leur bien et de leur identité et le choc émotionnel au moment de l'arrivée peuvent compromettre les séjours post déportation (Brotherton et Barrios, 2009; Forgue, 2011; Kanstroom, 2013). D'autres études signalent que la mise en quarantaine et l'incarcération dans les prisons haïtiennes surpeuplées le jour d'arrivée, le renvoi des personnes souffrantes de maladie grave, les jugements sur leur passé sont entre autres des éléments qui peuvent conduire à la marginalisation et à l'exclusion des immigrants retournés après leur déportation en Haïti (CEDH, 2008; GARR 2012; Saint-Vil, 2013).

Le regard d'autrui par rapport au retour forcé est un autre enjeu. Certains migrants pourraient être affectés par cet événement qui vient court-circuiter leur projet migratoire. À ce point de vue, les études de GARR (2012a, 2009b) mentionnent que les circonstances et les motifs de l'émigration pourraient être l'objet de critique de la population qui voit mal la présence de ces immigrants forcés de retourner. Les deux documents de GARR (2012a, 2009b) évoquent la vulnérabilité environnementale, l'absence de perspective, le désespoir de la population, l'appauvrissement de la classe moyenne, l'insuffisance et absence des services sociaux et d'infrastructures de bases, les promesses politiques sont les causes qui ont forcé les Haïtiens à s'établir à l'étranger. Le GARR (2012) a fait ressortir quelques événements qui ont poussé les cadres et intellectuels haïtiens à tourner la tête vers la politique migratoire alléchante des pays occidentaux. De plus, les répressions politiques des Duvalier de 1960 à 1970, les impacts économiques de la crise

financière de 2008, les crises et l'instabilité politique d'une démocratie en gestation de 1991, de 2000, de 2004 à d'aujourd'hui (GARR, 2012). Selon GARR (2009), 80% des diplômés haïtiens sont immigrés ailleurs.

Un dernier enjeu est celui de ré-affrontement de la réalité sociale, économique, politique et environnementale précaire d'Haïti, tel que nous l'avons décrit plus haut. En effet, ce dernier est retourné dans un pays où les conditions socio-économiques de la population se dégradent d'année en année. Par exemple, l'*UNDP* (2014) soutient que le revenu per capita variait entre 1,494 dollars américains en 2010, 1,561 en 2011, 1,590 en 2012 et 1.636 en 2013.

En somme, une fois retournée au pays, les immigrés doivent répondre à un ensemble de besoins matériels, économiques et sociaux. Dans sa recherche pour subvenir à ses besoins, ils doivent faire face à des contraintes structurelles, fonctionnels et systémiques, notamment: l'incertitude de l'avenir, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement, le chômage endémique, l'extrême pauvreté (Amnesty International, 2013; IHSI, 2009; MPCE, 2004).

### ***1.2.5- La solution apportée aux problèmes des migrants***

Dans le souci de pallier à certains problèmes prépondérants de ces migrants, un projet pilote de réintégration socio-économique a été implanté par le gouvernement haïtien (Saint-Vil, 2013). Le projet a été élaboré dans le contexte de la construction d'un État de droit (pour donner suite aux problèmes d'ordre et de sécurité publique) et des politiques ordonnées de développement. L'objectif principal était de créer les conditions socio-économiques pour la réinsertion sociale de 1200 déportés venus de l'Amérique du Nord (ÉUA et Canada). Ce projet était le fruit d'une entente survenu en mai 2006 entre le gouvernement des ÉUA, celui d'Haïti et le PNUD (CEDH, 2008). L'OIM était chargée d'exécuter deux phases de ce projet au cours des périodes respectives 2006 et 2009, poursuit ce même document. Le gouvernement américain par le biais du PNUD a financé les deux premières phases de ce projet (Saint-Vil, 2013). La supervision de ces deux volets étaient assurés par un comité de pilotage formé par le PNUD, l'OIM et six

ministères haïtiens dont les ministères des Haïtiens vivant à l'Étranger, celui des Affaires sociales, celui de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, celui des Affaires étrangères, celui de la Justice et de la Sécurité publique et celui de la Planification et de la Coopération externe (CEDH, 2008).

Les activités du projet sont contournées autour de sept composantes: une campagne de sensibilisation dans les médias et les communautés, une assistance psychosociale par une équipe professionnelle de travailleurs sociaux et de psychologues, une cure de désintoxication par une institution spécialisée, des séances individuelles d'orientation à la réintégration par l'équipe professionnelle constituée, une formation professionnelle par une institution spécialisée, une formation à la gestion et à la création d'une micro-entreprise, une prise en charge temporaire des personnes n'ayant pas de liens familiaux en Haïti à leur arrivée (CEDH, 2008).

### ***1.2.6- Les apports de la prise en charge***

Selon le CEDH (2008) l'implantation de ce projet a permis aux autorités du gouvernement d'alors d'adopter une attitude plus souple envers ses immigrés forcés de retourner. Car, la gestion de la déportation des immigrés par l'État, la façon de les traiter et l'atmosphère de l'accueil à l'aéroport soulèvent des critiques (CEDH, 2008). Cependant, vu l'accroissement du nombre d'immigrés renvoyé par les ÉUA, les autorités haïtiennes ont pris la décision de les incarcérer pour un temps indéterminé (Saint-Vil, 2013). Toujours selon Saint-Vil (2013), le caractère illégal de cet acte a été remis en question en septembre 2006 par un commissaire du gouvernement auprès du tribunal. C'est ainsi que les autorités haïtiennes, quoique divergent sur la méthode d'incarcération des immigrés retournés, se sont mises d'accord sur une mise en quarantaine sécuritaire de 11 jours pour les personnes ayant été condamnées pour un crime (Kushner, 2011).

Par ailleurs, vu le nombre d'articles parus dans les journaux (AlterPress, 2008a, 2007b; Jérôme, 2008; Preston, 2011) et les réflexions et débats initiés (CEDH, 2008; International Crisis Group 2007; Marcelin, 2007) entre fin 2006 et fin 2008, il y a lieu de comprendre que le gouvernement, les acteurs intéressés à la question d'insertion de

migrants, les pays qui expulsent les immigrés et la population se sont rendus compte de la nécessité d'ouvrir un cadre d'intégration à ces derniers. Il y a lieu de remarquer non seulement la production des réflexions du CEDH sur problématique de la déportation en Haïti, mais aussi un film-documentaire *Deported* retraçant le vécu de huit immigrés retournés en Haïti<sup>8</sup> a été projeté le 18 mars 2013. De même, « des organisations de déportés » se structuraient et multipliaient leurs interventions dans les médias pour sensibiliser et inviter la population à participer à une marche contre la stigmatisation et de leur imputabilité dans le «*kidnapping*» (Jérôme, 2008). Enfin, selon AlterPress (2008), le projet apporte une forme de soutien à environ à 600 personnes qui vivaient en Haïti après leur déportation des ÉUA.

### **1.3.- Les conséquences de la déportation**

Nous étudions les conséquences à deux niveaux: les conséquences liées aux procédures de la déportation et celles liées poste déportation

#### ***1.3.1- Les conséquences liées aux procédures de déportation***

Bon nombre d'études ont souligné les conséquences de la déportation sur les vécus des personnes immigrées contraintes de retourner dans leur pays d'origine. Un auteur comme Delaunay (2007) fait ressortir dans ses analyses sur les mobilités des flux et reflux migratoires la difficulté des statistiques de saisir avec exactitude les flux de rentrées et de sorties dans les mouvements internationaux des personnes. L'auteur signale que « l'influence contextuelle qui lie le pays d'arrivée au pays d'origine et qui se traduit par les migrations de retour est peu exploitée dans les analyses (2007: 138) ». En ce sens, le caractère massif de l'émigration et de la déportation, mais également les conséquences liées à la violation des droits des personnes pendant la déportation et post déportation ne sont pas saisi dans beaucoup d'analyses (Delaunay, 2007). Sur cette même lignée, plusieurs études mentionnent que les caractères inhumains des arrestations,

---

<sup>8</sup> Chantal Regnault et Rachel Magloire ont réalisé *Deported* un film documentaire retraçant la vie de huit immigrés expulsés en Haïti. [http://www.alterpresse.org/spip.php?article14276#.U7Pu8\\_15OgU](http://www.alterpresse.org/spip.php?article14276#.U7Pu8_15OgU). Un court enregistrement peut être vu sur le site internet : <http://chegaston.free.fr/chantal.html>

l'incarcération aux États-Unis, l'offre de départ volontaire en lieu et place du *Temporary Protected Status*, l'incarcération après l'expulsion ont eu pour conséquences l'isolement de la PIE (Brabeck et Xu, 2010; Brotherton and Barrios, 2009; Drotbohm, 2011; GARR, 2012).

Kanstroom (2007a, 2000b) aborde la question de méthodes privilégiées par le gouvernement américain en matière de déportation selon les prescrits des lois de 1776 et de 1875 sur l'immigration. En ce sens, la déportation est pensée au-delà des processus d'expulsion d'un individu aux États-Unis, mais plutôt comme double contrôle de l'immigration entre les mains des agents des services d'immigration fédéraux et locaux (Kanstroom, 2007). En conséquence, ces derniers intensifient le contrôle sur les conditions d'entrée des étrangers aux ÉUA, mais également, elle met en œuvre la base fonctionnelle du pouvoir souverain de l'État (Kanstroom, 2007). Toujours selon l'auteur, les stratégies de contrôle vont plus loin après la migration, car des poursuites sont menées auprès de la famille, de la communauté et dans les lieux de travail, continua l'auteur. La déportation représente un outil légal d'extension des contrôles des frontières pour contrôler l'immigration. Toutefois, Kanstroom (2013) montre que les immigrés expulsés sont des victimes des principes et des modes d'intervention de la politique migratoire, car il y a trop d'indiscrétion et de mépris par rapport aux droits fondamentaux des les étrangers aux ÉUA.

Cassarino (2004) et Perrin (2004) partagent l'idée que le phénomène de retour des immigrés est très mal connu, dans le sens qu'une vision claire du phénomène n'est pas dégagée alors que les recherches s'évertuent d'apporter une solution aux quantifications des départs. Il y a des difficultés touchant la fiabilité des systèmes d'informations disponibles (Perrin 2004) ou une dichotomie entre l'abondance et la faiblesse des recherches mot manquant le phénomène de retour des immigrés (Cassarino, 2004). Le retour des immigrés est comme un acte dynamique qui a des répercussions sur la réalité socio-économique et sur certains événements survenus dans la vie de la personne immigrée tels que le mariage, la naissance (Perrin, 2004). Dans ce sens, l'isolement

qu'entraîne la déportation constitue le premier indice de vulnérabilité des immigrants retournés (Perrin, 2004).

Au-delà des conséquences physiques telles que l'isolement et la perte des avoirs, d'autres auteurs signalent le côté immoral, injuste, inhumain et discriminatoire de la déportation. (Carens, 2010; Kanstroom 2013a, 2007b; Mathieu, 2009). Certaines personnes qui sont touchées par la déportation n'ont aucune attache dans le pays d'origine. Par exemple, Kanstroom (2013) souligne que les droits des non-citoyens et le statut d'immigrant doivent être plus clairs et plus ancrés dans les normes constitutionnelles afin d'éviter la chasse à l'homme contre les migrants. Dans ce même ordre d'idée, l'auteur revendique plus d'empathie et d'humanité dans les audiences des juges de la Cour suprême et dans les tribunaux. Pour Kanstroom (2013) les lois sur la déportation causent de l'injustice en raison d'un manque d'éthique dans la décision des juges.

De son côté, Mathieu (2009) fait remarquer le caractère discriminatoire de l'expulsion des étrangers ayant le statut de résident. Pour cet auteur, l'acte de renvoyer les immigrants en leur pays d'origine est une sanction qui frappe ces derniers dans un double sens, c'est-à-dire, pour une infraction commise, un non-citoyen est jugé ou condamné comme le citoyen, mais également il est éloigné ou même interdit du territoire par le fait qu'il est étranger. Dans ce sens les conséquences du renvoi des immigrants sont d'ordre politique et il revient à l'État d'apporter des réformes aux règles de lois régissant afin de redresser la situation de double peine des immigrants étrangers renvoyés involontairement.

Par ailleurs, l'étude de Carens (2010) souligne les conséquences liées au temps et à la moralité dans le retour forcé des immigrants. En ce sens, les lois sur l'immigration n'ont aucune valeur intrinsèque parce que les autorités utilisent toute forme de prétexte pour évincer le non-citoyen sur leur territoire sans tenir compte de la durée de temps d'installation des immigrants (Carens, 2010). Toujours selon cette auteure, le renvoi au pays d'origine après une période de temps représente un déracinement de leur milieu de vie et par conséquent il serait plus difficile pour certains. L'auteure soulève un plaidoyer pour une évaluation morale du droit de l'immigrant sujet à la déportation qui, selon elle, passe par une révision des lois.

En résumé, l'étude de la *HRW* (2009) relate l'importance du nombre de personnes immigrées qui souffrent à cause de l'éloignement de leur proche écarté du territoire américain. Selon cette étude, ils sont au nombre de 1 012 734 familles incluant maris, femme, fils et filles qui sont affectées ou séparées à suite à la déportation d'un ou de plusieurs membres de leur famille.

*When these members of the community of the United States are deported, the absence is felt because shops closes, entrepreneurs lose their business partners, tax revenues are lost, and most tragically, US citizen and lawful permanent resident are forced to confront life without their fathers, mothers, children, or wives (HRW,2009: 1-2).*

### ***1.3.2- Les conséquences de la déportation au pays d'origine***

Cette section met en relief les conséquences et les effets de la déportation sur les vécus des immigrés au pays d'origine. Il sera aussi question pour nous de relever à travers ses études les conséquences et les effets de l'étiquette de déportés notamment en regard des processus de stigmatisation et de marginalisation.

Brabeck et Xu (2010) examinent statistiquement les effets des politiques et pratiques d'expulsion sur les enfants et les familles d'immigrants latino-américains. Il ressort de leur analyse que plus le niveau de vulnérabilité des parents est élevé plus la détention/déportation affecte le bien-être émotionnel, la relation soutenue avec ses enfants et leur performance académique ainsi que les besoins financiers de leur environnement familial. Selon ces auteurs qui citent le *Boston Globe* (2009), ils sont au nombre de 108 000 personnes expulsées qui ont des enfants nés aux ÉUA. Les résultats de l'étude de ces deux auteurs concluent que les participants expriment les sentiments d'abandon, les symptômes de traumatisme, la peur, l'isolement, la dépression et la fragmentation de leur famille suite à cette séparation de leurs enfants (Brabeck et Xu 2010).

Un auteur comme Drotbohm, (2011) met en évidence la notion de sociabilité dans les rapports de déportation entre les pays d'accueil et le pays d'origine des immigrés contraints de retourner. Pour cet auteur, il y a un mouvement de va-et-vient entre



l'appartenance citoyenne et l'économie de la diaspora l'acceptation de l'autre d'une part, d'autre part la responsabilité juridique à travers des luttes pour l'inclusion et les perceptions contradictoires sur le migrant, ajoute l'auteur. En clair, l'immigré expulsé vit dans une situation ambivalente entre une sympathie liée aux transferts de fonds de ses parents vivant à l'étranger et les jugements liés à son passé. En dépit des efforts de socialisation ou la re-socialisation, les immigrés doivent expliquer et prouver leur légitimité à cause des remontrances qu'ils subissent continuellement dans leur communauté (Drotbohm, 2011).

D'un autre côté, Forgue (2011) argumente qu'il faut regarder les exigences spécifiques à la construction d'un rapport positif à soi pour compenser les effets de la déportation. Pour l'auteur, cet acte est l'événement de souvenir historique qui rentre dans l'imaginaire politique et culturel de l'individu qui l'a vécu. En appuyant sur cette logique, ce dernier se réclame un travail de mémoire et de (re)construction identitaire des personnes qui sont victimes de la déportation. Ce travail passe par la conscientisation des individus pour réclamer des excuses officielles auprès des responsables ou voir même des compensations financières en vue d'apaiser les séquelles psychologiques de l'identité construite au cours de leur déportation, ajoute l'auteur (Forgue, 2011).

L'étude de Brotherton et Barrios (2009) retrace les difficultés post déportation des immigrés contraints de retourner dans leur pays d'origine et des effets de la stigmatisation sur les conditions de vie. Ces auteurs ont analysé les sentiments éprouvés par ces immigrés dans le processus englobant leur parcours migratoire et les effets de la déportation dans leur intégration une fois retourner au pays d'origine. Les résultats ont conclu que les barrières à leur intégration viennent de: traumatisme de leur déportation, des conditions d'entrée (certains sont rentrés jusqu'à 3 fois après leur expulsion), l'isolement de leur proche durant leur incarcération aux ÉUA, le temps d'émigration surtout pour ceux qui sont émigrés depuis leur enfance, la suppression de leur droit dans leur rapatriement de force vers leur terre natale et l'importance des chocs culturels dans la vie de ces derniers. En dernière analyse, les auteurs ont souligné la frustration, la trahison, le découragement, l'épuisement, l'isolement de la séparation et la marginalisation par les

farouches et la rigueur des normes traditionnelle des locaux (socialisation, l'utilisation de l'anglais dans l'espagnol).

Gmelch (1992) a mentionné dans son étude sur la réintégration des immigrés retournés involontairement à Barbade que dans la déportation aucune considération n'est faite sur l'état des conditions de la santé mentale et physique de ces personnes. L'auteur notifie que le retour dans la société d'origine est plus difficile pour les immigrés ayant purgé une peine dans la société d'accueil à cause qu'ils sont indexés et stéréotype de leur passé (Gmelch, 1992).

*L'International Crisis Group* (2007:7) affirme que «l'augmentation des déportations de jeunes Haïtiens en 1996 a probablement contribué au développement du crime transnational entre Haïti et les États-Unis». Selon l'étude, les jeunes immigrants membres de groupe de gangs sont des gens marginalisés qui viennent des structures de familles vulnérables. Cette situation de vulnérabilité les pousse à intégrer la société dans les pratiques de commerce de la drogue et de la lutte pour le contrôle de territoire, argue ce document. La déportation est la conséquence de la priorisation de l'intervention répressive et légaliste au détriment d'une sensibilisation à la base auprès des jeunes victimes qui sont victimes de ce phénomène, ajoute un auteur comme Marcelin (2007).

En clair, la déportation peut être considérée comme un acte de déviance que la société ne sera pas prête à pardonner. De plus d'autres caractéristiques liées au style et le rythme de vie acquis et expérimenté ailleurs, la façon de s'exprimer dans les langues du terroir semblerait des signes visibles de différence entre l'immigré retourné et les membres de la communauté (Brotherton et Barrios, 2009; CEDH, 2008; Drotbohm 2011; GARR, 2012). L'étiquetage de leur mode de vie, ajoutés aux mécanismes de transfert d'identité lors des cérémonies d'accueil et la probation à laquelle sont assignés renforcent les stéréotypes sur la présence de ses migrants (GARR, 2009). D'où l'appelle de Brotherton et Barrios (2009) la double identité dans la déportation.

*This construction of identity was particularly true of deportees who emigrated as children and who were socialized in the norms, rituals and ideologies of the United States from a tender age. Thus, while a few subjects left for the USA in their 20s, retaining their Dominican identity and extensive*

*« homeland » social networks, others considered themselves « Americans and/or New Yorkers » having attended US schools, grown up in US barrios, worked in US factories, and spent time in the US criminal justice system (Brotherton et Barrios ,2009: 39):*

En Haïti, les immigrés forcés de retourner sont victimes d'une généralisation de l'étiquette de « déportés » en lien à leur vécu aux ÉUA. À notre sens, la compréhension de la réalité de l'étiquette de « déportés » sur le vécu de ces derniers après leur déportation nécessite des réflexions plus soutenues. Selon Becker (1985) ce processus d'étiquetage est lié à une action réciproque entre l'individu étiqueté et la société qui le juge. Ainsi, tenant compte des clarifications sur la mise en contexte de la déportation et ses conséquences sur les vécus, nous avons remarqué divers éléments donnant lieu aux préjugés et à la construction de certains stéréotypes dans la vie des immigrés forcés de retourner. Sur la base de ces considérations, nous nous proposons de réaliser cette étude expérientielle contournant autour des conséquences et des effets de l'étiquette de « déportés » sur les vécus des immigrés haïtiens expulsés par les ÉUA. C'est ainsi à travers une analyse centrée sur le point de vue des immigrés forcés de retourner en Haïti vivant dans l'AMPAP, nous nous proposons de comprendre les conséquences et les effets de l'étiquetage notamment en regard des processus de stigmatisation et de marginalisation.

#### **1.4- La pertinence du sujet de recherche**

Comme nous venons de le souligner, les vécus post déportation en lien à l'étiquetage des immigrés dans leur pays d'origine révèlent des caractéristiques particulières nécessitant des réflexions scientifiques. En fait, d'une part nous voulons apporter une compréhension et sur les enjeux de la problématique de la déportation. D'autre part, nous soumettons sous la loupe de la rigueur scientifique nos questionnements et réflexions sur la réalité du vécu de l'étiquetage de ces immigrés qui sont étiquetés par ses propres compatriotes. Voilà comment nous souhaitons approfondir la question des conséquences et des effets de l'étiquette de « déportés » notamment en regard des processus de stigmatisation et de marginalisation, pour plusieurs motifs. Nous espérons que les résultats de cette recherche portent à une meilleure compréhension sur les conséquences et les effets des étiquettes de

déportés sur le vécu des immigrants contraints de retourner par les ÉUA. Également, nous souhaitons cette étude expérientielle permettra aux intervenants sociaux d'élaborer des programmes d'intervention qui tiennent compte du poids de l'étiquette de «déporté » sur les vécus. Enfin, nous souhaitons que les résultats de l'étude contribuent à renforcer la littérature sur la problématique de la déportation en général, mais sur les effets d'une étiquette attribuée à un individu par les membres de sa propre communauté.

#### ***1.4.1- La question de recherche***

En vue de mieux explorer le poids de ces attributs sur les vécus des immigrants renvoyés par les ÉUA, nous formulons la question suivante: « **Quels sont les conséquences et les effets de l'étiquette de « déportés » sur le vécu des immigrants haïtiens expulsés par les ÉUA**»?

Pour répondre à cette question, nous nous fixons l'objectif de comprendre l'expérience vécue par ces Haïtiens renvoyés par les ÉUA qui sont qualifiés de « déportés ». Plus spécifiquement, nous voulons comprendre le point de vue des immigrants expulsés de l'AMPAP sur le sens et la signification de cette étiquette;– saisir les effets de l'étiquette de «déportés» sur leurs vécus dans l'AMPAP; - et identifier en quoi l'étiquette de « déportés » peut être un élément de blocages sur leurs vécus dans l'AMPAP et les stratégies qu'ils y mettent pour les dévier.

Le prochain chapitre aborde le cadre théoco-conceptuel de la recherche.

## **CHAPITRE 2**

### **CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL**



## **Chapitre 2: Cadre théorique et conceptuel de la recherche**

Dans le chapitre précédent, nous avons apporté les précisions et les clarifications à travers des études sur la déportation et les enjeux sociaux, économiques et culturels susceptibles à l'étiquetage des PIEs. Ces études nous ont permis de dégager un portrait sur les conséquences et les effets de l'étiquetage notamment en regard des processus de stigmatisation et de marginalisation. Cette description nous a permis de formuler la question de recherche et de fixer les objectifs de l'étude. Nous décrivons dans le présent chapitre, les concepts de vécu et d'étiquetage ainsi que le fondement de la théorie de l'étiquetage sur lesquels nous nous appuyons pour comprendre les différents points de vue des participants ainsi que leur situation d'étiquetage. À la fin du chapitre, nous présentons notre positionnement épistémologique.

### **2.1- Le concept de vécu**

Selon Forget et Paillé (2012: 73) « Le vécu se réfère à un moment spécifié de la relation au monde et à soi dans toute sa globalité telle qu'une personne le vit et l'éprouve effectivement ». En ce sens, le vécu est une activité cérébrale permettant de remémorer l'accomplissement des actes mentaux et matériels à un moment spécifique dans le temps et dans l'espace. La recherche d'un moment spécifié dans le temps et dans l'espace tient le lieu d'accès aux récits d'événements vécus, aux perceptions, opinions, jugements, représentations et états affectifs relatifs aux thématiques que le chercheur se donne pour objectif dans le cadre de son investigation (Forget et Paillé, 2012). Dans cette même ligne de pensée, un auteur comme Balleux (2007) signale que le vécu est une construction dynamique consistant à donner la parole aux acteurs sur une succession en continu de faits et d'événements.

Toujours selon Paillé et Forget (année), le vécu peut être utilisé comme une activité de construction d'un événement passé instant par instant, dans le temps et dans l'espace (Paillé et Forget). Ces mêmes auteurs avancent pour dire que « le vivre du vécu » se fait à un moment présent lié à une tranche de vie de la personne qui l'expérimente. Toutefois, même lorsque l'évocation du vécu d'un événement peut être relevée d'une histoire

personnelle ou collective, il demeure qu'il a un sens propre et une émotion particulière pour la personne qui le vit. C'est en ce sens que nous nous rejoignons à l'idée de Pires (1989) selon laquelle l'expérience relatant le point de vue des acteurs est une véritable pièce à conviction sur lequel, le chercheur se base pour comprendre un système, ses structures et son mode d'opération. Dans le cadre de notre mémoire, les conséquences et les effets de l'étiquette de « déportés » sur les vécus sont analysés selon le point de vue des PIEs de l'AMPAP. C'est-à-dire leur vécu post déportation permet de comprendre la situation de leur marginalisation et de leur exclusion étant considéré comme les conséquences de l'étiquette de « déportés ».

## **2.2- Fondements de la théorie de l'étiquetage**

Selon Cornut et Félix (2011: 3) « la théorie de l'étiquetage se fonde sur l'usage des étiquettes ou des *labels* pour qualifier, identifier et caractériser autrui ». Dans le cadre de notre étude, nous utilisons la théorie l'étiquetage parce qu'elle porte une attention particulière sur les effets et les conséquences de l'utilisation de qualificatifs et de symboles dans la construction de la réalité sociale d'un groupe d'immigrés contraints de retourner qui sont étiquetés de « déportés ».

La théorie de l'étiquetage est jalonnée par des auteurs de tendance et de conceptions différentes. Elle trouve son fondement dans l'explication des causes de certaines conduites déviantes des individus. À l'origine, les bases de cette théorie ont été jetées par l'étude criminologique de Tannenbaum dans son ouvrage « *His Crime and Community* » paru en 1938. Tannenbaum (1938) postule que le moi d'un individu se transforme par la façon dont la société réagit en sa présence. Cette conception met en lumière qu'en persistant à étiqueter publiquement l'individu de déviant, de fauteur de trouble, de bandit, de corrupteur et d'impatient on finit par le devenir. C'est-à-dire, en lui collant ces étiquettes et ces mauvaises réputations, la société le programme dans un rôle, lui inflige une distance. À cet effet, l'étiquetage public de l'individu a pour conséquence la perte de son identité en le procurant une nouvelle dans laquelle l'individu devient un être marginalisé et distant (Garfinkel, 1956). Ainsi, le système de rôle et de statut social dans



lequel la société définit l'individu entraîne un déséquilibre social et culturel (Merton (1957).

D'un autre point de vue Pollner (1978) développe dans sa théorie sur la réaction sociale la notion d'interprétation spontanée de la déviance. Ce dernier a élaboré ses réflexions sur l'étiquetage des individus condamnés et ayant commis des actes répréhensibles. L'acte de déviance des condamnés serait un acte pleinement assuré qui va à l'encontre du jugement d'apparence portée sur un individu quelconque, avance l'auteur. En ce sens, l'infraction est un fait objectif et la déviance est donc un acte subséquent d'un jugement lié à la conduite d'un individu pour avoir transgressé les normes, explique l'auteur. L'étiquetage d'un individu reflète des jugements négatifs proférés à son égard, fait ressortir l'auteur.

Cependant, c'est à Becker (1985) qu'il lui revient la dénomination de fondateur de la théorie de l'étiquetage à travers ses analyses dans « *Outsiders* » (Lacaze, 2008). Becker (1985) postule que l'étiquette de déviant résulte du jugement qui transforme en infraction un acte qui prend en compte les circonstances dans lesquels une étiquette de déviance est cataloguée avec succès sur un individu. La particularité de cet auteur réside dans l'application de l'interactionnisme symbolique qui lui a permis d'introduire divers aspects de la déviance, notamment les notions de déviance primaire et de déviance secondaire (Matsueda, 2007; cité dans Ritzer, 2007). Pour Becker (1985) il y a un double aspect dans l'étiquetage: la primauté accordée au jugement d'autrui dans la déviance et les situations d'incertitude donnant lieu d'apprendre les procédures de l'étiquetage. Dans ce sens, une étiquette est attribuée à quelqu'un par un acte de jugement, cet individu apprend à tenir un rôle suite à une activité collective, il est engagé dans une carrière par rapport aux jugements proférés par le fait qu'il a transgressé les normes sociales dominantes.

Un auteur comme Goffman (1968) postule dans les ancrages de sa théorie de désignation et de la théorie du contrôle social que l'étiquetage de déviant est le résultat d'une communication intelligente au cours de laquelle il y a un désaccord entre les identités sociales réelles d'un individu (ce qu'il est) et virtuelle (ce qu'il devrait être). En ce sens, le processus d'étiquetage dépend de la capacité de l'individu étiqueté de gérer l'écart entre ces deux identités. L'individu stigmatisé utilise un ensemble de stratégie dans ses rapports

avec autrui pour masquer les effets de sa stigmatisation afin de présenter à son interlocuteur la face polie qu'il souhaiterait voir.

Par ailleurs, Becker (1985) adresse des critiques aux conceptions ramenant le comportement étiqueté de déviant sur les atteintes aux droits, aux mœurs, à l'asocialité ou à la pathologie qui révèle la présence d'un mal. Par exemple, un individu étiqueté dans son comportement comme homosexuel ou toxicomane est considéré comme le symptôme d'une maladie mentale. Ces reproches vont à l'encontre de la conception sociologique qui appréhende l'individu ou le groupe étiqueté comme un défaut d'obéissance aux normes (Benquet, 2005). Selon Becker (1985), le sens de l'étiquette réside dans ce qu'il appelle « *l'apprentissage du goût pour les effets* », c'est-à-dire, l'individu doit prendre conscience des effets et des sensations de l'étiquetage, sinon ce serait une illusion de penser corriger un individu en les stigmatisant.

À la lumière de ce postulat, l'étiquette de « déportés » qui est accolée aux PIEs trouve son fondement à travers un ensemble de qualificatifs que la population utilise pour les identifier. Notre étude trouve son ancrage dans cette théorie, car celle-ci met l'accent sur l'intimidation et la stigmatisation qui sont découlés du processus d'étiquetage d'un individu. À cet effet, l'analyse des points de vue des participants met en évidence les effets conséquences et les effets des stéréotypes et les jugements négatifs sur les vécus post déportation en Haïti. Dans cette perspective la théorie de l'étiquetage rendra compte si les PIEs sont enfermées dans un rôle social d'étranger à cause de l'étiquette de « déportés ».

## **2.2- Le concept « étiquetage »**

Selon Goffman (1968) l'étiquetage est une construction sociale d'une identité ou stigma ou étiquette plutôt qu'une pathologie. En ce sens, la pose des étiquettes est une réaction simultanée des acteurs en présence résultant à travers un processus d'une perte d'identité à un regain d'une autre ou identité déviante. Contrairement à Garfinkel (1956), la dégradation de l'identité sociale du déviant chez Goffman (1975) ne réside pas seulement dans l'enfermement de l'individu, mais plutôt dans une proposition de recombinaison

d'identité sociale construite. Car signale cet auteur, le stigmate découle de la perception que la population fait d'un individu. La nouvelle identité attribuée à l'individu peut devenir stigmatisante dans le cadre de son interaction avec autrui.

Le normal et le stigmatisé ne sont pas des personnes, mais des points de vue. Ces points de vue sont socialement produits lors des contacts mixtes, en vertu des normes insatisfaites qui influencent sur la rencontre (Goffman, 1975: p.161).

Le processus conduisant à la stigmatisation se réalise ainsi: l'individu possède un attribut qui porte à le considérer comme être discrédité ou discréditable, l'étiquette amène l'individu à se définir comme un déviant et en conséquence, l'étiquette de déviant appliquée à l'individu pourrait le conduire à l'ostracisme, l'exclusion, et la marginalité (Goffman, 1975).

Un auteur comme Becker (1985) invite à comprendre l'étiquetage dans ses caractéristiques microsociologique (étiquetage d'une personne) et macrosociologique (la culture), c'est-à-dire, l'étiquetage est la résultante des caractéristiques conflictuelles des sociétés d'aujourd'hui. Dans le sens que l'étiquetage s'inscrit dans un rapport où les dominants imposent leurs normes sur les dominés (Becker, 1985). Dans cette perspective, l'étiquette apposée à l'individu est l'apanage de discrimination à travers les codes sociaux, mais également des disparités sociales dans l'application des lois. La discrimination et le système d'exclusion dans la société fait en sorte qu'il y a une frange de la population qui être considérée comme des déviants en herbe (Becker, 1985).

... Le fait d'être pris et stigmatisé comme déviant a des conséquences importantes sur la participation ultérieure à la vie sociale et sur l'évolution de l'image de soi de l'individu (Becker, 1985: 54-55).

À partir de ce tour d'horizon sur le fondement de la théorie de l'étiquetage et du concept d'étiquetage, nous résumons ainsi le processus de construction des étiquettes et les conséquences qu'elle entraîne de la manière suivante: « un individu pose un geste qui transgresse les normes sociales - un autre individu ou un groupe d'individus l'étiquette de déviant pour avoir commis cet acte - l'individu endure des problèmes en lien à cette étiquette qu'on lui attribue- l'individu reproduit d'autres actes de déviants pour réagir face

aux problèmes - l'individu est enfermé dans le statut que l'autre l'a défini ». En effet, l'étiquetage rejoint l'approche suivant laquelle « le vivre du vécu » de l'étiquette « déportés » est une construction émotionnelle, sensorielle et consciente. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre I, les PIEs sont étiquetées de « déportés » par les membres de la communauté au sein de laquelle elles évoluent. De plus leur étiquetage est même devenu officiel par les interventions des certains membres du gouvernement haïtien à la fin de l'année 2006 (CEDH, 2008; GARR, 2009, Saint-Vil, 2013). Ces appellations attribuées à ces derniers peuvent être considérées comme des résultats d'un processus d'apprentissage conduisant à leur stigmatisation, leur discrimination et leur exclusion (Becker, 1985, Goffman, 1975a, 1968b).

Nos analyses rendront compte des conséquences et des effets à l'étiquette de « déportés », notamment en regard des processus de stigmatisation et marginalisation des PIEs vivant dans l'AMPAP. Comme l'a souligné Matsueda (2007; cité dans Ritzer, 2007), l'étiquette accolée à l'individu peut devenir un phénomène multiplicateur par le phénomène de la « prophétie de l'autosatisfaction » selon lequel plus on étiquette, plus on a de déviants. L'individu qualifié de déviant par la société peut devenir stigmatisé ou isolé de la société (Agenor, 2013; Matsueda, 2007 cité dans Ritzer, 2007).

En fait, plusieurs théories citées plus haut pourraient faire l'objet de cadre théorique de ce mémoire. Par contre, nous privilégions la théorie de l'étiquetage de Becker (1985) et de Goffman (1975a, 1968b) puisqu'elle nous paraît très pertinente pour notre démarche de compréhension des conséquences et des effets de l'étiquette de « déportés » sur les vécus des PIEs de l'AMPAP.

## **CHAPITRE 3**

### **CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE**



## **Chapitre 3: Cadre méthodologique de la recherche**

Ce chapitre est consacré à la présentation des démarches méthodologiques de la recherche. Nous précisons le choix méthodologique adopté, les différents outils de cueillette de données, l'échantillon de l'étude et les stratégies de recrutement. Nous décrivons les enjeux éthiques, les stratégies d'analyse des données et la réflexivité du chercheur. Au fait, il s'agit d'un travail de présentation et de justification des différentes méthodes et techniques nous permettant d'amasser les informations les plus pertinentes de l'étude.

### **3.1. Le type de recherche et l'angle d'approche retenue**

Ce mémoire se veut une étude exploratoire qui analyse le point de vue des immigrés expulsés des ÉUA sur les conséquences et les effets de l'étiquette de « déporté » sur leurs vécus post déportation. Dans ce sens, l'étude est centrée sur les vécus des PIEs vivant dans l'AMPA. Pour réaliser notre recherche, nous avons utilisé la méthodologie qualitative. En quoi cette méthode est-elle pertinente pour notre objet de recherche? En quoi aide-t-elle à répondre à notre question de recherche et à atteindre nos objectifs. Selon Deslauriers et Kérisit (1997), cité dans Poupart (1997), la recherche qualitative trouve sa définition dans le sens de l'action de la société, des comportements des individus et de l'action individuelle portée sur l'action collective. Pour Mongeau (2008), seul le devis qualitatif permet d'analyser en profondeur des réalités vécues par une personne et de comprendre une situation particulière qu'elle expérimente et de son point de vue, qui est l'objectif central de ce mémoire. En ce sens, les données puisées des témoignages sur les vécues nous servent à explorer les interprétations des participants qu'ils font de leurs expériences, comment ils réagissent à des événements à des moments précis dans leur vie (Poupart, 1997). Cet angle d'approche dite de construction empirique, nous offre donc, la possibilité de comprendre les émotions, les sentiments ainsi que les réactions qu'une personne ou un groupe exprime à l'égard d'autres sujets et acteurs sociaux dans une communauté donnée.

Notre étude veut rendre visible une analyse des conséquences et des effets de l'étiquette «

de déportés » sur les vécus des PIEs notamment en regard des processus de stigmatisation et de marginalisation. C'est une recherche exploratoire qui se veut, avec les dispositifs méthodologiques liés à la recherche qualitative, amasser des données non quantifiables collectées sur le terrain pour dégager le sens des points de vue des PIEs sur les conséquences et les effets de leur étiquetage.

Pour toutes ces raisons mentionnées ci-dessus, le devis qualitatif nous semble la plus approprié aux processus d'exploration de notre objet de recherche. Ainsi, la réalité de l'étiquetage de la population étudié sera scrutée à travers les points de vue des acteurs, des acteurs qui font souvent l'objet de discrimination et marginalisation dans la société haïtienne. Dans ce sens, leurs expériences et leurs interprétations de ces expériences sont peu connues, voilà la raison principale des choix méthodologiques. (Pires, 1997; cité dans Poupart 1997). À cette lumière, la question de recherche porte à une compréhension des conséquences et des effets des étiquettes de «déportés», notamment en regard des processus de marginalisation et d'exclusion des PIEs dans la société haïtienne.

### **3.2- Les objectifs de la recherche**

D'une manière générale nous nous proposons de:

- Comprendre l'expérience vécue par ces Haïtiens renvoyés par les ÉUA qui sont qualifiés de « déportés ».

Et, plus spécifiquement, nous voulons:

- Comprendre le point de vue des immigrés expulsés de l'AMPAP sur le sens et la signification de cette étiquette
- Saisir les effets de l'étiquette de «déportés» sur leurs vécus dans l'AMPAP.
- Identifier en quoi l'étiquette de « déportés » peut être un élément de blocages sur leurs vécus dans l'AMPAP et les stratégies qu'ils y mettent pour les dévier



### **3.3- Le choix du milieu de l'étude**

Nous choisissons de réaliser cette étude dans l'AMPAP, car c'est l'endroit en Haïti où se regroupe une forte concentration d'immigrés expulsés des ÉUA. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela. D'abord, l'aéroport de Port-au-Prince est non seulement le seul point d'atterrissage des avions Fédéral américain et commercial les transportant, mais aussi l'endroit de leur premier accueil par les autorités haïtiennes (CEDH, 2008; GARR 2012a, 2009b; Saint-Vil, 2013). Deuxièmement, Haïti est un pays centralisé qui attire une forte migration interne vers Port-au-Prince, sa capitale. Cette ville est donc le centre principal de toutes les activités politiques, économiques, administratives et commerciales (Anglade, 1982a; Hurbon 1982). Troisièmement, c'est dans l'AMPAP que les PIES ont été ciblées et dénoncées par les autorités haïtiennes comme étant responsables de l'aggravation de la situation sécuritaire en 2006 (CEDH, 2008). De plus, le projet pilote de réintégration de ces immigrés a été exécuté à Port-au-Prince. Également l'expérience que nous avons acquise pendant plus de trois années dans ce projet nous a montré que cette population est plus présente et plus active dans l'AMAP. Compte tenu de ces faits, l'AMPAP nous paraît le lieu propice pour la composition de l'échantillonnage de l'étude.

### **3.4- L'échantillonnage, les critères et les stratégies de recrutement**

Selon Savoie-Zajc (2007), l'échantillonnage se réfère à une prise de décision qui renvoie le chercheur à une opération de sélection du site et des caractéristiques pratiques, contextuelles, matérielles et logistiques d'une population étudiée. À travers cette opération, poursuit cet auteur, le chercheur monte un ensemble de processus en vue d'aboutir à la constitution de l'échantillon de l'étude. Cependant pour Pirès (1997), l'échantillon est une petite partie de la population que le chercheur rend opérationnel en vue de réaliser son étude. Cette idée de transférabilité de connaissances soutenues par Pires conçoit l'échantillon, grosso modo, comme une façon d'arriver à la compréhension d'une réalité sociale étudiée selon des points de vue des personnes affectées par ce phénomène (Pirès, 1997).

En effet, nous avons constitué un échantillon initial de 10 personnes afin de pouvoir explorer les effets de l'étiquetage des immigrés forcés de retourner en leur pays d'origine. Pour recruter les participants de l'étude, les critères qui suivent ont été définis: être un immigré d'origine haïtienne, avoir été déporté des ÉUA, avoir au moins 18 ans et vivre dans l'AMPAP depuis plus d'un an. Puisque nos participants ne seront pas choisis au hasard, nous avons constitué un échantillon non probabiliste (Deslauriers et Kérisit, 1997; cité dans Poupart, 1997).

Nous avons prévu de les sélectionner à travers les associations de déportés les plus structurées, notamment: FONHFARA, *Koze Kreyòl*, *DIPS'org*, *Project Deportees Connection* (CEDH, 2008). Nous avons choisi cette stratégie en raison de la sensibilité du sujet étudié qui est porté sur l'étiquetage des acteurs sociaux vivant dans des conditions vulnérables et à cause de nos contacts déjà préétablis qui ont facilité l'accès au terrain pour le recrutement et la cueillette de données. Comme l'a expliqué Savoie-Zajc (2007), quand «l'acteur socialement compétent» est difficile à approcher, il faut recourir aux organismes qui sont en contact avec ces personnes. Nous pensons que ces associations inspirent un niveau de confiance nécessaire auprès de la population de l'étude.

C'est ainsi qu'à défaut de preuves de déportations des ÉUA, ces associations dont la quasi-totalité de leurs membres ont été expulsés des ÉUA sont mieux placées à identifier les personnes de la population ciblée. Mais vu les difficultés à rejoindre les représentants de trois des quatre associations susmentionnées, le recrutement des 4 premiers participants a été fait à la FONHFARA, une association de déporté situé à Carrefour qui se donne pour mission d'accompagner les PIEs dans leur intégration en Haïti. Cette organisation nous a soumis une liste de personne et nous avons choisi les participants de l'étude en fonction des critères établis.

Les responsables de cette association ont été contactés sur *facebook*, puis par téléphone. Les informations sur le devis de la recherche, les objectifs visés, le calendrier de la collecte des données et l'importance de leur participation ont été envoyées par courriel. Pour recruter les participants, la prise de contact a été faite par téléphone. Toutefois, nous avons éprouvé beaucoup de difficultés à les rejoindre par ce moyen de communication

qui est le plus utilisé par les participants. Également, les responsables de cette organisation n'ont pas réussi à communiquer aux personnes proposées. Il semblerait que certaines personnes d'entre elles se sont rendues dans les villes de province pour les fêtes de fin d'année, car la cueillette avait lieu durant le temps des fêtes de Noël. D'autres personnes sur la liste n'ont manifesté aucun intérêt parce qu'elles ne seront pas rémunérées. Certaines autres ont craint de circuler à cause que les Dps sont ciblés par la police vue l'aggravation de l'insécurité dans l'aire métropolitaine en cette fin d'année de 2012.

Nous ne pouvions pas outre passer cette voie de communication qui était le moyen le plus populaire, le plus fiable et le plus rapide à ce moment pour rejoindre nos participants. C'est dans ce contexte que la technique de l'échantillonnage en boule de neige a été utilisée. Ainsi, après chaque entrevue nous demandons au participant de nous référer une autre personne. Comme Beaud (1998: 266) l'a soutenu: « l'échantillon en boule de neige (*snowball sampling*) est une technique qui consiste à ajouter à un noyau d'individu (des personnes considérées comme influentes, par exemple) tous ceux qui sont en relation (d'affaires, de travail, d'amitié, etc.) avec eux, et ainsi de suite ».

Il n'en demeure pas le moindre que nous avons eu des difficultés dans le recrutement des participants même en utilisant la technique de l'échantillon en boule de neige. C'est ainsi qu'à la huitième entrevue, nous avons connu le cas de Diaman (Vi8) qui n'a pas répondu à tous les critères de l'étude. L'interview s'est réalisée un jour avant la date planifiée pour notre retour au Canada. Le participant Jimmy (Vi6) nous a facilité la prise de contact avec cette femme de 31 ans originaire d'Haïti (Diamant) qui a été immigrée aux ÉUA en bas âge. Cette dernière nous a raconté qu'elle avait 17 ans en décembre 1999 quand elle s'est vue rester en Haïti à la suite d'une visite en Haïti avec ses parents. Depuis lors elle n'est jamais retournée aux ÉUA. Puisqu'elle n'a pas été expulsée par les autorités américaines, nous avons choisi d'exclure l'entretien avec elle. De plus, nous étions à notre dernière journée de collecte. Nous ne pouvions pas prolonger notre séjour en raison du manque de moyen financier et du délai imparti pour la collecte des données sur le terrain. Finalement, l'échantillon de l'étude est constitué de 9 des 10 entretiens réalisés.

### **3.5- La technique et les outils de cueillette de données**

Dans le cadre de cette étude, l'entrevue individuelle est la technique privilégiée pour avoir accès aux expériences vécues par les migrants renvoyés en Haïti et dévoiler leur point de vue. Selon Forget et Paillé (2012), les techniques d'entretien permettent d'interroger l'action et d'accéder à l'évocation d'une foule de connaissances, de perceptions, d'interprétations et de sensations vécues par la population de l'étude par moment. Pour mieux structurer nos entrevues, nous avons élaboré et utilisé deux outils: un questionnaire (Annexe 2) et une fiche signalétique (Annexe 3). Initialement, le questionnaire contient des questions fermées. Toutefois, après la première entrevue, nous avons remanié le questionnaire en formulant des questions ouvertes (Annexe 4). Car celles-ci, nous ont donné lieu d'introduire les questions de relance afin de comprendre ce que l'interviewé fait, vit et éprouve dans sa réalité quotidienne. Tandis que, la fiche synthétique nous a permis de regrouper les points saillants des entrevues. De plus, pour ne pas perdre l'enchaînement des idées ou distraire l'interviewé à travers la prise de notes, nous avons enregistré toutes les entrevues. Par la suite, nous les avons retranscrits en verbatim aux fins d'analyse.

En fait, la pertinence d'une telle technique réside dans le fait qu'elle permet d'interroger multiples dimensions du vécu d'une personne en lui accordant la possibilité de verbaliser ses expériences tout en favorisant une interaction avec le chercheur (Forget et Paillé, 2012). En effet, la technique d'entrevue individuelle et les outils utilisés, nous octroie la possibilité d'amasser d'avantage informations sur les vécus de l'étiquette de « déportés » en termes de ce que les PIEs ont ressenti de ce qu'elles ont vécu lorsqu'elles ont vécu ce qu'elles ont vécu.

### **3.6 - Le déroulement des entrevues**

Les activités de collecte de données ont eu lieu à l'AMPAP de décembre 2012 à janvier 2013. Dès notre arrivée, une prise de contact téléphonique a été faite avec les premiers participants guidés par la FONHFARA. Au cours de cette conversation, ces personnes ont été informées sur l'objectif de notre mission, le contexte, le but et l'intérêt de leur participation volontaire à l'étude. À la fin de l'appel, un rendez-vous a été pris.

Par ailleurs, vu la sensibilité du sujet d'étude, toutes les entrevues ont été réalisées dans un espace fermé. Nos participants ont choisi le lieu où ils se sentent plus à l'aise et plus sécuritaires pour le déroulement des entrevues. Quatre participants ont préféré d'être interviewés au local de la FONFARAH qu'à leur domicile ou ailleurs pour plus de discrétion. Une autre personne a choisi la Faculté des Sciences Humaines de l'Université d'État d'Haïti à cause de la situation sécuritaire dans son quartier. Les autres entrevues ont été réalisées aux domiciles des participants.

Avant de commencer une entrevue, nous avons donné au participant une copie du formulaire de consentement (Annexe 1). Ce document est lu soit par le participant ou le chercheur lui-même sous la demande de celui-ci. Par la suite, ce formulaire est cosigné par les deux parties. Le déroulement des entrevues a respecté les techniques de base de l'entretien en travail social tels que: l'écoute active et l'empathie. Nous avons accordé quelques minutes de pause à une participante qui pleurait. Les participants ont répondu sur une base volontaire. Ils n'ont pas été rémunérés. Cependant, après les entrevues, nous avons donné 150 gourdes (environ 3,25 US au taux de 46 gourdes pour 1 dollar) à certains participants qui nous ont sollicités une contribution pour payer les frais de transport pour retourner chez eux. À la fin de chaque entrevue, nous utilisons une fiche signalétique pour récapituler sur les faits saillants.

### ***3.6.1- Langue d'usage dans les entretiens***

Les entretiens ont été réalisés en créole, l'une des deux langues officielles d'Haïti. Cependant, quelques tournures idiomatiques anglaises ont été exprimées par certaines personnes dans des moments de fortes émotions. Une fois revenue au calme, nous les avons demandés de les traduire en créole.

### ***3.6.2- Les thèmes de référence de la grille d'entrevue***

Les entrevues ont été déroulées autour d'un ensemble de thèmes que nous avons compilé dans notre grille d'entrevue d'après nos expériences de travail auprès de la population: déportation, l'étiquette de déporté et stratégie de survie.

### **3.6.2.1- La déportation**

Les questions articulées autour du thème à la déportation ont permis aux participants de remonter aux circonstances de leur émigration et de parler des raisons de leur déportation et de l'étiquetage en lien à cet acte. Nos participants ont également témoigné du sens de l'acte et des significations de leur déportation, le processus d'accueil et les conséquences de l'acte de la déportation sur leur vécu.

### **3.6.2.2- L'étiquette de « déporté »**

Ce thème abordé dans les entrevues a donné lieu aux participants de parler des conséquences et les effets de leur étiquetage dans la relation avec la communauté. Nos participants ont été interrogés sur le contexte et le processus de leur étiquetage, le sens et la signification des qualificatifs attribués, les sentiments éprouvés et les réactions en rapport à leur étiquetage, les éléments de blocages en rapport aux étiquettes, les caractéristiques visibles et cachées de l'étiquette de « déportés ». À partir de ces questionnements, certaines personnes sont arrivées à une typologie de déportés.

### **3.6.2.3- Les stratégies de survie**

Les questions relatives à ce thème ont offert à nos participants la possibilité d'exprimer leur compréhension sur leur situation et leurs conditions de vie dans l'AMPAP. Ils ont parlé sur des types de rapports développés avec les membres de la communauté et les autres PIEs, de leur compréhension de la perception de la population. Les participants ont été abordés sur les éléments permettant de contourner les difficultés en lien à leur étiquetage ainsi que ceux leur permettant de voir l'avenir. Les questions ont été posées sur les attentes, les motivations, l'existence ou la réalisation de projets et le niveau d'implication dans la communauté. C'était le moment opportun pour les participants d'opiner sur les divers types d'encadrement reçu et l'importance de l'aide de leurs proches.

En résumé, l'entretien a été pour nos participants une occasion de se remémorer des expériences en lien à l'étiquette de « déportés », mais surtout d'évoquer le sens donné aux conséquences et aux effets de cette étiquette et les stratégies de survie pour la dévier.

### 3.7- Le profil sociodémographique des participants

Les témoignages de neuf personnes (une femme et 8 hommes) constituent la toile de fond de l'échantillon de la recherche. Deux des participants sont originaires de Desdunes dans le département de l'Artibonite: la femme (Miss X, vi8) et Jimmy (vi6). Les 7 autres personnes ont vu le jour dans l'AMPAP, notamment à Port-au-Prince, Delmas et Cité-Soleil.

La femme était âgée de 22 ans. Elle était célibataire et vivait avec les membres de sa famille<sup>9</sup>. La tranche d'âge des huit hommes était comprise entre 24 à 48 ans. Deux hommes (Vi4 et Vi5) mariés ont réclamé le statut séparé en raison de leur éloignement avec leur femme vivant aux ÉUA. Les six autres hommes étaient célibataires.

Eu regard à leur vie professionnelle, au moment de l'entrevue, la femme était au chômage. Le participant (vi4), Mike, travaille dans l'administration d'une école. Ce dernier enseignait l'anglais dans cette même institution. Zouk (vi3) était chômeur, mais il fait du bénévolat dans une association de déporté. Les six autres hommes étaient chômeurs.

Les participants de l'étude ont été scolarisés à travers deux systèmes éducatifs: américain et Haïtien. Lazard (vi1) et Jerry (vi10) ont fréquenté exclusivement le système éducatif haïtien jusqu'au niveau secondaire. Ils ont atteint respectivement les classes de rhéto (Baccalauréat première partie) et de 5e secondaire (7e année du deuxième cycle fondamental haïtien). Les sept autres participants sont allés à l'école américaine. Zouk (vi3) n'a pas continué après son *10th Grade*. Les six autres ont achevé le cycle secondaire et parmi eux deux ont fait leur étude collégiale. Il s'agit des participants Jimmy (vi6) qui a été gradué en sciences comptables et July (vi7) qui n'a pas pu terminer ses études en technique informatique.

---

<sup>9</sup> Ici on parle de la famille élargie. Cette participante vivait avec ses cousines et sa tante.

En ce qui a trait à leur statut avant la déportation, seul le participant Lazard (vi1) avait le statut d'immigrant irrégulier et a vécu environ un an et demi aux ÉUA. Les huit autres avaient le statut de résident permanent. Trois personnes de cette catégorie ont passé entre 2 à 8 ans aux EUA et les 5 autres ont demeuré entre 12 et 30 ans. La durée de temps en Haïti après leur déportation varie entre 3 ans à 21 ans (1986 et septembre 2009).

Eu égard à leur incarcération, hormis la femme, les huit autres participants ont cumulé un temps d'incarcération aux EUA allant de 1 à 9 années. Ils ont passé ces périodes de détention dans les prisons fédérales puis dans les gardes à vue de l'immigration aux EUA. Le jour même de leur déportation en Haïti, Jerry (vi10) a été incarcéré au Pénitencier National d'Haïti (Prison civile), Tisha (vi3) à la Prison de Fort-Dimanche<sup>10</sup> et deux ont été placés en garde à vue à la DCPJ.

---

<sup>10</sup> Ancienne base militaire au cœur de Port-au-Prince ayant une prison symbolisant les pires martyrs des régimes duvaliéristes et des gouvernements militaires après 1986.



**Tableau 2: Présentation sommaire du profil des neuf (9) participants par leurs pseudonymes**

Caractéristiques	Lazard (1)	Tisha (2)	Zouk (3)	Mike (4)	Safè (5)	Jimmy (6)	Jiko (7)	Miss X (9)	Jerry (10)
Âge	33 ans	41 ans	36 ans	34 ans	37 ans	32 ans	24 ans	22 ans	49 ans
Sexe	Masculin	Masculin	Masculin	Masculin	Masculin	Masculin	Masculin	Féminin	Masculin
Statut matrimonial	Célibataire	Célibataire	Célibataire	Marié aux ÉUA et séparé	Marié aux ÉUA et séparé	Célibataire	Célibataire	Célibataire	Célibataire
Cause déportation	Rentrée illégale	Possession arme illégale et bataille	Bataille, raciste	Drogue et possession d'arme illégale	Violence sur sa femme	Fraude massive	Faux et usage	Coups et blessure	Vol à main armée et drogue
Date de déportation vers Haïti	15 février 2007	Aout 2000	1986	2008	février 2008	16 septembre 2009	septembre 2006	3 septembre 2009	20 mai 2006 20 juin libéré 2006
Durée de temps passe en prison	1 an et 5 mois	9 ans	2 ans	3 ans	2 ans	6 mois	3 mois 2003 en et 6 mois fin 2005	Pas	8 ans et demi
Durée de temps passé aux ÉUA	2 ans	13 ans	12 ans	19 ans	30 ans	15 ans	8 ans	5 ans	18 ans
Statut avant la déportation	Immigrant illégal	Résident permanent	Résident permanent	Résident permanent	Résident permanent	Résident permanent	Résident permanent	Résident permanent	Résident permanent
Durée de temps en	5 ans et 10	11 ans	21 ans	5 ans et 11	5 ans	3 ans et 4	6 ans et 5	3 ans et 4 mois	10 ans et 9

<b>Haïti après Deport</b>	mois			mois		mois	mois		mois
<b>Niveau d'éducation</b>	Secondaire inachevé: Classe de Rhéto en Haïti	Secondaire achevé	Secondaire inachevé : <i>10th grade</i> aux ÉUA	Secondaire achevé	Collège: technique en informatique	Collège: technique en science comptable	Secondaire achevé	Secondaire achevé	Secondaire inachevé : 5e secondaire en Haïti
<b>Situation d'emploi</b>	Chômage	Chômage	Chômage	Professeur	Chômage	Chômage	Chômage	Chômage	Chômage

**Source:** Synthèse des données recueillies par le chercheur lors de la visite de terrain entre décembre 2012-janvier 2013

### **3.8- La stratégie d'analyse des données**

Pour analyser les données nous permettant de répondre à notre question de recherche **Quels sont les effets de l'étiquette de « déportés » sur le vécu des immigrants haïtiens expulsés par les ÉUA»?**, nous avons opté pour l'analyse de contenu. Pour mieux aider au lecteur de comprendre le sens du vécu de l'étiquetage des PIEs, nous avons procédé à deux opérations. Dans un premier temps, nous avons procédé à une lecture de tous les verbatims en vue de dégager des thématiques significatives en lien aux objectifs de l'étude (Deslauriers et Kérisit, 1997). Ensuite, nous avons fait un travail de codification consistant à regrouper sous chaque thème le discours des participants en vue de mieux comprendre leurs vécus.

Dans un second temps, nous avons réalisé une analyse verticale à partir des éléments d'informations tirés des fiches synthèses sociodémographiques, des notes prises sur les réactions et les comportements des participants durant les entrevues, du tableau récapitulatif sur le profil des participants (Tableau 2). Comme a dit April et Larouche (2006), ce « regard » est une étape évolutive qui vise à peaufiner (ou à trianguler) la démarche de notre analyse.

En somme, les données recueillies sont classifiées et codifiées selon les propriétés des thèmes tirés des objectifs de la recherche. Les stratégies d'analyse justifiées ci-haut, nous permettront d'analyser de façon progressive et continue les témoignages sur les expériences de la déportation, le processus stigmatisation et d'exclusion en lien aux conséquences et aux effets de l'étiquette de « déportés » cataloguée aux PIEs.

### **3.9- Les considérations éthiques associées à la recherche**

En prenant la démarche qualitative pour élucider les points de vue des acteurs extrêmement marginalisés dans la société haïtienne, des questions éthiques sont devenues incontournables (Jeffrey, 2005). En effets, nous avons planifié la collecte de données sur le terrain après avoirs obtenus du Comité d'Éthique de la Faculté de Sciences et des Arts de l'Université de Montréal un certificat d'éthique pour notre protocole de cette recherche. La dimension éthique nous a permis d'éviter des risques liés au respecter des participants

dans leur culture et dans leur environnement (Jeffrey, 2005). Car, des difficultés en rapport à l'éthique pourraient entraver le déroulement de la recherche ou même sa validation, et nuire aux participants.

Les participants étaient d'accord que les entretiens seront enregistrés. Nous les avons donnés garantie que les informations enregistrées seront codifiées et que les noms seront anonymisés. En ce qui concerne leur anonymat, chaque participant a choisi un pseudonyme qu'il a inscrit au moment où il a signé le formulaire de consentement. Ce nom fictif sert également à identifier la fiche technique. Pour garder la confidentialité, nous les avons fait savoir que seul le chercheur et la directrice de recherche auront accès aux données qui seront détruites une fois retranscrites en verbatim.

Toutefois, vu la sensibilité du sujet, nous avons changé leur pseudonyme, car certains participants ont utilisé des faux noms connus par ceux qui les ont guidés vers le chercheur. Nous avons tenu à rassurer nos participants qu'en aucun cas, les révélations de leurs témoignages ne seront ni suggérées ni divulguées à d'autres institutions sans leur avis. Car, la dérogation à leur droit, à leur bien-être, à leur dignité et à leur intimité entraîne un refus des résultats (Boutin, 1997). D'ailleurs, les participants de l'étude sont les seuls à accepter ou non une étude qui enfreint leur droit.

### **3.10- Les biais de l'étude**

Au moment de la collecte de données, nous avons rencontré certaines difficultés qui nous ont obligés à adopter d'autres dispositifs et stratégies en vue d'amasser les données dans le délai imparti et d'atteindre les objectifs. L'un des biais de l'étude vient de la stratégie de par effet boule de neige. Comme il a été mentionné précédemment, il était difficile à rejoindre les associations de déportés visées initialement ainsi que les participants qui nous ont été proposés par la FHONFARA. C'est ainsi qu'un participant nous a référé Diaman (vi8), qui n'a pas été rempli tous les critères de l'étude. Pour l'analyse des données, cet entretien a été exclu. Le nombre de participants fixé initialement à dix est passé à neuf. Cependant, certaines informations tirées de son entrevue qui ne sont pas évoquées par les autres participants pourraient être approfondies dans le cadre d'autre

étude. Par exemple elle signale: « le cas d'un nombre important d'immigrés retournés par leurs parents - la prostitution comme moyen de survie pour les femmes forcées de retourner - la peur de certaines personnes de s'identifier comme PIEs à cause d'anciens conflits aux ÉUA - les Dps, une source importante de rançon en cas de kidnapping à cause qu'ils ont des parents à l'étranger (Diaman;Vi8) ».

Un autre biais de l'étude est la grille d'entretien composé initialement de questions fermées. L'interview du participant Lazard nous a permis de réviser la grille d'entretien en formulant des questions ouvertes (Annexe 4). En effet, l'enthousiasme pour se verbaliser, les rappels qu'ils suscitent sur son parcours migratoire, ses vécus au cours du processus de déportation et les expériences au moment de son arrivée nous ont montré la nécessité de formuler quelques questions ouvertes. Effectivement, les autres entretiens étaient très animés sur les vécus liés à l'étiquetage. Il y a eu beaucoup d'interaction entre le chercheur et les participants. Enfin, ces derniers ont élucidé les conséquences et les effets de l'étiquette de « déporté » sur leurs vécus, sans que l'entrevue ressemble à une forme d'une interrogation question-réponse.

En résumé, les biais de l'étude nous inspirent la vigilance qu'un chercheur doit porter sur les stratégies et les outils de recours utilisés pour contourner les difficultés de terrain. Par exemple, le participant Lazard a fourni beaucoup d'informations sur son processus migratoire, son processus déportation, ses vécus post déportation en regard à son étiquetage. À cet effet, nous avons recentré la grille d'entretien avec des questions ouvertes qui permet aux autres participants de parler sur les vécus spécifiques aux conséquences et aux effets de l'étiquette de « déportés».

### **3.11- La réflexivité du chercheur**

Pour structurer cette partie, nous inspirons de MacDonald (2010) qui signale l'importance du positionnement et des pré-requis du chercheur dans l'élaboration d'une étude exploratoire. April et Larouche (2006: 146) soulignent que « les approches inductives qui caractérisent les recherches qualitatives sont intimement reliées à l'engagement du chercheur, à son intuition, à sa capacité d'adaptation, à son expérience et à sa subjectivité

». C'est-à-dire, tout projet de recherche qualitative reflète avant tout les convictions personnelles, les certitudes des appuis conceptuels et des aspirations du chercheur qui sont susceptibles d'être à l'écoute des participants (April et Larouche, 2006).

En effet, les justifications à la base d'une position épistémologique peuvent être de divers ordre, telles que: sociale, culture, existentielle, politique et identitaire (Jeffrey, 2005). Notre choix pour ce sujet de recherche est animé par les expériences de plus de 3 ans que nous avons acquises dans le projet pilote de réinsertion socio-économique des immigrés haïtiens renvoyés par les ÉUA. De plus, notre formation en Travail social nous a poussés à approfondir un ensemble de constats liés aux vécus post déportation des immigrés haïtiens par les ÉUA. Pour les avoir côtoyés, nous savons que : « ils sont traités et considérés comme des étrangers, ils se font toujours rappeler par leurs antécédents des ÉUA, ils sont souvent victimes de profilage social, certains sont ramenés à l'ordre par rapport au style de vie et au mode de vie ». Nous savons également que ces difficultés et beaucoup d'autres contraintes sociales les rendent méfiants, discrets et prudents. Certains de ces immigrés restent à l'écart, mêmes lorsqu'on leur adresse la parole. Toutefois, notre formation en travail social nous a été d'une importance capitale pour travailler avec eux.

Par ailleurs, en ce qui a trait à l'élucidation des vécus relatifs aux conséquences et aux effets de l'étiquette de « déportés », les techniques d'écoute active et d'empathie nous ont permis de les approcher avec délicatesse et professionnalisme. De plus, notre expérience de les côtoyer, le fait d'être Haïtiens et parler la langue créole nous ont donné la possibilité d'aborder la question de l'étiquette de déportés avec aisance. En ce sens un auteur comme Jeffrey (2005; 118) soutient que: « faire crédit aux autres, parce que c'est bien à eux que l'on s'adresse, est une expérience qui est avant tout d'ordre éthique. Si les autres sont détenteurs d'un savoir qui mérite d'être entendu, c'est qu'on leur accorde le bénéfice du doute». Ainsi, nous consentons à reconnaître aux PIEs de l'AMPAP la subjectivité des vécus liés aux conséquences et aux effets de l'étiquette de « déportés».

Jeffrey (2005) mentionne que l'itinérance du chercheur la permet d'augmenter la crédibilité des résultats. En ce sens, le travail de collecte de données sur le terrain nous a offert l'opportunité de confronter nos connaissances acquises durant plus de 3 ans par

rapport aux difficultés rencontrées. C'est ainsi que, les démarches méthodologiques et les outils utilisés ont tenu lieu à un détachement de nos pré-requis pour laisser place aux vécus quotidiens et au point de vue des PIEs. Après les deux premières entrevues, nous sommes devenus plus motivés à confronter nos connaissances aux données recueillies dans l'interaction avec les participants. Notre perception a changé. Par exemple, il est révélé dans les discours que l'aide des parents vivant à l'étranger était une source d'étiquetage qui a pour conséquence le délogement de la PIE qui demande des règlements de compte. Tandis que, nous savons que les situations conflictuelles dues à cette forme de solidarité viennent de la velléité de la PIE d'avoir une main mise en vue de la gaspiller.

En résumé, cet exercice de réflexivité qui exige l'objectivité dans la recherche nous a permis de saisir la profondeur de nos pré-requis dans le processus du déroulement de la recherche. Nos savoirs personnels et professionnels offrent la possibilité d'accroître notre capacité afin de mieux appréhender la complexité de l'étiquette de « déportés » accolée aux PIEs. En outre, la réflexivité nous a rendus plus conscients du rôle fondamental de l'éthique dans la recherche qualitative. Car, certains participants ont insisté sur la protection des aveux fournis sur certains hommes politiques recrutant les PIEs dans des gangs. Cela nous interpelle sur la notion de sensibilité dans la recherche qualitative (Svoie-Zaj, Pires). À titre d'illustration Zouk (vi3, 36 ans) nous a déclaré: «je ne sais pas comment vous allez gérer ses informations que je vous donne sur les noms des responsables politiques qui m'ont approché pour prendre part à leurs gangs armés. Je ne sais pas qui va lire votre *survey* (étude), fais en sorte que ces informations ne soient pas divulguées».





## **CHAPITRE 4**

# **PRÉSENTATION ET L'ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE**

## **Chapitre 4: Présentation et analyse des résultats de la recherche**

Ce chapitre met en exergue des points de vue reliés aux conséquences et effets de l'étiquette de «dépotés» sur les vécus des Haïtiens immigrés expulsés par les ÉUA. Divers éléments sont pris en compte comme: les circonstances de départ comme source propice d'étiquetage, les causes de la déportation et les vécus y afférents, la déportation comme étiquette, les difficultés de l'étiquette de déporté, les différents éléments de survie pour contourner les difficultés de cette étiquette.

### **4.1- Les circonstances de départ d'Haïti: une source propice de l'étiquetage**

Deux raisons retenues par les participants comme éléments ayant favorisé leur émigration vers les EUA : situation socio-économique et le regroupement familial. Plusieurs d'entre eux soulignent qu'une compréhension de ces raisons permettrait une certaine compréhension de leur étiquetage et de ses effets sur leurs vécus.

#### ***4.1.1- La situation socio-politico-économique du pays***

Le participant Lazard était le seul à émettre l'idée qu'il a quitté le pays haïtien à cause de sa situation socio-économique précaire et les crises sociopolitiques du pays. S'émigrer ailleurs était pour ce dernier un moyen pour vaincre cette peur de l'avenir, mais aussi un moyen de sortir du chômage. C'est ainsi qu'à l'aide du support financier de sa grand-mère, Lazard a pu payer les frais d'un long voyage pour s'immigrer aux ÉUA illégalement.

Je dois vous dire que ce voyage était pour moi, la seule façon d'aider ma famille et d'avoir une vie meilleure. Ce n'était pas facile pour moi d'atteindre les ÉUA directement. J'ai dépensé environ 6.000 dollars américains dans un «*rakèt*» (voyage illégal) et j'ai fait beaucoup d'escales. J'ai quitté Haïti pour aller à la Dominique, puis je me suis rendu à Saint Thomas. C'est à Saint Thomas que quelqu'un m'a donné les documents pour entrer aux ÉUA. Je dois vous dire que c'est un réseau bien organisé. Quand je suis arrivé dans ces pays, il y a un membre du réseau qui était là pour m'accueillir. J'ai demeuré chez lui. Ce processus a duré environ 30 jours (Lazard vi1, 33 ans).

Toujours selon Lazard (vi1), les conditions dans lesquelles il a entrepris son voyage et le peu de temps passé aux ÉUA lui ont valu une autre appréciation auprès de sa famille et de sa communauté.

Tous les déportés sont retournés en Haïti avec les mains vides. Ils ont quitté ou perdu tout ce qu'ils ont possédé. Mais, les gens de ma communauté tiennent compte des circonstances pour lesquelles j'ai voyagé, le temps passé là-bas pour vous juger. Je dois vous dire, après ma déportation, ma famille me dit, la vie n'est pas finie. Les gens ont compris que c'est de la malchance, car j'ai pris des risques, je n'ai pas passé trop de temps aux *State*. Lazard (vi1, 33 ans).

#### ***4.1.2- Le regroupement familial***

Les 8 autres participants ont été admis aux ÉUA avec le statut légal. Ils sont émigrés dans ce pays après que leurs parents ont complété tous les critères et suivi tous les processus recommandés à tous les demandeurs de résidence permanente pour mineur. Comme il a été mentionné dans le tableau précédent, six d'entre eux ont émigré à bas âge entre 5 à 16 ans, tandis que les deux autres étaient déjà adultes au moment de leur migration. En faisant une comparaison de leurs conditions de vie actuelle par rapport à celle d'ÉUA, les participants immigrés par le lien familial ont expliqué qu'ils ont gâché leur avenir ainsi que le projet migratoire de leurs parents.

J'ai passé 30 ans aux ÉUA. Ah *man!* Je suis conscient que j'ai raté ma chance d'être bien. Aujourd'hui, je me retrouve dans un pays qui n'est pas le mien. Je suis responsable de ce qui m'arrive. Ici, on m'appelle déporté. Je suis un rien. Hein! Safè (vi5, 33 ans).

Après le séisme du 12 janvier 2010, je songeais beaucoup aux ÉUA. Le soir, quand je revis ces événements, je pleure. Je dois vous dire que c'est pour la première fois que j'ai vu de telles choses. Je dois vous dire que j'ai failli mourir ce jour-là. J'assume tout ça, car ma mère a fait beaucoup d'efforts pour me faire rentrer aux ÉUA. Si j'étais aux ÉUA, je n'aurais pas connu cet événement. Miss X (vi9, 33 ans).

Tisha (vi2) immigré à l'âge adulte affirme avoir brisé son projet migratoire qui a coûté beaucoup à sa mère. Pour lui, c'est tout un projet de vie qu'elle a brisé.

Je suis désolé. J'ai raté ma chance d'être bien. Je n'avais pas compris les sacrifices que ma mère a faits pour me faire venir aux ÉUA. Je suis responsable de tout ce qui m'arrive. Ici, en Haïti, je n'ai aucune considération aux yeux des gens de ma communauté (Tisha vi2, 41 ans).

En somme, les circonstances de départ des participants étaient surtout économiques. D'ailleurs, ils ont tous argumenté que leur immigration aux EUA était une opportunité

(chance) pour avoir un avenir meilleur. Leur migration était de type économique. Que le participant ait émigré en bas âge ou à l'âge adulte ; qu'il soit l'entrepreneur de son propre projet migratoire ou émigré par le lien familial ; qu'il soit immigré avec un statut légal ou illégal, les objectifs de leur projet migratoire étaient d'aller chercher une vie meilleure et d'aider ce qui reste aux pays d'origine (GARR, 2009; Legault et Rachédi, 2008; Verbunt, 2009). La personne qui n'a pas atteint les objectifs de la migration économique est vue comme un raté, selon les discours des participants. Chappart (2007) parle d'«échec de la migration». Cependant, comme nous venons de le montrer dans les lignes précédentes, ce sentiment est ressenti et perçu différemment dans les discours des participants. Ceux qui ont immigré légalement dans le cadre d'un projet de regroupement familial ont le sentiment qu'ils ont brisé leur rêve personnellement, mais aussi le projet migratoire de leurs parents. Il se sent dénié par la société. Tandis que celui qui a immigré illégalement a parlé de compréhension ou même d'empathie de sa communauté, car il a pris des risques.

#### **4.2.- Le sens donné à différentes causes de la déportation selon les vécus**

Plusieurs études ont signalé que la déportation des immigrants vers leur pays d'origine se fait sur la base d'un ensemble de crimes allant d'une simple infraction telle que la rentrée illégale sur le territoire (Brotherton et Barrios, 2009; Feere, 2014; HRW, 2009; Kanstroom, 2013; Slama 2014; *U.S. Department of Homeland Security, U.S. Citizenship and Immigration Services, Office of Citizenship*, 2007). Qu'ils aient un statut légal ou illégal, les immigrants haïtiens sont expulsés des ÉUA pour diverses raisons. Selon le discours des personnes rencontrées, nous avons pu énumérer deux motifs expliquant leur déportation: les motifs liés à une immigration illégale et les motifs liés à une condamnation pour un crime.

##### ***4.2.1- La situation d'immigration illégale***

Nous avons précédemment mentionné que Lazard fut le seul participant qui a été contraint de retourner pour être rentré et séjourné illégalement aux ÉUA. Ce dernier a vécu pendant 2 ans à Mattapan (Boston) avant d'être arrêté en Floride, puis envoyé en Haïti en 2007. Pour lui, ces événements survenus dans son parcours migratoire rentrent

dans le cadre d'une politique de débarras des immigrants sans papier pratiquée sous la présidence de Georges W Bush.

Je suis déporté pour séjour illégal. J'ai répondu aux questions d'un juge parce que j'avais violé la loi sur l'immigration. J'étais arrêté par la police en Floride dans un *check* routine. Même lorsqu'il se pourrait que je fusse pointé du doigt par quelqu'un *yon kout dwèt*, je pense que tout cela est dû à la politique raciste et anti-immigrant du président Georges Bush Fils. On faisait déporter tous les Mexicains illégaux aux *States*. C'était une vraie chasse à l'homme contre les immigrants sans papier. Je suis donc expulsé en Haïti parce que je n'avais pas de *green card*. Lazard (vi1, 33 ans).

#### **4.2.2- La condamnation pour un crime**

Quatre participants ont été expulsés après avoir purgé une peine pour: détention d'armes illégales, possession ou la vente de drogue, batailles dans les rues et vols à main armée. Lors des entrevues, ces participants ont évoqué le caractère illégal et arbitraire d'une politique de quarantaine sécuritaire instauré par le gouvernement haïtien. Cette pratique de rétention à la liberté des PIES pour deux semaines vise les personnes ayant purgé une peine aux ÉUA. CEDH (2008), GARR (2009), Kushner (2011) et Saint-Vil (2013) ont déjà souligné la violation des droits de ces immigrés à travers cette mesure sécuritaire. Les 4 participants ont considéré comme victimes, les personnes qui ont connu la quarantaine sécuritaire qu'ils appellent « pratique d'emprisonnement des Dps ayant des dossiers lourds ». Toutefois, il faut souligner certaines nuances dans les discours par rapport à ce vécu. Pour Mike (vi4), le fait qu'il est resté en garde à vue pour deux semaines, c'était un non-sens voir même un abus des autorités.

Nous étions 28 ou 36 dans l'avion. 7 personnes et moi étions restés dans la salle. J'ai passé 11 jours en garde à la DCPJ. Les responsables ont expliqué qu'ils m'ont voulu me garder pour suivre mon comportement parce que je suis déporté pour la drogue, c'est un dossier lourd. C'est injuste. Je n'ai rien en Haïti. Je n'ai pas commis de crime en Haïti. *It's not fair* (Mike vi4, 34 ans).

Dans cette catégorie, il y avait deux personnes qui ont été incarcérées dans l'un des deux centres carcéraux de l'AMPAP: Fort-Dimanche et Pénitencier national. Pour eux cette expérience a été choquante et traumatisante. Tisha (vi2) qui a vécu un mois dans le premier centre a exprimé ses frustrations, ses inquiétudes et sa vulnérabilité:

« Dès mon arrivée, la police m'a emmené directement dans la prison de Fort-Dimanche parce que j'avais un dossier de possession illégale d'arme à feu et de bataille dans les rues. Après un mois, je fus libéré. Pour pouvoir obtenir ma libération, mes parents ont effectué beaucoup de démarches auprès du responsable de la question des déportés au niveau de l'académie. En prison, la situation a été difficile pour moi. D'une part j'ai été nouveau dans le pays, je ne connais personne. Et d'autre part, ma mère ne pouvait plus répondre à mes besoins, car elle a dépensé trop d'argents durant mes dix années de prison aux *States*. J'étais envahi de stress, car à cette époque j'ai été accueilli par les agents de l'unité *swat-team* de la Police Nationale d'Haïti. Les agents ont été lourdement armés. Les autres Dps et moi avions eu peur. Ils nous ont escortés de la porte de l'avion jusqu'au commissariat de la DCPJ. C'était frustrant» (Tisha vi2, 41 ans).

À côté des moments difficiles qu'il a connus durant un mois au Pénitencier national, Jerry (vi10) a parlé de la corruption des responsables dans le processus de sa libération:

J'ai vécu des moments très difficiles en prison. Quand je suis arrivée en Haïti, on m'a mis au Pénitencier national. J'ai passé un mois. C'est grâce à une femme, une amie de mes parents à l'étranger que j'ai pu sortir. C'est vrai que ma famille a envoyé de l'argent pour entreprendre les démarches de ma libération. Mais, elle connaissait le système. Elle a payé. Je n'ai aucune idée du montant versé, mais les autres Dps m'ont dit que leurs parents ont dépensé 2000 dollars américains (US\$) pour les libérer. Les autres déportés ont dit que ce sont les responsables de la déportation qui ont reçu l'argent. Je ne sais pas si c'est vrai. Cela s'est passé en 2002, car je suis rentrée le 20 mai 2002 et je suis libéré le 20 juin 2002 (Jerry vi10, 49 ans).

Cependant, même lorsque Zouk (vi3) n'a pas été mis en quarantaine sécuritaire, son discours rapportant les épreuves endurées par ses amis et d'autres personnes rencontrées dans son travail de bénévolat donne un indice sur le caractère inhumain de la déportation. Ce dernier qualifie de crime le mode de traitement que les immigrants retournés vers les années 2000 ont subi de la part des autorités haïtiennes:

Je suis parmi les premiers immigrants haïtiens qui ont été déportés en Haïti en 1989. À cette époque, on n'emprisonnait pas les Dps. Je rentrais chez moi comme quelqu'un qui a été en visite aux States. C'est un crime, quand vers les années 2000, on met un "*sachè nwa*" (sac en plastique de couleur noire) dans la tête des Dps, puis on les amenait au Pénitencier National (Zouk Vi3: 36 ans).

Un autre groupe de trois participants, Safè (vi5), Jimmy (vi6) et Jiko (vi7) ont été expulsés en Haïti pour violence entre conjoints et fraude massive (faux et usage de faux,

escroquerie, vol d'identité, utilisation de fausse carte de crédit). L'exemple de Safè (Vi5) a été expulsé parce qu'il a violenté sa conjointe. Pour ce dernier, son irrévérence envers ses parents eu égard à leur mode de correction et son attitude méprisante au contrôle social de son environnement familial sont à la base de sa déportation:

Si pour avoir frappé ma femme, je me suis fait déporter en Haïti, c'est parce que je n'ai pas voulu écouter les conseils et suivre l'exemple de mes parents. J'avais 11 ans quand j'ai appelé le 911 pour mon papa qui m'a donné quelques fessés parce que j'ai commencé à fréquenter les gangs de rue. Après cet événement, j'ai nié l'autorité de mes parents. Ni eux, ni leur environnement ne pouvaient plus me corriger ou me conseiller. Mes parents m'ont laissé faire par peur d'aller en prison ou perdu ma garde. Cependant, j'allais connaître mon pire cauchemar. Vous savez, le même policier qui était venu pour mon papa a été celui qui m'a passé les menottes, 7 ans après. Je suis désolé. Ah, si les enfants ont pu écouter leurs parents! (Safè vi5, 37 ans).

Jimmy (vi6) et Jiko (vi7) expulsés pour fraude massive ont affirmé avoir gagné beaucoup d'argent à l'insu de leurs proches. Pour ces deux participants, une personne peut gagner beaucoup d'argent dans la société américaine sans recevoir l'ordre ou les consignes d'un employeur. Les deux hommes ont expérimenté des voies et moyens différents pour aboutir à cette fin. Le premier a expliqué que la maîtrise des outils informatiques et de télécommunication lui a rendu plus créatif. En conséquence, ces outils lui ont permis d'accéder par effraction aux comptes bancaires et aux cartes de crédit d'autrui pour transférer de forte somme d'argent sur son compte fictif.

Après mes études collégiales, j'ai travaillé comme superviseur chez *Turner Network Television*, une compagnie de téléphonie à Spring Valley à New York. J'avais la tête enflée, car je me vois trop brillant pour travailler dans le but d'enrichir mon employeur. C'est ainsi que j'ai quitté mon emploi pour aller faire de l'argent plus facilement. En toute sincérité, je suis déporté en Haïti pour fraude massive. J'en suis fier parce que n'importe qui ne peut pas le faire. Il faut avoir des connaissances pour pirater une carte de crédit en vue de commander des téléphones en Chine, en Europe ou payer des factures d'assurances et de loyer pour n'importe qui. Cette activité m'a rapporté beaucoup d'argent. Je menais une vie de prince (Jimmy vi6, 32 ans).

Quant au second, en plus d'être membre d'un puissant groupe Gang de rue à Miami, ce dernier a déclaré qu'il a dupé les compagnies d'assurances pour gagner de l'argent. Ce

dernier utilise en faux et fait usage des fausses déclarations des collisions de voiture qu'il a provoquées avec ses amis.

On m'a déporté pour "*case excessif*" c'est-à-dire déclaration de faux accidents. Mes amis et moi faisons des collisions de voitures. Nous avons un réseau composé de médecins et d'avocats qui avaient la charge de finaliser les dossiers aux compagnies d'assurance. Souvent, personne n'est facturé. Mais, le médecin compliquait le cas pour que les compagnies d'assurance nous remboursent. On peut réaliser \$ 30,000 à 40,000 par mois. Nous partageons l'argent après la transaction. Mais, j'ai laissé NY pour aller vivre à Miami pendant 6 mois à cause d'un dossier chaud. C'était là que je suis devenu un membre de *Zopam*, un groupe de gang. J'étais responsable du secteur "*low Haïti*" (Ti Ayiti). C'était mon territoire. J'avais la responsabilité de recevoir les rançons. Après avoir passé 6 mois à Miami, je suis retourné à New York, car, j'ai pensé que le dossier était fermé. C'est ainsi, au cours de route, j'étais arrêté. Depuis lors, cela est devenu comme un calvaire, j'ai passé trois mois dans une première prison, puis six mois dans une autre. Enfin, j'ai été transféré à Louisiane avant d'être renvoyé en Haïti. Jiko (vi7, 24 ans).

Enfin, la participante Miss X (vi9) est retournée pour avoir porté coup et blessure à une camarade de classe lors d'une bagarre alors qu'elle était encore mineure. Elle a fait le choix de rentrer volontairement en Haïti au lieu de passer 7 mois en prison. Cette dernière a évoqué lors de son entrevue que « faire de la prison » signifie pour elle: « une honte pour la famille et/ou la honte de la famille ». Miss X (vi9) ajoute que l'aide de sa mère a été une grande source de réconfort lui permettant de surmonter les épreuves dans cet instant de sa vie:

J'avais 17 ans quand j'ai blessé une élève. Quand je suis devenue majeure, j'avais le choix entre retourner en Haïti ou aller en prison pour 7 mois. Ma maman a refusé l'option d'aller en prison, car j'étais trop jeune et trop mince. Elle m'a dit que cela aurait été une honte pour moi et pour elle. Alors, elle m'a aidé à retourner en Haïti, comme ça j'aurais la chance de retourner aux ÉUA (Miss X vi9, 22 ans).

En résumé, selon Brotherton et Barrios (2009) et HRW (2013), les étrangers sont écartés du territoire du pays d'accueil parce qu'ils ont violé la loi. Malgré qu'un participant ait dénoncé le caractère répressif et racial de sa déportation, tous les participants soutiennent qu'ils ont été expulsés des ÉUA pour avoir transgressé les lois américaines. En ce sens, toutes les personnes interviewées ont reçu un avis de déportation. La participante Miss X a choisi de retourner volontairement (sans la présence d'une autorité américaine) et les



autres sont retournés involontairement (présence d'agent dans l'avion fédéral ou un document de voyage remis à une hôtesse dans un avion commercial). Toutefois, il nous paraît pertinent de soulever certaines nuances dans les discours sur les vécus liées aux causes de la déportation. Plusieurs participants ont signalé que le support de leurs proches leur était inestimable pour surmonter certaines épreuves dans les prisons aux ÉUA, dans leurs démarches pour retourner en Haïti et dans leur élargissement de la quarantaine sécuritaire en Haïti. De même, au moment des entrevues, certains participants n'ont pas pu contenir leur émotion quand ils ont évoqué que « leur attitude irrévérencieuse à l'égard de leurs parents était à la base de leur comportement déviant ». Il faut noter que les discours des participants précisent que les causes de leur déportation ont affecté non seulement les PIEs elles-mêmes, mais également leurs parents soucieux de leur réputation et du devenir de son fil ou de sa fille expulsé.

De plus, les données du Tableau 2<sup>11</sup> comparées aux discours des participants<sup>12</sup> sur la de la déportation par l'État haïtien au cours des années e 1989, 2000 et 2002, nous a permis de relever 3 moments dans le processus de la mise en quarantaine sécuritaire. Il semble que les PIEs arrivées au cours des décennies 80 et 90 ont suivi les procédures de l'immigration haïtienne comme tous voyageurs. Puis, vers la première moitié de la décennie 2000, les PIES ont été incarcérées au Pénitencier national et à Fort dimanche. À la fin de l'année 2006 jusqu'à la période de la collecte des données, après un triage dans les dossiers, les PIES ayant été condamnées ont été retenues en garde à vue dans un commissariat pour 2 semaines et les autres personnes ont été autorisées a rentré chez eux. De plus, les participants ont dénoncé la violation de leur droit, le caractère inhumain de leur traitement dès leur arrivée, la corruption dans leur élargissement et les abus d'autorité dont ils sont victimes.

### **4.3- La déportation comme étiquette et ses corolaires sur les vécus**

---

<sup>11</sup> Les cases du tableau 2 notifiant la date de déportation, la durée de temps en Haïti après déportation, le temps passé en prison et les causes de déportation

<sup>12</sup> Dates relatées notamment dans les témoignages de Zouk (vi3), Mike (vi4), Tisha (vi5) et Jerry (vi10)

Ici, nous analysons les différents points de vue des répondants sur le processus de leur étiquetage et de ses effets sur les vécus. Les expériences après leur retour et les éléments susceptibles à leur identification dans la communauté telles que : le style et le mode de vie, l'habillement, le tatouage et la langue faisant l'objet de jugements et de stéréotypes.

#### ***4.3.1- Compréhension du retour à travers les cérémonies de l'accueil***

##### **4.3.1.1- Les vécus à l'aéroport de Port-au-Prince**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les immigrants sont arrivés à l'aéroport de Port-au-Prince dans un avion fédéral de l'US - Marshall ou dans un avion commercial. Six des participants sont arrivés par le biais de l'US-Marshall et les trois autres dans un vol commercial. Selon les propos collectés, le moyen de transport, en particulier celui de l'US-Marshall est une source importante de préjudice et de mise à l'écart dès son atterrissage. Trois personnes parmi celles transportées par le biais de l'US-Marshall parlent d'un traitement spécial réservé pour les immigrants arrivés à l'aéroport de Port-au-Prince dans l'avion fédéral.

Je suis arrivé dans l'US-Marshall. L'avion a été dirigé dans un autre bout de l'aéroport. Puis, un autobus est venu nous chercher. Nous étions restés dans l'autobus garé sous les arbres avant d'être appelé pour prendre les *finger print* dans un *container*. Ha! Un *container* monsieur, oui dans un *container*. Après, les responsables nous ont emmenés à la DPJ. (Jimmy vi6, 32 ans).

Quand les locaux nous ont vus débarquer de l'avion fédéral, ils nous regardent comme des criminels, des grands bandits, des bandits internationaux. Ils avaient eu peur. Je pense que, c'est ça la raison qui explique que les autorités ne nous ont pas reçus dans le même espace que les autres voyageurs arrivés dans les autres avions ce jour-là. (Safè vi5, 37 ans).

Il en est de même pour Mike qui exprimait sa frustration et sa gêne par rapport au regard curieux des autres voyageurs qui suivaient les cérémonies dès l'atterrissage de l'avion fédéral.

Dès mon arrivée à l'aéroport, j'ai été frustré quand les gens me regardaient descendre de l'US-Marshall. Je ne suis pas habitué à ces genres de situation. Ça fait longtemps que j'ai quitté le pays. Le pire de tout cela c'était les gens des autres vols qui arrivaient au même moment. J'ai été bouleversé et gêné

quand ils m'ont vu emmener par les policiers dans un bureau se trouvant sur la cour de l'aéroport. C'est un espace réservé pour les déportés. Ce n'était pas plaisant. C'est comme si, ils avaient peur de nous. (Mike vi4, 34 ans).

En ce qui a trait aux participants arrivés par le biais d'un vol commercial les expériences sont diverses. Par exemple, Lazard tout en reconnaissant que son étiquetage a commencé depuis les États témoigne de la confidentialité et du respect de sa personne durant le voyage. Toutefois, le caractère subtil et discrétionnaire de sa déportation allait être rompu au moment de sa prise en charge par l'immigration haïtienne.

Écoutez Monsieur: pourquoi on a écrit *deported* sur l'enveloppe contenant mon dossier qui a été remis à l'hôtesse de l'air? Ça, ce n'est pas une étiquette d'après vous. Cependant, je dois admettre que durant le vol j'étais assis comme tous les autres passagers. Je n'avais pas de chaînes ni dans les mains, ni dans les pieds comme on l'a fait pour les Dps qui sont transportés dans la *US-Marshall*. Vraiment, seuls les membres de l'équipage de l'avion savaient que j'étais déporté. Les autres passagers allaient le savoir quand ils ont entendu l'agente de l'immigration criée sur moi: "Hé! Vous pouvez me suivre, suis-moi. On n'a même pas échangé les mots de bienséance: comment allez-vous? Qu'est-ce que vous avez fait? Je peux comprendre, vous êtes jeune, vous aurez pu vous calmer, car les choses sont difficiles au pays". Elle n'avait aucune sympathie pour moi (Lazard vi1, 33 ans).

Nous devons signaler qu'en dépit de 23 ans d'écart entre la date de leur déportation en Haïti (1986-2009), Zouk et Miss X n'ont pas été soumis aux procédures spéciales au niveau de l'aéroport. Tandis que les sept autres participants arrivés entre 2000 et 2009 (soit 19 ans) ont eu un accompagnement spécial à l'aéroport. Les deux participants cités sont rentrés chez eux une fois qu'ils ont rempli les procédures de l'immigration Haïtienne comme tous les voyageurs.

À l'époque où j'étais arrivée, personne ne m'a questionné. Après l'étape de la migration, je suis sortie dehors, j'ai pris un taxi qui m'a transporté chez ma mère. Il n'y avait pas de DCPJ. Je n'étais pas allé en prison. Zouk (vi3, 36 ans).

Une fois que j'ai débarqué à l'aéroport, j'ai vu un ami. Il m'a facilité les procédures l'immigration en prenant tout en charge. Puis, il a envoyé quelqu'un pour me ramener chez ma famille. Miss X (vi9, 22 ans).

Nous devons nuancer sur le fait que si Zouk a suivi les procédures normales à l'immigration, c'est parce qu'à son époque il n'y a pas eu de procédures spéciales.

Cependant l'« accointance ou la connaissance» que parle Miss X peut être considérée comme un cas exceptionnel. D'ailleurs, ce phénomène d'accointance dans l'accueil des immigrés déportés a été élucidé par Lazard.

Quand ma grand-mère a appris que j'étais à la DCPJ. Elle cherchait des contacts à la DCPJ parce qu'elle pensait qu'on allait m'incarcérer. Elle savait que toute personne déportée s'était fait incarcérer. Elle était prête à payer si jamais on devra me garder en prison (Lazard vi1, 33 ans).

#### **4.3.1.2- Les cérémonies d'accueil à la DCPJ**

Selon les discours des participants, la DCPJ est l'endroit où les autorités font le triage des dossiers et prendre les décisions nécessaires. Ces dernières peuvent être de trois types: l'élargissement le jour d'arrivée, la quarantaine sécuritaire et le suivi sécuritaire ou probation. Premièrement, les participants arrivés dans les vols commerciaux et les immigrants illégaux de l'US-Marshall sont rentrés chez eux le jour même de leur déportation. Deuxièmement, la majorité des participants renvoyés dans l'avion fédéral (quatre sur six) ayant le dossier de trafic de drogue, possession d'armes illégales, vol à main armée et de fraude ont été soit mis en quarantaine sécuritaire (2) ou soit incarcéré (2). En dernier lieu, presque tous les répondants ont été soumis à une période probatoire d'environ six mois.

Plusieurs participants partagent l'idée qu'ils se sentaient blesser, déshumaniser et indigner par l'aboutissement de cet accueil à la DCPJ. À cet égard, les propos de Jimmy ont été assez précis pour exprimer ses mécontentements par rapport à la durée de temps du processus et des formalités administratives à la DCPJ.

L'avion est atterri vers 11 heures du matin. J'ai eu de la chance de quitter la DCPJ le jour même vers 6 heures. Il y a d'autres personnes qui ont passé tout ce temps pour entendre qu'ils seront restés dans le poste. D'après moi, c'est un geste humiliant. La personne vient juste d'arriver dans le pays on nous traite comme des bêtes (Jimmy vi6, 32 ans).

Au moment des entrevues, plusieurs participants ont déclaré que les PIEs qui n'ont pas pu établir de contact avec leurs proches et celles qui n'ont aucun lien familial en Haïti ont été gardées à vue à la DCPJ. .

Pour moi, l'accueil n'était pas si chaleureux. J'avais la difficulté à retrouver les coordonnées de mes parents, à cause de ça, j'ai passé 15 jours à la DCPJ. Il y avait d'autres déportés qui avaient ce même problème, après que quelqu'un ils sont rentrés. Ça m'a rendu énerver. C'est arbitraire. (Mike vi4, 34 ans)

Tandis que Zouk renvoyé 22 ans plutôt est sorti sans avoir besoin de la présence d'un proche. Pour ce dernier ces modes de décisions ont des conséquences sur le comportement de l'immigrant PIEs:

J'ai vécu ma déportation comme un simple retour dans le pays. Quand je suis arrivée à l'aéroport de Port-au-Prince, on ne m'a pas incarcéré. Les autres Dps qui sont à jour-là n'ont pas été incarcérés. On nous a laissé rentrer chez nous. Aujourd'hui ce n'est pas le même cas, car les Dps qui n'ont pas de parents sont gardés à la DCPJ. Mais, il y a une chose, cette façon de faire rend certains Dp plus frustrés. À cause de la prison, certains Dps ne veulent plus prendre part aux activités dans leur communauté (Zouk vi3, 36 ans).

D'un autre point de vue, Tisha met en cause les ÉUA comme premiers responsables de l'étiquetage de migrants déportés, car il est mentionné dans son dossier de déportation « danger pour la société américaine ».

Laissez- moi vous dire, il est écrit dans le document du Dp qu'il représente un danger pour les ÉUA. Quand un responsable regarde un dossier avec des mots comme ça, il va être inquiet. Comment voulez-vous qu'il agisse ? Dans sa tête, il sait qu'il va avoir affaire avec un criminel, un déviant, un diable, un *kidnappeur* qui vient pour troubler la paix publique en Haïti. Cela me touche beaucoup cette façon de comparer les Dps. On met tout le monde dans un même panier (Tisha vi2, 41 ans).

En résumé, la gestion de l'accueil des immigrés retournés est très complexe. En ce sens les procédures d'accueil et les décisions pour élargir ou retenir les PIEs ont été entachées d'irrégularités et d'inégalités. D'ailleurs les participants ont dénoncé le favoritisme, les abus d'autorité, la marginalisation et la discrimination qu'ils ont été victimes lors des cérémonies d'accueil. Par exemple, les participants rentrés dans les avions commerciaux ont été accueillis à l'aéroport par le service de l'immigration, tandis que ceux venus de l'avion fédéral ont été escortés par les policiers lourdement armés et reçus à un endroit qui leur sont exclusivement assignés. De même, certaines personnes ont été incarcérées, d'autres mis en quarantaine et certaines autres rentrent chez eux le jour de l'arrivée. Miss X n'a suivi aucun processus après avoir débarqué en Haïti dans un avion commercial, tandis que Lazard rentré par ce même moyen a suivi les procédures de la DCPJ qui dure

entre 8 à 9 heures de temps. En plus de la longue durée d'attente, ce dernier a dénoncé l'irrespect et l'irrévérence des autorités à son égard.

Cette dame qui venait me chercher depuis les escaliers de l'avion était une agente de l'immigration. Quand l'hôtesse l'a dit, voici une personne qui est expulsée. Du coup, le ton a changé. Elle n'a même pas demandé à l'hôtesse si je n'étais pas bruyant ou si je ne dérangeais pas le monde au cours du voyage. Elle n'a manifesté aucun respect pour l'hôtesse qui l'a remis les papiers. Je pense que dès qu'elle a été appelée, elle a su que j'étais expulsée. Elle me disait: hey suit moi, je vais vous faire assoir en attendant que la DCPJ vienne vous chercher, car il n'y avait pas de policier présentement. Elle m'a traité comme un monstre, une fois qu'elle a su que je suis déportée. Pour moi il y a beaucoup de faille dans ce service. (Lazard vi1, 33 ans)

Le comportement méprisant et le dédain des responsables dans l'accueil constituent des éléments qui ont des incidences importantes dans la vie des participants. Selon Miss X, les expériences de la déportation ont été choquantes pour certaines personnes.

À entendre les autres Dp parler de leurs calvaires à la DCPJ, j'étais contente de n'avoir pas connu cela. Je n'ai pas suivi de probation, je n'ai pas été incarcéré ou mise en quarantaine sécuritaire. Les autres m'ont dit ça représente un cauchemar pour eux (Miss X vi9, 22 ans).

#### ***4.3.2- Le regard de la communauté et les éléments d'identification sur les vécus***

Au moment des entrevues, plusieurs des participants ont signalé que leur présence est un motif majeur dans leur mis à l'écart dans leur communauté. En effet parler de leur présence se réfère aux éléments d'identification concourant à leur stigmatisation dans la société. C'est-à-dire, la population se base sur un ensemble de démarches, d'actions et de symboles pour identifier et catégoriser les PIEs. En ce qui a trait à cette question d'identification des migrants expulsés dans leur communauté.

Ainsi, les propos recueillis et les avis sont partagés sur les effets moraux ou psychiques par la façon dont les PIEs sont identifiées par les membres de leur communauté en Haïti. Pour certains participants, l'étiquetage en liens aux « rappels sur le passé » constitue une source importante détresse et de frustration. Cette manière de catégoriser leur retour est également utilisée comme une stratégie de leur isoler dans certaine situation.

Ce qui m'innerve, c'est quand à chaque fois, les gens me posent les mêmes questions: qu'est-ce qui fait que je suis déporté, pourquoi j'étais obligé de faire du *hold-up* sur les personnes âgées alors que j'étais dans un pays où il y avait du travail (Jerry vi10, 49 ans).

Dès fois, je ne sais pas quoi dire pour expliquer les gens pourquoi j'ai été déporté. C'est comme si je viens juste d'être déporté. C'est comme si je n'ai pas encore dit la vérité sur ma personne. Ce qui est ennuyant ce sont toujours les mêmes personnes avec qui je joue au domino tous les jours. Certaines d'entre elles utilisent les faits expliqués pour me stigmatiser surtout quand on a un différend (Tisha vi2, 41 ans).

Je me sens négligé et rejeté. Quand je leur demande quelques choses, il paraît que je les dérange. Mes cousins qui sont dans la maison me font des reproches avant de me donner quelque chose. Hein, ils fouettent mon orgueil parce que j'étais dans un pays riche (Safè vi5, 37 ans).

Dans ce même ordre d'idée, Jimmy raconte qu'il a été troublé par la façon dont il s'est fait indexer publiquement.

L'année dernière le 27 décembre 2012 à l'occasion de mon anniversaire naissance, j'étais dans un bar avec trois amis venus du Canada quand j'ai vu un ancien camarade de classe du collège Les Normaliens qui était dans l'espace. Il m'a appelé déporté. À ce moment-là, tout le monde m'a regardé. Pour moi, cela signifie qu'il y a un mauvais parmi nous. Gêné et frustré, j'ai quitté les lieux dans les trente minutes suivantes parce que j'ai été gêné de voir tout le monde me regardait. C'était frustrant. C'est comme si j'étais un intrus. Le déporté est un violent, un criminel, une personne à éviter (Jimmy vi6, 32 ans).

D'autres participants pensent que l'ignorance de la population sur le phénomène de la déportation leur fait encore plus de mal. « Haïti, tous les déportés sont pareils, les gens ne cherchent pas à savoir les causes de la déportation. Autrement dit, pour beaucoup d'Haïtiens les déportés sont la source de la criminalité. Ces personnes n'apportent que le mal pour le pays », a souligné Tisha (vi2, 41 ans).

Le déporté est une personne que le « blanc » (les autorités américaines) a retournée. La population le prend comme une personne qui a commis un acte grave. C'est donc quelqu'un qui apporte malheur au pays. Le déporté c'est le mal. (Miss X vi9, 22 ans)

En ce qui a trait aux apparences physiques des migrants, certains comportements et attitudes liés à un ensemble d'éléments symboliques font l'objet d'importante polémique critique entre « eux et nous ». À titre de rappel, l'utilisation des symboles dans la construction des étiquettes par l'environnement social des individus indexés a été documentée par Tannenbaum (1938). En effet, les répondants ont témoigné que la population locale se base sur leur style de vie, leur façon d'habiller, leur tatouage, leur façon de marcher et leur langue pour émettre des idées préconçues et des jugements négatifs qui leur sont très préjudiciables. En ce sens, l'étiquetage de leurs caractéristiques symboliques a transformé leur réalité en un être marginalisé en raison de la vulgarisation d'une mauvaise réputation.

#### **4.3.2. 1- Le style et le mode de vie**

Les neuf participants soutiennent que le style et le mode de vie représentent un élément déterminant dans leur relation avec la population locale. Plus d'un affirme que la diminution de la masse corporelle de certains migrants perçus à travers leurs vêtements est une source importante de moqueries voire même d'intimidation.

Dans ma communauté l'accueil n'était pas chaleureux par rapport à ma grosseur et la longueur de mes cheveux (style *dread*). Les gens avaient peur de moi. Lorsque je marchais dans la rue, ils se mettaient à courir. Ils me voyaient comme un monstre parce que je suis un Dp, bien que je sois un être moral. Maintenant, je ne fais plus les mêmes choses que je faisais dans le temps. Ces expériences me donnent de la maturité (Zouk vi3, 36 ans).

Les Dps se font appeler " miséreux et minables " parce qu'ils sont devenus maigres au fil des temps. Cela est surtout remarqué dans les *tòg* (fringes) qu'ils portent et qui sont complètement trop grands. Certains Dp sont comme enveloppés dans leur long maillot (Lazard vil, 33 ans).

D'autres participants argumentent que leur façon d'habiller n'est pas sans conséquence sur les jeunes de leur communauté. Leur manière d'habiller constitue une source d'influence pour les jeunes, et cette source d'influence est souvent jugée mauvaise par la communauté.

Grâce aux Dps, locaux voient en *live* le style *tog* qu'ils ont l'habitude de voir à la télévision. C'est que le Dp n'est pas gêné de porter son pantalon jusqu'à ces



genoux. Nous sommes des *bredjen*, c'est-à-dire, nous portons une longue chaîne dans laquelle est suspendue une croix. *You know, le brejen* porte des boucles d'oreille. Ce dernier marche comme un bateau qui flotte. C'est ça un Dp. Malgré que ce style ne soit pas bien vu, je ne me laisse pas intimider puisque c'est ma façon de vivre (Mike vi4, 34 ans).

Même lorsque la population dit ce qu'elle veut à mon égard. Elle ne peut pas m'influencer pour changer un style de vie que j'ai eu depuis mon enfance aux ÉUA. Je suis bien comme ça et cela fait que je ne ressemble pas aux autres. (Tisha vi2, 41 ans)

Somme toute, les différences sur le style et le mode de vie des PIEs sont perçues comme une anomalie pour la société haïtienne. Cependant, il a été mis en exergue que le transfert d'identité sous le poids des étiquettes était irréversible. Car le désaccord, le dénigrement et à la discrimination qu'il a engendrée sur ce qu'est la PIE et ce qu'elle devrait être n'ont eu pour effets que leur écartement dans la société (Goffman, 1975).

#### **4.3.2.2- Le tatouage**

Selon la majorité des participants, le tatouage est un l'un des signes visibles sur lequel la population se base pour les identifier. Plus d'un pense que l'imposante dimension des images dessinées sur leur corps a fait office de barrières communicationnelles et culturelles entre les locaux et les PIEs.

Les gens m'appellent voleur, diable, loup-garou parce que j'ai des tatous partout sur mon corps. J'ai d'autres frères Dps qui sont traités de criminels par rapport à la grosseur de leurs tatous (Zouk vi3, 36 ans).

Beaucoup de monde fait des grimaces quand ils voient mes tatous, tandis que certains jeunes locaux en font. Les gens prennent pour prétexte que cette image les fait peur. Regardez ce tatou, qu'est-ce qu'elle a, avez-vous peur (Jiko vi7, 24 ans).

... Il y a des jeunes haïtiens qui ont des tatous. Mais, les Dps sont critiqués tout simplement parce qu'ils ont des images tatouées que les gens ne connaissaient pas. Il y a certaines images qui les font peur (Miss X, vi10, 22 ans).

#### 4.3.2.3- La langue

Les participants ont souligné que certaines caractéristiques linguistiques ont été des éléments majeurs de leur étiquetage. Plusieurs personnes, notamment celles immigrées en bas âge, ont expliqué que les langues (créole et anglais) et les *slangs*<sup>13</sup> ont porté préjudice à leur citoyenneté haïtienne et ont fait l'objet de leur discrimination. Plusieurs participants notifient qu'ils se sont qualifiés d'étrangers en raison de leur accent et des expressions idiomatiques anglaises qui ressortent souvent dans leur conversation.

Cela a été terrible pour moi. Je ne pouvais pas comprendre ce que les gens disent parce que je ne parlais pas créole. Vous comprenez, j'ai immigré aux ÉUA à 5 ans et j'ai passé 30 ans là-bas, j'ai oublié le créole. Mais, je ne vois pas pourquoi les gens ont regardé cette attitude bizarre, c'est comme si je n'étais pas un Haïtien. Dans ma zone, à chaque fois que j'ai parlé les gens me riaient à cause de mon accent créole. Aujourd'hui, je parle mieux, bien que mon accent n'est pas tout à fait semblable à celui des locaux, vous ne voyez pas ça (Safè vi5, 37 ans).

... Comme je viens de te le dire, les ÉUA m'ont déporté parce que je suis un Dessalines, un homme qui ne peut pas intimider. Les premiers moments qui suivent ma déportation a été difficiles certaines personnes m'appelaient blanc (un étranger) parce que je ne parlais pas bien le créole. Cela m'a dérangé (Zouk vi3, 36 ans).

D'un autre point de vue, Lazar et Tisha soulignent, une certaine incompréhension de la part de la population qui s'irrite contre l'usage des *slangs* dans leurs conversations ou une utilisation abusive des *slangs* par certaines PIEs dans quelques dans des conflictuelles.

... Dès fois les membres de la communauté sont énervés quand j'utilise des expressions *so, what, but, then*. Qu'est-ce qu'il veut que je fasse, ce sont des mots qui arrivent dans ma tête, je ne les ai pas cherchés (Tisha vi2, 41 ans).

Un jour, j'accompagnais quelques amis Dps, nous avons pris place dans un *Tap-tap* (camionnettes faisant le transport en commun) et l'un d'entre eux a provoqué un désordre. Ce dernier agressait les passagers en les disant des propos malsains, par respect, je ne peux pas vous les répéter. À un moment

---

<sup>13</sup> Une sorte de patois anglais parlé entre les Dps. En général, les *slangs* sont une sorte de composition d'expressions anglaises raccourcies qui sont utilisées beaucoup dans la musique *rap* américaine

donné, ce Dp était tellement excité, il insultait les gens en anglais et il disait: *you're not developed, you're not civilized, and so on*. Lazard (vi1, 31 ans).

Par ailleurs, au moment de l'entrevue Jiko a témoigné avec beaucoup de colère le sentiment du complexe d'infériorité éprouvé par rapport aux moqueries de ses amis.

Dans les premiers moments, j'irritais souvent lorsque mes amis sont venus me chercher pour m'entendre parler une sorte de mélange créole-anglais. J'étais comme un petit jouet pour eux. Je me sentais diminuer et rabaisser lorsque mes amis me ridiculisaient parce que je ne m'exprimais pas trop bien. C'était humiliant, même lorsque je profitais de cela pour apprendre le créole. Aujourd'hui, je me débrouille pas mal, mon créole n'est pas trop clair, hein (Jiko, 24 ans).

En résumé, les écarts linguistiques, les symboles sur leur corps et leur façon de se comporter dans la société contribuent à la marginalisation des PIEs dans leur pays d'origine (Brotherton et Barrios, 2009). Les propos de nos participants sur les éléments symboliques et culturels nous permettant de distinguer: les PIEs typiques et les PIEs atypiques.

La première catégorie (les PIEs typiques) regroupe les personnes qui ont passé très peu de temps aux ÉUA. Ces dernières ont moins souffert les étiquettes liées à l'identification des PIEs par rapport à leur style de vie, leur tatouage, mais surtout leur langage. Ces personnes se conforment aux normes sociales dominantes. Lazard illustre mieux cette catégorie en précise:

Les gens reconnaissent les Dps selon leur apparence par rapport à: la musique (style *Rap gangster*), la façon d'habiller en *tog* et les expressions créoles lourdes. Ce sont des choses que tout le monde voit et qui sont souvent jugées comme de mauvaises influences pour les jeunes (Lazard vi1, 33ans).

Les PIEs atypiques sont des personnes qui restent attaché à leur style et leur mode de vie acquis aux ÉUA. Cette catégorisation comprend les personnes immigrées en bas âge et ceux qui ont passé beaucoup d'années. À moment de l'en entrevue, Tisha qui a vécu 13 ans aux ÉUA explique la situation de certaines personnes ainsi:

Certains Dps vivant en Haïti depuis des années fonctionnent comme s'ils étaient encore à l'étranger. C'est vrai qu'il n'est pas facile pour nous qui avons passé une bonne partie de notre vie aux *States* de comprendre rapidement le

système haïtien. Mais, je considère que certains d'entre nous ont toujours l'esprit ailleurs, c'est à dire dans le pays d'accueil (Tisha vi2, 41 ans).

Comme nous venons de le démontrer, les PIEs atypiques sont plus touchées par les effets des étiquettes de déporté parce qu'elles continuent à affirmer leur identité bien qu'en Haïti. La discrimination et la marginalisation dont elles sont victime pour leur refus de s'adhérer aux normes dominantes, notamment par rapport à la langue, aux *slangs* et aux tatous, peuvent être compris comme une double étiquette.

#### **4.4- Les difficultés de l'étiquette de «déportés» sur les vécus**

Les difficultés en rapport à l'étiquette de « déportés » sont de divers ordres. Selon les témoignages des participants, nous les regroupons en deux types: les difficultés dans les systèmes pénitentiaires américain et haïtien (statiques) et les difficultés découlant dans les relations avec la communauté (dynamique).

##### ***4.4.1- Les difficultés en lien aux séjours dans les prisons***

Au moment des entrevues, certains participants ont souligné l'importance des vécus dans les systèmes carcéraux américains et haïtiens.

##### **4.4.1.1- Les vécus dans le système carcéral américain**

Rappelons que, notre étude s'intéresse sur les vécus post déportation en lien aux conséquences et aux effets de l'étiquette de «déportés». Au moment des entrevues, le participant Jimmy explique qu'il reste encore sur le choc des maltraitances subit en raison de son refus d'obtempérer à son ordre de déportation.

J'ai passé 6 mois 10 jours en prison à New Jersey avant d'être déporté le 16 sept 2009. Mais, le moment le plus tragique de ma vie a été le 10 sept 2009 quand des agents de FBI ont été venus me chercher pour me transférer dans une autre prison. Je ne voulais pas quitter la première prison quand j'ai appris que j'allais être déporté par la suite, car ma mère a payé beaucoup d'argent à un avocat pour plaider ma cause. Ah, je me livrais dans une dure bataille avec six agents. Ils m'ont donné beaucoup de coups. Finalement, pour me maîtriser, ils m'ont tiré dessus. J'ai reçu 6 balles en caoutchouc. Regardez, j'ai des cicatrices un peu partout sur mon corps. Ce doigt-là a été écrasé, jusqu'à

présent j'ai toujours certaines sensibilités quand j'ai saisi quelque chose fermement. À chaque fois que j'ai ressenti de la douleur, j'ai pensé à ces 6 jours passés avant d'entrer en Haïti. Oui, c'était 6 jours en enfer. Jimmy (vi6, 34 ans).

Nous devons également préciser que le participant Zouk a parlé de sa déception par rapport à certains programmes diffusés sur Haïti qu'il a regardé là où il était incarcéré. Il semble que ce dernier ressent le sentiment d'être victime d'abus de confiance en ce sens.

... Lorsque j'étais en prison aux ÉUA on m'a montré à la télévision de très belles villes d'Haïti. Je me suis rendu compte que c'était faux, au moment de l'atterrissage de l'avion. Quand j'ai vu par la fenêtre les quartiers autour de Port-au-Prince, j'ai réalisé qu'on m'a menti. Ah, je vous jure, je n'avais pas envie de descendre de l'avion (Zouk vi3, 36 ans).

Au moment de l'entrevue, Jiko a exprimé ses angoisses par rapport à ses propres illusions sur Haïti.

J'étais dans une prison à Louisiane. Il y avait trois autres Haïtiens dans la même cellule. Les autorités américaines nous ont déportés deux par deux. Personnellement, je n'étais pas inquiet quand elles m'ont averti que j'allais être déporté. Même lorsque je ne suis jamais retourné en Haïti depuis mon départ, j'ai pensé que j'allais revenir dans une Haïti qui fonctionnait correctement. Dans ma mémoire, je n'avais que de beaux souvenirs. Hélas, je me suis trompé. Au moment de mon arrivée, je n'ai pas vu le pays que je connaissais avant. La situation n'était plus celle que j'ai connue. Mon problème c'est qu'aujourd'hui la vie est dure pour moi. C'est comme si je vis en enfer. (Jiko vi7, 24 ans).

#### **4.4.1.2- La réalité dans les prisons haïtiennes**

À titre de rappel, deux des neuf participants ont été incarcérés le jour même de leur arrivée en Haïti. Cependant, certains participants expliquent que la réalité de la prison a été douloureusement vécue en Haïti. Zouk (vi3, 36 ans) soutient que certaines PIEs sont mortes en prison à cause des mauvaises conditions de détention et du manque d'argent pour payer la caution demandée pour leur libération:

Les Dps qui sont rentrés en 1997, au même moment que moi, n'ont pas été incarcérés. On nous a laissé rentrer chez nous. Toutefois, vers les années 2000-2002, on a commencé à les mettre en prison. Mes amis qui ont fait de la prison et en particulier ceux qui étaient au Pénitencier National racontaient que les conditions étaient inhumaines. Ils faisaient leur selle dans un sac en

plastique devant tout le monde. Ils vivaient dans la saleté. Comprenez-le Dp avait l'habitude de vivre dans le luxe. Par exemple quand vous sortez d'une prison au ÉUA, c'est comme si vous venez de sortir dans votre salon. Tandis que, quand vous êtes enfermé au Pénitencier, vous vivez dans des conditions inhumaines. Hein! J'ai visité les Dps quand il était au Pénitencier, c'était du jamais vu. Je pense que cette façon d'accueillir peut les rendre plus violents. Mon cher, plusieurs Dps ont même rendu l'âme parce qu'ils ne pouvaient supporter de telle situation. Parmi eux, certains sont morts à cause qu'ils ne pouvaient compléter l'argent demandé pour leur libération. Tout cela s'est passé en 2000. J'ai des amis qui ont vécu tout cela à l'intérieur de la prison.

Jerry nous a expliqué avec beaucoup d'émotion ses mauvais souvenirs au Pénitencier national. Pour lui, les difficultés dues au mode de traitement dans la prison peuvent inciter certaines PIEs à un retour aux anciennes pratiques.

Je vis à l'intérieur de la prison dans des conditions très difficiles. Je suis tombé malade. La nourriture qu'on me donnait ne me faisait pas bien. Constatant mon état, la dame a dû se dépêcher pour me retirer de là vite. C'est la raison pour laquelle je passais seulement un mois. Exactement, après un mois je suis élargi. Ils m'ont mis en prison, parce que je n'avais personne pour me recevoir. Je n'étais pas la seule personne dans le groupe qui a été incarcérée ce jour-là au Pénitencier national. Cette décision concernait toutes les personnes expulsées qui étaient dans ma situation à ce moment. On a fait les démarches pour me libérer. Je suis sorti de la prison après un mois. Les autres se sont élargis 15 à 22 jours après moi. Vous savez, quand je rentrais au pays, je portais le seul vêtement que j'avais. J'ai passé tous les jours en prison avec cela. C'était entièrement sale. C'était très ennuyé et gênant pour moi. J'ai tout expliqué à l'amie de ma famille. Le lendemain, elle m'a acheté de bons vêtements. Également, elle m'a apporté de la nourriture et m'a fait prendre une coupe de cheveux. Moi, je ne l'ai pas fait, mais ces mauvais moments passés au Pénitencier peuvent rendre certains Dps plus agressifs. Les autorités nous ont mis dans des conditions pour le devenir (Jerry, Vi10: p.1-2).

#### ***4.4.2- Les difficultés rencontrées dans la société***

Selon les propos des participants, les critiques, les jugements et les regards de la société représentent des entraves majeures à leur évolution dans la société.

##### **4.4.2.1- L'emploi**

Tous les participants ont signifié que l'accès à l'emploi ou la possibilité de conserver un emploi leur est compliqué. Rappelons qu'au moment des entrevues, seul le participant

Mike avait un emploi à titre de professeur d'anglais dans une école. Les huit autres arguent qu'ils ont dû faire face à beaucoup de problèmes pour accéder à un emploi ou pour garder un emploi. Selon plus d'un, les jugements négatifs et la méfiance de la population par rapport aux idées préconçues sur leurs antécédents criminels aux ÉUA sont en autres les causes de leur écartement sur le marché du travail.

Je peux vous dire que je dépose des centaines de curriculum vitae. On ne m'a jamais appelé. Peut-être, c'est à cause que mes formulaires d'embauche sont toujours incomplets. Car, je choisis de ne pas mettre certaines informations relatives à mon vécu à l'extérieur pour augmenter ma chance d'avoir le boulot. (Tisha vi2: 47ans)

Mon oncle m'a permis d'avoir un emploi dans un restaurant à Port-au-Prince. Un jour, j'ai été appelé «désordre» par un collègue de travail devant tout le monde j'avais l'habitude de parler de ma déportation avec lui. Je savais l'intention avec laquelle il m'a ainsi appelé. Vous savez que quand on dit d'un Dp qu'il est « un désordre ou un petit désordre », cela signifie que la personne est vendeur de drogue ou criminel. Quand je lui ai montré que je n'étais pas content, il me passait en dérision. C'est ainsi que j'ai profité pour parler de la déportation. J'ai leur ai fait savoir que j'ai été déporté pour cause illégale, pas pour avoir été un criminel ou un vendeur de drogue. Mais après un certain temps, j'ai été mis en chômage. Il y avait un ralentissement dans les affaires. Lazard (Lazard vi1, 33 ans).

Selon Jiko (vi7), le dévoilement de son identité comme «déporté» est la cause de son refus pour un poste de professeur d'anglais dans une école à Port-au-Prince.

Je ne m'identifie plus comme Dp parce que ce mot fait peur aux autres. Voilà ce qui m'était arrivé. Une fois j'étais dans un cybercafé tout près d'une école secondaire au Champ-de-Mars. Je parlais à mon frère qui est à New York. Pendant que j'étais au téléphone j'ai entendu quelques élèves qui étaient dans un cyber café à cause de l'absence de son professeur parlé de leur difficulté. Je leur ai demandé: laisse-moi voir le livre, je vais vous aider à sauver du temps. Les élèves étaient contents. L'écho que j'expliquais mieux que leur professeur a été rapporté jusqu'x oreilles du directeur. C'est ainsi que la direction de cette école m'a contacté pour me proposer un poste de professeur d'anglais. Quand le directeur m'a demandé de présenter mes pièces d'identité, j'ai donné une ancienne carte des ÉUA. Il m'a promis poliment qu'il allait m'appeler. Jusqu'à présent cela n'a jamais eu lieu. J'ai agi comme un innocent en présentant la carte, car j'avais environ 3 mois depuis que j'ai été déporté. (Jiko vi7:4).

#### **4.4.2.2- Le profilage social dans les interventions policières haïtiennes et des forces onusiennes en Haïti**

Les propos de plusieurs participants stipulent que les PIEs font objet de profilage social au premier plan dans les interventions et enquêtes policières. Certains participants expliquent qu'ils ont été la première cible lors d'une opération des agents de la Police Nationale d'Haïti. Selon eux, certaines PIEs sont arrêtées ou prises pour cibles pour n'importe quelles mauvaises actions commises dans leur communauté.

Un samedi soir, j'étais allé acheter du pâté pour ma mère, une patrouille de policiers m'a encerclé au cours de route. Les policiers m'ont dit: "hey, monte dans la voiture". Effectivement, je monte calmement. Puis, au cours de route, l'un d'eux m'a demandé: "où sont les autres hommes. J'ai dit: c'est qui les autres? Vous parlez de qui ou de quoi? Ils m'ont répondu en chœur: ceux qui ont cambriolé le super marché hier?" Je leur ai dit: "je ne vous comprends pas, vous me rencontrez seul, en vertu de quel droit me pointez-vous vos armes tandis que je n'ai pas d'armes, messieurs vous n'êtes pas des gens formés". À ces propos, ils répondent celui-là est un *toro* (téméraire), hein. Je leur ai dit bien sûr, car j'ai vécu à l'étranger, je connais mes droits, excuse-moi si vous oubliez les vôtres. Enfin, je leur ai dit: emmène-moi en prison et n'oublie pas d'apporter les preuves. Ils ont été tellement embarrassés du regard de la population, ils m'ont dit: rentre chez toi. Zouk (vi3, 36 ans).

Au moment de son entrevue, Jiko (vi7) explique qu'il est prudent, voire même sur la défensive, quand ils voient les policiers à cause des mauvais traitements subis lors d'une arrestation à Port-au-Prince.

Je suis souvent interrogé par la police. Par exemple, un jour en sortant du carnaval, j'ai été accompagné de ma copine. Brusquement, un policier me dit d'arrêter. Il commence à m'interroger sur une bagarre qui était passée sur le *stand* carnavalesque que je ne connais pas. J'étais énervé, je commence à m'exprimer en anglais. C'est alors qu'un autre policier arrive et dit: "arrête-le, c'est un déporté". Il poursuit son interrogation en me demandant combien de fois que j'ai participé à un kidnapping. J'ai leur répondu que je n'ai pas d'amis et que je ne suis pas en contact avec des gens qui font le kidnapping. Malgré tout il m'a arrêté. J'ai passé plusieurs jours en prison et j'ai été libéré sans même passer devant un juge (Jiko vi7, 24 ans).

D'un autre point de vue, Lazard signale les «effets dévastateurs du profilage social sur le vécu de tous les DP». Pour ce dernier, la persévérance de certaines PIEs aux anciennes



pratiques contribue à renforcer la position des forces de l'ordre. Ils sont visés en premier plan dans les opérations de la MINUSTAH<sup>14</sup>, selon Lazard (vi1).

Les déportés sont les premières personnes que les agents de la police nationale visent quand ils recherchent un bandit. Ils prennent pour prétexte que les Dps sont les têtes pensantes des activités criminelles. Ils disent que c'est nous les déportés qui sont venus avec le kidnapping à Port-au-Prince. Écoutez, aujourd'hui quand il ya un problème dans les quartiers populaires, les soldats de la MINUSTAH demandent s'il n'y a pas un déporté qui habite dans le coin. Par exemple, récemment, il y a beaucoup de personnes qui ont été arrêtées aux Cayes dans le Sud du pays pour une affaire de marijuana et d'armes illégales. Parmi ces personnes, il y a eu des Jamaïcains et 5 déportés. Les opérations ont été menées à la Savane, une zone qui se trouve à 3 ou 4 heures de la Jamaïque en bateau. Je vais vous dire, actuellement un Dp ne peut pas s'identifier comme Dp dans le Département du Sud à cause de cette affaire de drogue. Ce qui m'a dérangé, c'est la façon dont l'information a été diffusée dans la presse. On dit que ce sont les déportés qui ont commis le meurtre et que les Dps associés aux Jamaïcains contrôlent les activités illicites de la drogue dans le Sud. Lazard (vi1, 33 ans).

Somme toute, les participants ont fait remarquer le caractère arbitraire et gênant du profilage social. Ils expriment leur inquiétude par rapport aux recherches policières visant les PIEs en premier lieu, mais également ils soulèvent leur indignation par rapport aux interventions des forces étrangères onusiennes qui prennent pour première cible les PIEs. Comme le soulignent les participants, le profilage a pour effet la généralisation de l'étiquette de trouble-fête et par conséquent leur mis à l'écart dans la société.

#### **4.4.2.3- Le commérage**

Il ressort dans les témoignages que beaucoup de difficultés en lien à l'étiquette de «déportés» viennent des commérages soit entre les membres de la famille eux-mêmes, soit entre les membres de la famille et les membres de la communauté ou soit entre les mêmes membres de la communauté eux-mêmes. Plusieurs participants soutiennent que la façon dont leur présence est rapportée dans la communauté leur cause beaucoup d'ennuis. Pour certains, le commérage met en cause leur crédibilité, pour d'autres les attitudes

---

<sup>14</sup> Mission (civils, policiers et militaires) présente en Haïti créée par la résolution d'avril 2004 par le Conseil de Sécurité de L'Organisation des Nations-Unies

méfiantes à leur égard. Dans certains cas, cela a conduit à leur expulsion du toit de la famille d'accueil.

Dans mon cas, l'annonce de la nouvelle de ma présence comme Dp dans la communauté n'a pas été trop dérangeante. Une voisine dans une maison à côté est la première à dit: hey le fils de madame Y est retourné. La *diaspora* est revenue nous, tu sais cherche la vie détruite la vie. Ce n'était pas sa chance. Pour moi elle le fait par plaisanterie ou par sensibilité ou par solidarité. Cependant, la présence de certains Dps dans ma zone, n'a pas été faite avec le même ton. Au contraire, les voisins chuchotent entre: "Hey voisine ou voisin, nous devons être plus vigilant maintenant, il y a un *move grenn Ameriken met deyò ki sou nou wi la* (un criminel rejeté par les Américains est dans nos murs dans notre environnement)". Lazard (vi1, 33 ans).

Les familles en Haïti nient mon existence. Je vis dans la maison, c'est comme si je n'existe pas. Je vais vous raconter la plus terrible histoire qui m'est arrivée. J'étais dans un endroit obscur, j'ai entendu ma cousine disait à un de ses amis: "je ne sais pas qu'est-ce qu'il fait encore dans la maison, on fait tout pour le déplaire afin qu'il quitte la maison, il est encore là, mais oui, il a fait ses bêtises aux ÉUA, il est déporté ici pour nous nuire". Il arrive qu'à un moment donné, je ne pusse plus supporte leur mépris, alors j'ai quitté la maison. Jiko (vi7, 24 ans).

#### **4.4.2.4- Les difficultés dans la relation avec la famille et la communauté**

Au moment de l'entrevue, Mike (vi4) explique qu'il est choqué par la méfiance et le manque d'ouverture de ses proches. Pour ce dernier, ces attitudes d'esprit sont des blocages pour l'évolution du Dp, mais également pour celle du pays.

Je me sens vraiment *out off society* (exclu de la société) quand les gens de ma famille ne me prennent pas au sérieux. Par exemple, quand ils ont un effet qui est égaré, à la maison, avant même d'aller le chercher, ils ont dit c'est le déporté qui l'a pris. Dès fois quand ils retrouvent la chose, je les regarde avec un air méchant. C'est vrai, hein. Je veux aussi que tu mentionnes dans ton *survey* que l'Haïtien qui a vécu ailleurs est civilisé et correct, il est différent de celui qui n'a jamais voyagé. Le manque d'ouverture d'esprit du local est un problème sérieux pour le pays (Mike vi4, 37 ans).

Certains participants révèlent que la perception négative de la population comme une source importante de la mise à l'écart des PIEs dans la société.

Le déporté est pour la majorité de la population un délinquant, un bandit, un criminel qui vient pour causer du tort à la population. Le Dp est vu comme

quelqu'un qui vient ternir l'image de leur famille. C'est avec beaucoup de dégoût que j'écoute les gens disent les déportés sont expulsés parce qu'ils étaient des éléments gênants pour la société américaine. Lazard (vi1, 33 ans).

La population ne voit que l'image du crime pour lequel vous êtes expulsé. Elle nous voit comme des criminels qui ont causé du tort à la société américaine. Le Dp, selon les gens d'ici, est quelqu'un qui dépasse les limites de la loi aux ÉUA. Dans mon quartier on me considère comme un chien enragé. Certaines personnes disent même que j'étais un incontrôlable pour les ÉUA, je ne peux pas les faire peur. Jiko (vi7, 24 ans).

D'un autre point de vue, Tisha (vi2) affirme que l'étiquette de «déportés» a des conséquences néfastes même sur «les relations amoureuses des Dps». Ce dernier explicite ainsi les attitudes des parents d'une fille de sa communauté avec qui il a eu une relation amoureuse.

Ça a été compliqué pour moi. J'étais comme pris dans un étau entre me laisser emporter par l'amour ou faire souffrir une fille. Finalement, j'ai dû cesser une relation amoureuse que j'ai eue avec une fille dans ma zone. Ces parents n'étaient pas d'accord qu'elle me fréquentait. Ils l'ont dit: "Tu ne sais pas avec qui tu as affaire, c'est un déporté, un criminel, un kidnappeur. Es-tu au courant de ce qu'il a fait aux ÉUA. De toute façon, si tu continues à fréquenter ce déporté, tu n'auras pas d'autre choix que quitter la maison". Tisha (vi2, 41 ans).

En somme, les participants expliquent qu'ils se sentent déshumanisés par la façon dont ils sont vus, perçus et traités dans le pays. Leurs discours précisent qu'ils sont victimes quotidiennement d'actes d'intimidations résultants de l'étiquette de «déportés», notamment dans les rues, dans les transports publics, lors des interventions policières, et dans la recherche d'emploi. Les propos de Lazard (vi1, 33 ans) résument bien les contraintes de cette étiquette:

Nous sommes traités de tous les mots: voleurs, kidnappeurs, criminels, diables, désordre, vendeurs de drogue. Et, ceci depuis, que nous descendons de l'avion. La population, les policiers, les membres de la famille, les amis nous regardent avec beaucoup de mépris. Pour n'importe quelle dénonciation, un déporté peut-être arrêté, tabassé ou même tué. Lazard (vi1, 33 ans).

#### **4.4.2.5- Les conflits par rapport à l'aide des parents à l'étranger**

Tous les participants ont souligné l'importance des supports de leurs parents aux ÉUA. Cependant, Nombreux participant de l'étude mentionne que l'aide est une source de conflits entre eux et les membres de la famille d'accueil en Haïti. Ils commencent à faire face aux difficultés liées à leur étiquetage après trois ou quatre mois de leur date de retour. Jiko (vi7) fait remarquer en ce sens que cette période correspond à un ralentissement des supports des parents à l'étranger.

Mes parents à l'étranger m'ont soutenu pendant 3 à 4 mois. À ce moment-là, ils m'envoyaient de l'argent et des vêtements, tout le monde était content, on vivait bien. Après cette période, les transferts d'argent commencent à diminuer, mes parents envoient 50 au lieu de 100 dollars américains par moi. De plus, quel que soit le montant d'argent, je le partage de moitié. Ah, quand je leur donne 25 dollars américains, ils ne sont pas contents. Il commence à m'appeler déporté sale, jouisseur. Je peux comprendre que l'argent n'est pas suffisant, mais ce n'est pas aussi une raison pour me dénigrer et me mépriser (Jiko vi7, 24 ans).

Sous un autre angle, Safè (vi5) souligne l'exploitation de la situation vulnérable des PIEs par la façon dont certains parents en Haïti sollicitent l'aide de ceux des ÉUA. Ce dernier ajoute que les règlements de compte sur la gestion de l'aide ont tenu lieu d'importantes sources de conflit entre lui et ses proches en Haïti.

Les premiers moments qui suivent ma déportation en Haïti ont été beaux, car, mes parents envoyaient beaucoup de choses. Les membres de la famille en Haïti les appellent de temps en temps pour signaler mes besoins. Dès fois, ils demandent des choses sans que je sois au courant, c'est des choses que je n'ai pas besoin. Durant ces périodes, le déporté était bienvenu dans la maison. Hey oui, j'étais la source de richesse. Mais, quand je commence à rentrer dans la réalité, je leur ai démontré que j'ai compris ce qui se passait, ils ont été fâchés. C'est ainsi que je suis devenu un diable, une bête, un déporté, un criminel, un voleur. Hein, *farin nan pa vin nan menm sak anko* (les choses ont changé, elles ne sont plus comme elles étaient). Safè (vi5, 37 ans).

#### **4.5- Les moyens de survie**

Les participants ont utilisé diverses stratégies pour surmonter les difficultés dues à leur étiquetage.

#### 4.5.1- La construction des liens sociaux

Nombreux participants ont signalé l'importance de la solidarité des autres PIEs, des amis, des membres d'association de «déporté» pendant les moments difficiles. Jiko (vi7) parle de sa reconnaissance envers les membres d'une association de déporté qui lui ont supporté après son expulsion du toit de la famille d'accueil.

Pour l'accueil dans le pays, je dois remercier et féliciter les responsables de *Koze Kreyol*, une institution qui est faite pour aider seulement les déportés. Ils font la promotion pour les vidéos: film et musique. Ces gens m'ont donné beaucoup de *love* et de valeur, c'est comme si je vivais chez ma maman à Boston. Ils m'ont donné tout ce dont j'avais besoin, tels que: les techniques pour faire de l'argent en Haïti, les contacts et les circuits pour vendre les produits. Ce que j'ai apprécié le plus, c'est qu'ils m'ont montré comment faire de l'argent en se basant sur mes propres capacités. Ils m'ont mis en confiance pour que je prouve mes potentialités dans la réalisation des interviews avec les artistes et dans la promotion musicale. Grâce à ces assistances techniques, j'ai réalisé beaucoup d'interviews qui sont diffusées à télévision (Jiko vi7, 24 ans).

Pour Mike, les conseils d'un ami qui a été expulsé lui ont été très utiles afin de refuser une offre d'intégration à un groupe de gangue.

... J'ai rencontré en Haïti un ami dp, il s'appelle Jerry. C'est une personne qui m'a beaucoup marqué, car il m'a évité d'entrer en contact avec un groupe de locaux qui m'a approché pour former un groupe de gangue à Port-au-Prince. Ils ont continué avec leur projet en se faisant passer pour des Dps. Pour s'imposer dans la communauté, ils font du tapage dans la rue, ils disent qu'ils avaient beaucoup d'armes à feu aux ÉUA (Mike vi4, 34 ans).

Pour Tisha, l'étiquette de déporté est un élément sur lequel il se base pour s'approche des membres de sa communauté.

Je n'étais pas habitué avec le système de moquerie des Haïtiens. Mais, avec le temps, j'utilise les niaiseries et les farouches comme un puissant outil de communication pour me rapprocher des membres de la communauté. Quand quelqu'un m'appelle déporté, je lui ai dit: " je ne suis pas un *deux portées*, mais *quatre portées* ". C'est ainsi que nous pouvons entamer un dialogue sur "c'est qui un déporté, c'est quoi la déportation, qu'est-ce qu'une personne ressent quand on le dit déporté". Tisha (vi2, 41 ans).

D'un avis contraire, Jimmy (vi6) explique que pour préserver le capital social et la renommée de sa famille, il a fait le choix de fonctionner seul et d'éviter le contact avec d'autres PIEs.

Je fais cavalier seul. Je ne veux pas entremêler avec les Dps et certains membres de la communauté. Pour n'importe quelles mauvaises actions, on peut dire qu'il y a un déporté dans la zone et il est responsable de toutes les mauvaises actions dans la communauté. Pour la réputation de mon oncle et de ma famille, je préfère rester dans mon coin. Si je suis moins visible, on ne peut pas jeter des discrédits sur moi. Dans mon quartier, je ne salue que les gens éduqués, car ils savent que tous les déportés ne sont pas des méchants, des voleurs ou des criminels (Jimmy vi2, 32 ans).

Mike exprime ces mêmes préoccupations. Pour ce dernier, le meilleur moyen de contourner les effets des étiquettes et d'atténuer les souffrances de l'étiquette déportée est de se rallier au côté des intellectuels.

J'essaie d'intégrer le secteur formel, c'est-à-dire celui des intellectuels, parce qu'ils ont une plus grande ouverture d'esprit. Ils comprennent le mot déporté au sens propre de terme. Ils ne nous appellent pas « déporté » afin d'éviter de nous frustrer. Mike (vi4, 34 ans).

#### **4.5.2- La débrouillardise**

Les propos recueillis ont mentionné que la débrouillardise est un élément fondamental pour leur survie. Les vécus en lien aux différentes stratégies utilisées pour répondre aux besoins existentiels varient d'une personne à d'autres. Au moment de son entrevue, Jerry (vi10) explique avec le sentiment de tristesse et d'indignation dans la voix comment il fait pour pouvoir manger.

Je porte les sacs de *pèpè* (habits de deuxièmes mains venus des ÉUA), des chaudières pour les marchandes de *chen janbe* (vente de nourriture sous des tentes). En échange, il me donne de l'argent ou un bol de nourriture. Le soir, les gens chez qui je vis me donnent les restes de nourritures qu'ils n'ont pas finies de manger à midi. Jerry (vi10, 49 an).

D'un autre avis, les participants soulignent l'importance de la solidarité de leurs proches pour recourir à leurs besoins. Toutefois, plusieurs d'entre eux déclarent que l'aide des parents leur a permis de réaliser beaucoup de choses. En plus d'être un moyen pour subvenir à leur besoin, l'aide est pour certains autres un pouvoir, car elle leur a permis de

résister aux tentations et aux offres liées aux anciennes pratiques. Zouk élucide les bases sur lesquelles il a fait un choix entre protéger la réputation de sa famille ou devenir un homme de main d'un groupe armé des politiciens.

Je fais le meilleur de moi-même pour respecter la loi et vivre de façon simple. Je prends soin de mon enfant. Je ne veux pas que la société indexe son papa dans des mauvaises actions. Je sais que les gens n'attendent que le malheur des Dps. À titre d'exemple j'ai été rapproché par un Dp, il m'a invité à prendre part à un groupe de gang à Tabarre qui opérait pour certaines personnalités politiques. Mon ami m'a raconté que ces autorités nous ont choisis en fonction de notre dossier. J'ai décliné l'offre et je lui ai fait savoir qu'il a pris un mauvais chemin. Mon ami a accepté. Jusqu'à présent, je suis satisfait de ce que la musique me rapporte à côté de l'aide de ma mère. C'est elle qui me donne tout (Zouk vi2, 36 ans).

Safè (vi5) dit comprendre le droit de vivre de certaines PIEs, mais il se sent affecter par les stratégies de contrefaits que certaines d'entre-deux utilise pour survivre. Pour ce dernier, cela contribue énormément à renforcer la perception négative et à salir leur image dans la société:

Pour pouvoir résister aux difficultés de la vie, il y a des Dps qui font de mauvaises choses. Il y a qui utilisent des faux billets, d'autres font des abus de confiance en ce que l'on appelle *bay mato* (duper les gens pour les voler), il ya qui font du *hold-up*. C'est vrai que le Dp doit vivre, mais ces choses-là contribuent à salir négative des Dps. Ce n'est pas bon pour nous, ça fait que les gens ont peur d'entreprendre des affaires avec le Dp. Dès fois, certains locaux hésitent quand je leur vends des choses que m'a grand-mère m'apportent des ÉUA. Moi, je vis que de ce que ma grand-mère m'apporte quand e donne. Safè (vi5, 37 ans).

Mike (vi4) voit les choses plus positivement. Pour lui, la peur due au meurtre de certaines PIEs l'a poussé à utiliser d'autre stratégie pour répondre à ses besoins. Ce qui explique qu'il a pu regagner la confiance et le respect des membres de sa communauté en organisant des activités socio-éducatives.

Pour moi, les actions d'un Dp peuvent avoir des impacts positifs ou négatifs sur la société. Quant à moi, je pense de manière positive. Je suis toujours propre et bien habillé. Je m'exprime très bien en français et en anglais. Je partage des informations avec les jeunes sur certains artistes américains qu'ils voient à la télé. Je donne des cours d'anglais à quelques jeunes écoliers du quartier qui ont de la difficulté dans cette langue. Tout cela me donne une note positive. Je suis ainsi devenu une référence dans la communauté. Par

contre, je connais des déportés qui sont échoués. Il y en a qui ont perdu leur vie. C'était le cas de quelqu'un qui s'appelait Zoblack. Il est allé voler pour pouvoir manger. Il a été tué (Mike vi4, 34 ans).

Il ressort dans les témoignages qu'à côté des supports des parents aux ÉUA et en Haïti, certains participants gèrent des biens et immeubles de leurs parents. C'est le cas, notamment, de Jiko qui s'occupe de la location des maisons de ses parents aux ÉUA.

Mes parents ont beaucoup de biens matériels en province. Depuis mon retour, c'est moi qui les gère. J'y vais une ou deux fois par année pour renouveler les baux. J'utilise une partie de l'argent pour payer mon loyer à Port-au-Prince (Jko vi7, 24 ans).

#### *4.5.3- Les compétences*

Les participants de l'étude affirment que la généralisation des stéréotypes sur leurs passés aux ÉUA empêche à la quasi-totalité de la population de voir les compétences des PIES. Plusieurs soutiennent que certains aspects qui ne sont pas palpables sont d'une importance capitale pour leur équilibre mental. Par exemple, Miss X (vi9, 22 ans) soutient que:

La population ne tient pas compte de leur ponctualité, des actions positives, de la compétence professionnelle, du talent caché ou même leur choix des Dps de rester en Haïti. Car certains Dps ont la possibilité, s'établir ailleurs grâce à leurs contacts ou à l'aide de leurs diplômés universitaire et collégial.

Tisha (vi2, 41 ans) ajoute que:

Les déportés sont des professionnels compétents qui peuvent contribuer au développement du pays. Il y a des Dps qui ont appris des métiers répondant à la pointe fine de la technologie d'aujourd'hui. Moi j'ai appris l'électricité pendant que j'étais en prison aux *States*.

Pour certains autres participants, les jugements négatifs et les comportements de dédain exprimé à leur égard compromettent leur chance de trouver un emploi afin de prouver leur savoir-faire. Le discours de Lazard (vi1) résume ainsi:

Il y a des Dps qui restent calmes depuis qu'ils sont rentrés en Haïti. Ils intègrent la communauté et se stabilisent. Ils ont une famille, des enfants et des biens matériels. Par exemple, je connais un Dp qui est soudeur, il construit des barrières en fer forgé, quand les gens de la MINUSTAH ont vu



ses œuvres, ils pensaient qu'ils les ont achetées du Brésil ou des ÉUA pour les revendre en Haïti (Lazard vi1, 33 ans).

Le monde ne voit pas la valeur de la personne déportée, sa personnalité l'importance des connaissances acquises ailleurs dans le développement du pays, la différence entre les Dps lettrés et illettrés, les liens familiaux et la moralité des Dps. La population ne se soucie pas sur le changement et les possibilités de changement de comportement et d'attitude du Dp. Jerry (vi10, 49 ans).

#### ***4.5.4- Le regret***

Au moment des entrevues, les participants ont signalé leur mécontentement de leur situation de vie post déportation. De l'avis des participants, les expériences post déportation sont vues comme examen de conscience qui entraîne des remords et des regrets. Par exemple, Jerry (vi10) rentré à l'âge adulte aux ÉUA dit regretter d'avoir raté la chance de sa probation après avoir purgé une peine. Lazard (vi1) se sent effondrer après avoir dépensé beaucoup d'argent pour s'immigrer illégalement. Safè, immigré en bas âge, se considère comme un « homme éloigner, déraciner et dépouiller de sa culture, de sa famille, de son éducation et de son réseau social».

Il est ressorti dans les discours de ceux qui ont immigré en bas âge que la nouvelle vie en Haïti est découverte.

... quitter l'endroit où j'ai tout appris pour me trouver ici aujourd'hui, une nouvelle société dans laquelle, on me considère comme un moins que rien. Ou nous traitent comme des animaux. En Haïti, je ne sais pas ce qui se passe, je ne vois pas l'avenir, franchement c'est se suicider. Mike (vi4, 34 ans).

... le Dp est considéré comme quelqu'un qui a égaré son pays. Comment peut-on comprendre que la population me prend comme un voleur un vendeur de drogue, un tueur à gages, un violeur qui est renvoyé en Haïti pour nuire à la société. Ah, mon cher, en vertu de quel principe on traite quelqu'un comme ça. Étant donné qu'en Haïti, on fait ce qu'on veut, on n'applique pas la loi, je ne peux pas les appeler en justice pour cette forme d'intimidation. Tu ne gagneras pas un cas pareil, car la justice et la police seraient en faveur du local. Les juges et les policiers nous considèrent comme des vagabonds, des bandits des criminels. Jiko (vi7, 24. ans).

Par ailleurs, les répondants exprimaient d'autres regrets et indignation en rapport à la perception de la communauté.

Le Déporté est un esclave à regarder les conditions dans lesquelles ils vivent. C'est quelqu'un qui a été puni ailleurs et qui est encore en punition dans son pays natal, il y a des Dps qui ne peuvent pas manger, il y a qui porte sur leur tête des sacs de maïs, des sacs de haricots, de charbon pour un plat de nourriture ou pour 25 à 50 gourdes. Il y en a qui tire des *bourèt* (traineau chargé de provision ou de matériels. Tisha (vi2: 41 ans).

C'est vrai mes réactions contre l'intimidation et le racisme ont abouti à ma déportation. Mais, à chaque fois qu'on traite quelqu'un de déporté, c'est tué Dessalines une deuxième fois. Moi, je préfère appeler mes " migrants". Zouk (Vi3: 37 ans).

Dans ses propos, Mike se dit attrister par rapport au bas niveau d'éducation des gens de la société haïtienne. Pour ce dernier, la population aurait dû profiter de la connaissance des PIEs au lieu de les acculer.

La population voit les Dps dans la négativité absolue. Ce n'est pas juste, en Haïti les gens laissent les idées négatives dominer trop les pensées positives. Les Dps représentent une porte-lumière pour Haïti. C'est quelqu'un qui a évolué dans à une société développée. Pourquoi ne pas profiter de ses expériences au lieu de les dire des mots insensés. Mike (vi4, 34 ans).

#### ***4.5.5- Les attentes et les motivations: entre rêve et réalité***

Le discours des neuf participants précise que les effets de leur étiquetage ont engendré des souffrances affectives de l'éloignement de leurs parents. Ces souffrances entraînent plus d'un à penser à l'idée de la mise en place d'une instance pour réguler certains déséquilibres sociaux en faveur des PIEs. C'est le cas de Lazard (vi1, 33 ans) qui espère qu'un « jour l'État va élargir son système financier à fin de favoriser les prêts bancaires à tout le monde ». Tisha (vi2, 41 ans) après 13 ans en Haïti reste dans l'attente de « trouver un travail pour avoir un mieux-être ». Les attentes de Jiko (vi7, 24 ans) sont de voir « le pouvoir législatif prendre une loi pour que le mot déporté ne signifie plus criminel ».

Sous un autre angle d'idée, d'autres croient dans la débrouillardise, la formation professionnelle personnelle et leurs talents artistiques. Selon Zouk (vi3, 37 ans) présent

depuis 14 ans dans le pays « mes talents de musicien me permettraient d'atteindre mes objectifs ». Tandis que, Jerry (Vi10, 49ans) qui espérait apprendre un métier pour vivre.

Quatre autres participants restent dans l'attente de quitter le pays. Mike (vi4), arrivé en Haïti depuis 5 ans, dit qu'il travaille pour « retourner aux ÉUA afin de réunir ». Jimmy (vi6) évincé du sol américain depuis 3 ans attend « un support financier de mes parents pour quitter Haïti. Je n'aime pas le pays ». Tandis que Safè (vi5, 36 ans), présent en Haïti depuis 5 ans, surveille le moment favorable pour « s'immigrer en République Dominicaine, car il ya plus d'ouverture dans l'un de mes domaines: la restauration et l'Hôtellerie ». Enfin, Miss X (vi9), retournée en Haïti il y a 3 ans, résume ainsi ses attentes:

... Mon attente c'est de retourner aux ÉUA. J'ai trop voir et trop connu en Haïti. Écoutez monsieur, j'ai trop enduré dans ce pays, si je ne suis pas folle c'est grâce à ma forte moralité (Miss X vi9, 22 ans).

Tandis que, plus de la moitié des participants maintiennent leur envie de vivre en Haïti. Pour eux, « quoiqu'on dise la vie n'est pas finie en Haïti». Ils misent sur les compétences et les expériences acquises aux ÉUA pour voir l'avenir. En effet, Lazard (vi1) veut « réaliser une microentreprise dans le domaine de l'informatique qui offrirait les services d'internet, de téléphonie et de réparation d'ordinateur ». Au moment de son entrevue, Tisha (vi2) croit encore « trouver un emploi comme électricien ou comme chauffeur de taxi ». Zouk (vi3) est motivé par son projet de « donner des séances de formation en éducation de l'enfance ». Jiko est intéressé à « créer une association qui aura pour objectif d'encadrer les jeunes finissant dans la recherche de bourses d'études ».

En clair, les analyses ont démontré que cinq répondants de l'étude sont ouverts et entreprenaient des initiatives sociale et entrepreneuriale pour s'imposer dans leur communauté. Cependant, pour des raisons différentes énumérées ci-dessus, les quatre autres nourrissent l'idée que leur seule porte de sortie est d'aller vivre à l'étranger. La vulnérabilité des conditions socio-économiques des PIEs, les difficultés rencontrées dans leurs quotidiens sont des éléments qui constituent la préoccupation de la quasi-totalité des participants de l'étude. Les vécus de l'étiquette de «déporté» ont pour conséquence et

effets la marginalisation et l'exclusion des PIEs. En effet, les expériences relatées dans au moment des entrevues mettent en lumière que l'étiquette de déportés est surtout liée à leur visibilité. De plus, l'analyse des différentes stratégies de survies utilisées pour contourner les étiquettes démontre que plus de la moitié travaillent pour s'émanciper dans la société haïtienne.

Nous concluons ce chapitre avec les propos de Jimmy qui résumant ainsi ses vécus en rapport à l'étiquette de «déportés».

Le mot de déporté veut dire beaucoup de choses. Aujourd'hui je peux dire qu'un déporté est un immigrant qui est retourné en Haïti pour apprendre la vie suite à une erreur qu'il a commise. Le Dp est donc celui qui prend conscience de ce qu'il a fait et manifeste le désir de changer d'attitude, de moralité et de perception de vie. Mon cher, le nom déporté m'inspire le courage, la patience, l'amour et l'apprentissage de la vie. (Jimmy vi6, 32 ans).

## **CHAPITRE 5**

### **DISCUSSIONS SUR LES CONSÉQUENCES ET LES EFFETS DE L'ÉTIQUETTE DE « DÉPORTÉS »**



## **Chapitre 5: Discussions sur les conséquences et les effets de l'étiquette de « déportés »**

L'analyse des conséquences et des effets de l'étiquette de « déportés » sur les vécus des immigrés expulsés révèle beaucoup de complexité. Ainsi, les processus de construction de l'identité déportée ainsi que les stratégies de survie pour contourner les étiquettes nécessitent la clarification de certains faits significatifs dégagés dans les entretiens. Il nous semble que ces réalités peuvent être comprises à la lumière de la théorie de l'étiquetage de Becker (1985: 54-55) qui stipule: « le fait d'être pris et stigmatisé comme déviant a des conséquences importantes sur la participation ultérieure à la vie sociale et sur l'évolution de l'image de soi de l'individu ». En effet, les immigrés expulsés se voient accoler une étiquette, endurer un ensemble de difficultés y relative, réagir face aux problèmes ou voir même enfermer dans le statut que ses compatriotes l'ont défini. Ainsi, nous nous évertuons à rendre plus explicite cette complexité et à spécifier les conditions dans lesquelles se produisent les effets et conséquences qui en découlent sur les vécus des neuf participants. Leurs discours dévoilent leur point de vue sur les stratégies de survie, l'expression des différents types de sentiment de honte et de culpabilité, les attentes, les motivations ainsi que les projections vers l'avenir sont des caractéristiques que nous retiendrons pour faire le lien au cadre conceptuel présenté au chapitre 2 et les conséquences et les effets de l'étiquette de « déportés ». Nous tenons à développer deux points des participants dans les sections suivantes: les conséquences et effets de l'identité de « déportés » sur les vécus et vivre avec l'étiquette – moyens de survie et dépendance famille.

### **5.1- Les conséquences et les effets de l'identité de « déportés » sur les vécus**

On regarde un loup la façon dont il marche. Pour moi, la manière dont le Dp se comporte dans leur zone peut attirer des ennuis. Par exemple, si le DP est mal vêtu ou vol, on ne l'aime pas. Par contre, le Dp qui donne des cours d'anglais ou qui fait du bénévolat comme moi peut avoir beaucoup de respect dans son quartier. Ça, c'est du service à la communauté mon frère (Zouk vi3, 36 ans).

Selon les propos tenus par la majorité des participants, les vécus après leur déportation ont des conséquences et des effets significatifs sur leur identité. Comme nous venons de

le démontrer au chapitre précédent, les discours précisent que les étiquettes utilisées ont des incidences négatives ainsi que positives sur les vécus. En ce sens, être connu ou non comme migrant expulsé des ÉUA est un élément important dans leur subsistance en Haïti. À cet égard, Link et Phelan (2001) ont signalé que l'étiquetage est l'apanage des différences interhumaines, parfois imperceptibles. C'est-à-dire, un individu ou un groupe social donné dans un temps et dans un espace donné catalogue des attributs à un autre individu ou un groupe d'individu sur un ensemble de différences. Ainsi, un regroupement de personnes spécial est créé. L'identité de déporté est donc un processus qui implique une dégradation d'identité (Garfinkel, 1956) ou une perte d'identité (Link et Phelan, 2001; Becker, 1985; Goffman 1975a, 1968b) des migrants expulsés. Déchiré par cette envie de quitter un pays dans lequel 4% des Haïtiens détient la richesse du pays (Collard, 2005) et attiré par une diaspora qui envoie 2 milliards de dollars par an en Haïti, soit 28 % du PIB national (Index Mundi, 2012), l'immigré expulsé est vu comme un antisocial qui ne respecte pas les règles de lois.

Rappelons que les participants ont signalé que la société se base sur leur antécédent aux ÉUA pour les considérer comme des hors la loi. Pour eux, les excès de cette perception ont eu des effets regrettables sur leur établissement en Haïti. Par exemple, Safè (vi5) évoque que le transfert d'émotions et de sensations de peur des autorités à sa mère lors de son arrivée a eu comme conséquence la dégradation de son image.

Les autorités disaient à ma mère qu'elles voulaient suivre mon caractère, car j'ai un dossier me considérant comme violent pour la société. Ces autorités ont peur, elles ont fait comprendre à ma mère d'être vigilante par rapport à moi. Entendons-nous, ces personnages ont commencé à me détruire devant ma mère, hein. Tu sais ça aussi: "*tout bèt jennen mode*" (un animal gêné ou coincé mord). Regarde, cela m'a rendu plus *chiminè* (hostile) à l'égard des personnes qui ridiculisent (Safè vi3, 37 ans).

Les effets de l'étiquette de «déporté» ont conduit à une perte de statut, mais aussi à l'écartement des PIEs dans la société. Comme l'a souligné Forgue (2011), l'identité se perd dans le mépris social où l'individu perd son intériorité ou plutôt son intériorité se moule à son extériorité. En effet, plusieurs participants ont refusé de dévoiler qu'ils ont été expulsés pour ne pas subir de discrimination et de traitement inégal ou se faire



moquer à cause des actions causées par certains d'entre eux. D'ailleurs, Link et Phelan (2001) ont mentionné que l'étiquetage se base sur l'iniquité et l'inégalité à partir d'un processus de sélection sociale. Effectivement, les discours se portent sur les frustrations et les sentiments de honte ressentis par rapport aux regards dédaigneux de la population. Plusieurs participants signalent qu'il y a un manque d'appréciation de leur personne à leur juste valeur.

D'autres personnes ajoutent que le dévoilement de l'identité de « déportés » leur a été fatal pour dans la recherche d'emploi et dans l'harmonisation de leur relation avec les membres de la communauté. À cet effet, Safè (vi5, 37 ans) explique que:

Ce qui me bouleverse le plus, c'est la manière dont l'identité de « déportés » est révélée par les autorités haïtiennes dans les médias et par les policiers qui cherchaient à priori un déporté quand une mauvaise action est commise dans une communauté.

Certains autres participants soutiennent d'être dérangés par le comportement de ses proches et des membres de leur communauté qui font du placotage sur l'identité de « déporté ». Tandis que, pour certaines autres cette façon d'étiqueter dans sa communauté les ont amenées à éviter tout contact avec la population. « Je reste à l'intérieur de ma maison. Je ne prends pas de contact avec les gens d'ici pour ne pas être victimes de leur mépris et de leur méfiance », affirme Miss X (vi9, 22 ans). D'ailleurs, Goffman (1975) et Cusson (1974) ont déjà bien expliqué cette situation en affirmant que l'étiquetage est le premier élément de la stigmatisation.

Plus de la moitié des participants notifient les effets positifs de l'étiquette de « déportés » sur leurs vécus. Selon eux, être identifié publiquement comme un « déporté » soit par auto étiquetage (la personne elle-même) soit par les membres de la population est une marque de respect. C'est une forme de protection au niveau de la sécurité pour leur entreprise.

Le Dp peut être un défenseur de la communauté. Ma présence dans zone rassure les gens, car n'importe qui ne peut pas venir commettre de mauvais acte. Les p'tits bandits locaux pensent que les actions du déporté sont plus terrifiantes que les leurs (Lazard vi1, 33 ans).

Comme le souligne Forgue (2011), l'identité se construit dans les rapports de force par les discours de reconnaissance, mais surtout dans un procès de symbolisation par lequel l'individu exprime ce qu'il est, ce qu'il a été ou ce qu'il souhaite devenir. Lacaze (2008) a argumenté qu'il y a un processus de va-et-vient dans la construction de stéréotype et d'identité pour s'imposer la dans la société. Le migrant expulsé étiqueté de « déportés » a adopté un ensemble de comportements pour résister contre les contraintes sociales l'empêchant de s'affirmer. D'où le phénomène d'auto-étiquetage qui se dégage dans le renforcement des concepts stigmatisation de Goffman et étiquetage de Becker (Lacaze, 2008; Pezeril, 2008). Pezeril (2008: p.805) spécifie que cette notion « désigne le processus par lequel les acteurs étiquetés participent eux-mêmes à leur étiquetage ». L'illustration de Lazard (Jiko, 24 ans) explique bien ce point de vue:« Pour répondre à une agressivité verbale ou physique, le Dp hausse la voix pour se faire respecter. C'est-à-dire qu'on est un déporté ».

Cependant, d'un autre point de vue, les discours de Jimmy, Miss X, Jiko, Lazard et Jerry relatent leur angoisse et leur colère par rapport aux Dps qui s'identifient comme « déporté » pour commettre des actions nuisibles à la société ou pour prouver leur dangerosité dans les situations conflictuelles avec autrui.

.... Même lorsqu'ils ont raison, les Dps qui font des menaces de mort pour exprimer leur colère contribuent à amplifier la façon dont les gens nous regardent. Tous les Dps sont concernés par les dégâts et les mauvaises actions d'un autre. Quand ses actions sont diffusées dans la presse, ce sont tous les Dps qui sont visés, ça c'est ça mon problème (Jimmy vi6, 32 ans).

Dès fois, je parle beaucoup pour faire comprendre aux gens de mon quartier que tous les Dps ne sont pas des criminels ou des méchants (Jerry vi 10, 49 ans).

La persévérance aux anciennes pratiques est ressortie comme un choc dans les discours de plusieurs participants. Même lorsque celle-ci est comprise comme une réaction contre leur étiquetage, toutefois, il est important de prendre en compte les conditions dans lesquelles ces PIEs évoluent en Haïti après leur déportation. En effet, ces dernières ont dû affronter une situation politico-socio-économique qu'elles essayaient de fuir ou qu'elles n'avaient aucune conscience (Anglade, 1982a, 1982b; GARR, 2012a, 2009b). D'ailleurs,

nos participants ont fait mention des conditions difficiles dans lesquelles ils vivent après leur retour en Haïti. Diverses études ont rapporté que la réalité socio-économique et environnementale, l'appauvrissement des familles ainsi que le chômage auxquels plusieurs ont dû vivre ou revivre ne sont pas alléchants (Anglade 1982a, 1982b; Hurbon, 1987; IHSI, 2009; MPEC, 2004; PNUD, 2014a, 2013b; UNDP, 2014).

Par ailleurs, Cusson (1974: 29) soutient que le retour à la criminalité dépend de la capacité de l'individu à résister aux pressions de ce qui l'étiquette (l'intériorisation de l'identité accolée), car certain peut être réfractaire et d'autre réceptif.

Ainsi, le délinquant qui accepte l'identité criminelle est acculé à entrer en conflit avec le groupe. Il n'a d'autre solution que de rejeter ceux qui le jettent. Mais, à la longue, cet état de guerre contre tous finira par marquer profondément sa personnalité. Son mode de relation avec autrui deviendra caractérisé par l'hostilité et l'insensibilité, l'incapacité d'établir avec autrui des relations chaleureuses.

Certains participants disent affirmer qu'ils s'identifient ouvertement comme « déportés » pour démontrer qu'ils sont bons travailleurs et plus responsables que les locaux. Ce phénomène de distance sociale et de séparation « entre nous et eux » est une caractéristique fondamentale dans la construction de l'étiquetage (Lacaze, 2008; Cusson, 1974). D'ailleurs, l'écart entre « le Dp et le local » devient répétitif dans leur discours à tous les thèmes développés. Cette identité est également dévoilée pour prouver leur affiliation et affinité envers un ou d'autres PIEs.

Je dois dire que je suis un Dp. Je dois le prouver en parlant des grandes caractéristiques particulières de certaines villes et infrastructures de New York. Également, je parle le *sling* de New York pour ne pas être pris comme un espion (Tisha vi2, 41 ans).

Moi je m'identifie comme Dp, surtout quand je vois les locaux se disputent entre eux. Je leur ai dit: vous n'allez pas voir les Dps agissent de la sorte, parce que nous avons de l'amour entre nous (Zouk vi3, 3-4).

Je m'affirme comme Dp par rapport à la langue anglaise pour prouver que je suis meilleur que les locaux et pour que je sois pris pour une référence (Mike vi4, 34 ans).

Enfin selon le discours de nombreux participants, l'adhésion à l'étiquette de « déportés » est de type auto étiquetage qui est un moyen de survie et de sécurité. De même cacher cette identité est une protection contre toute forme d'agression, mais surtout une façon d'être moins étiquetée. Safé (vi5) argumente qu'il n'y a aucune fierté et gloire dans le mot déporté. Rappelons que Becker (1985), Goffman (1975), Merton (1957) et Tannenbaum (1938) soulignent les conséquences négatives du traitement attentatoire et discriminatoire des caractéristiques stigmatisantes (nul, mépris, honteux, délinquant, désespérant) des personnes qualifiées de déviants. Ainsi dans les rituels du processus étiquetage et de stigmatisation, les migrants se voient perdre une identité pour acquérir un autre. Selon Forge (2011), cela se fait dans un rapport de domination qui peut prendre différentes formes: politique, culturelle, économique, idéologique, voire mentale.

### **5.2- Vivre avec l'étiquette – moyens de survie et dépendance familiale**

Selon Lacaze (2008: 192), « L'étiquetage est souvent essentiellement une relation de pouvoir, dans laquelle le dominé se soumet en acceptant le jugement du dominant et la définition que ce dernier donne de sa personne ». En effet, tous les participants argumentent que les supports économiques et financiers de leurs proches leur permettant de répondre à certains besoins et de réaliser certains projets. Nous avons relevé que les besoins variaient d'une personne à l'autre, tels que: se nourrir, se vêtir, se loger, consommer de la drogue dont la marijuana (cannabis), répondre à la responsabilité familiale, payer l'école de leur enfant, se divertir, prendre du plaisir et faire du "*show off*" (se vanter). Dans ce sens, l'aide des proches et l'initiative des microprojets dans le secteur informel sont deux éléments qui donnent un sens à leur vie après leur déportation.

En effet, les discours de tous les participants ont mis en exergue la primauté de manière exclusive du soutien de leurs proches (mère, père, femme, mari, amis/Es) principalement ceux vivants aux ÉUA et au Canada dans leur survivance en Haïti. Ces supports sont de type: financier (transfert d'argent allant de 50 jusqu'à 100 dollars américains par mois), économique (envoi de marchandises électroniques, vêtements, ustensiles, matériels d'ameublement). D'autres participants ajoutent les bienfaits du soutien psychologique ou moral des parents. Lazard (Vi1: 33 ans) affirme:

« Ma copine qui est aux ÉAU me dit tout le temps de garder le moral, de ne pas m'impliquer dans des activités criminelles et les manifestations politiques, car si je suis arrêté je serai en prison pour longtemps »

Cette question d'aide et de solidarité des proches a été soulevée dans plusieurs études notamment celle du CEDH (2008) précisant les soutiens financiers et économiques susmentionnés. Cependant, ce document ne l'aborde pas sous l'angle de la dépendance dans une relation de pouvoir sans la domination et les sentiments de honte ou de dédain comme l'expliquait la participante Miss X (vi9). Becker (1985: p.38) a bien démontré l'importance de pouvoir dans le rapport entre les entrepreneurs moraux et la personne qualifiée de déviant, car révèle-t-il: « La déviance est une propriété non du comportement lui-même, mais de l'interaction entre la personne qui commet l'acte et celles qui réagissent à cet acte ». Cette relation est structurellement et/ou institutionnellement asymétrique entre le reclus et le personnel soignant a démontré Goffman (1975). Rappelons également que Drobthom (2011) a fait remarquer cette forme de dépendance en accentuant sur le poids du capital social et financier des parents de l'extérieur dans l'intégration des immigrés expulsés au Cap-Vert même si la mauvaise réputation de leur déportation nuit les parents du Cap-Vert. La dépendance par rapport aux transferts d'argent qu'ont soutenus les répondants de l'étude est plutôt vue comme un élément qui renforce leur envie de vivre ou atténue leurs souffrances dues à l'étiquette de « déportés ».

J'ai toujours un encadrement moral, logistique et financier de mon père qui vit aux ÉU et de ma mère avec qui je vis au pays maintenant. Zouk (Vi3, 36 ans).

Je reçois de mes parents à l'étranger l'argent, la nourriture et des vêtements. Je reçois des supports de mes proches qui vivent en Haïti. Mais, la première personne que je communique en cas de problème c'est ma mère qui vit à New York. Dès fois, je m'adresse à ma sœur qui vit au pays Tisha (vi2: 41 ans).

Selon plus d'un, la vie post déportation en Haïti est en grande partie liée à ces des types d'aides qu'ils appellent une « dépendance adoucie ». Les discours précisent que ces formes de solidarité parentale viennent avec des mises en garde: « ne pas s'impliquer dans des mauvaises actions contribuant à amplifier leur étiquetage ». Dans ce cas, l'immigré expulsé doit rester dans la ligne de conduite de leur proche pour pouvoir bénéficier du support des amis et des membres de la communauté. Comme Becker (1985:

49-40) a mentionné: « Un individu peut estimer en effet qu'il est jugé selon les normes qu'il n'a pas contribué à élaborer et qu'il n'accepte pas, mais qui lui sont imposées de force par des étrangers ».

Si vous n'apprenez pas de vos erreurs vous, n'apprenez jamais dans la vie. La vie est une échelle qu'on doit monter marche par marche. J'ai fait des erreurs. Aujourd'hui, je marche sur une ligne de conduite pour ne pas commettre les mêmes erreurs. C'est la raison pour laquelle, je ne suis pas active dans les activités avec les Dps. Je ne participe pas dans les associations de Dps. L'incident amenant à ma déportation est dû à la fréquentation d'un groupe d'amis. Je me suis fait arrêter aux ÉUA pour arme illégale. C'est la raison pour laquelle je m'écarte des groupes d'amis (Tisha vi2: 41 ans).

Selon les discours des participants, le rapport à l'aide des proches a un aspect pécuniaire ou une dépendance financière susmentionnée, mais également elle a un caractère moral ou une dépendance psychique dans la vie de la PIE. L'aspect moral ou psychique de l'aide tend à un contrôle presque total sur les activités de l'individu. À titre d'illustration, il ressort dans le discours de Miss X (vi9) que c'est sa mère qui prend la décision finale sur tout ce qu'elle doit entreprendre.

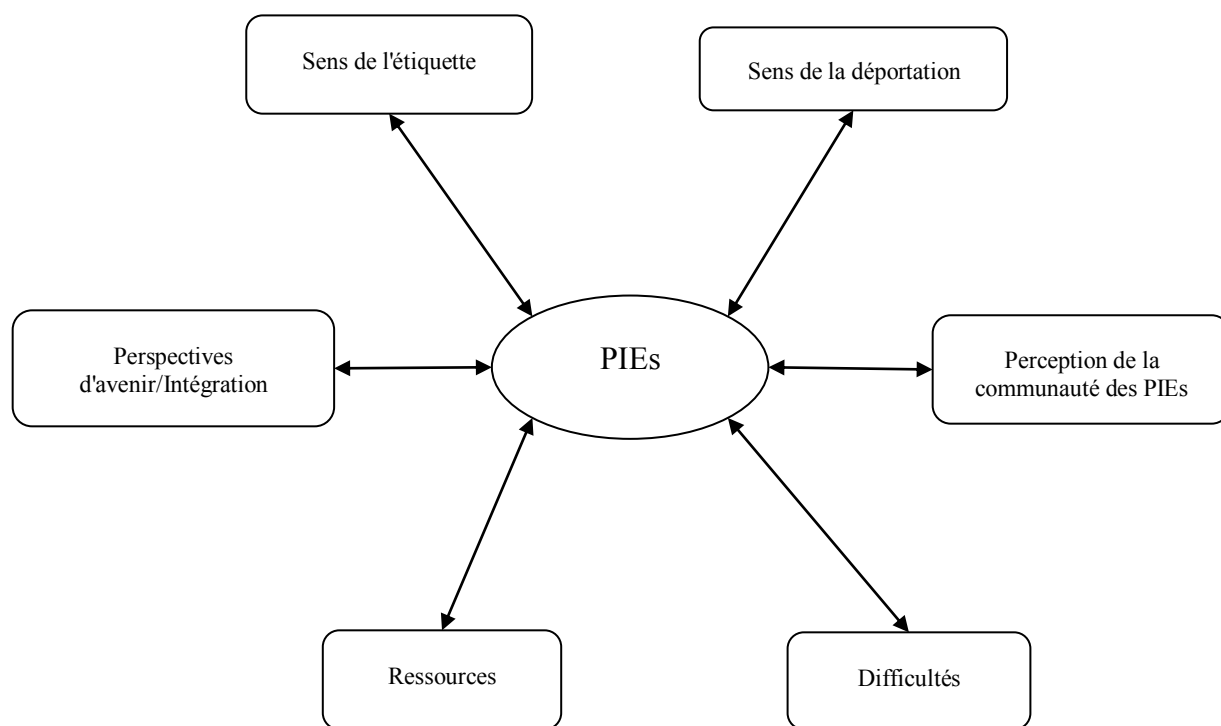
Je veux mettre sur pied un bar dansant. J'attends la réponse de ma mère si elle est d'accord ou non sur cette idée. C'est elle qui doit me dire si c'est un bon projet, car c'est qui va m'envoyer l'argent pour faire cette activité (Miss X, 22 ans).

Les témoignages ont mis en exergue l'importance du support moral, affectif et psychologique des parents et amis/Es de l'étranger au même niveau que les transferts d'argents ou de biens matériels. Cela constitue une contre-attaque directe sur le discours dominant dans l'opinion publique portant à croire que les transferts de la diaspora ne résident que dans les supports financiers parce qu'ils sont mesurables et calculables. Certes les différents transferts matériels leur permettent d'avoir une certaine stabilité sociale pour se reproduire (se procurer à nourrir, se vêtir et lotir), les conseils le sont autant pour un équilibre mental.

En somme, cette analyse nous laisse penser que la déportation peut avoir d'autres effets, en plus de la perte de biens matériels ou de relations sociales et familiales, des menaces continues à la stabilité mentale et sociale dans la communauté d'origine. Il nous apparaît

qu'elle peut également contribuer, par les différentes formes de stéréotype, à affecter l'intégrité morale, culturelle et psychique des immigrés de manière négative. En outre, l'analyse du discours met en relief une complexité dans la dynamique de l'étiquetage de la déportation caractérisé par la perte, la construction et la confirmation des étiquettes, mais également une relation de « dépendance adoucie » entre les immigrés et ses proches. Les discours dénoncent l'intimidation, l'inégalité, la discrimination, l'exclusion et la domination idéologique et culturelle mettant en cause leur expulsion. En guise de réaction, les effets de l'étiquetage amènent certains au récidivisme ou d'autre à la confirmation des étiquettes par le processus d'auto-étiquetage (visibilité) et certains autres gardent le profil bas par la peur ou par la relation de dépendance avec proche afin de répondre aux conformités des normes et valeurs pour ne pas être étiquetée (invisibilité). Cependant, les discours ont été très tranchants sur les distances sociales « Dp et local ». Cela a été un élément de réponse transversale à travers tous les thèmes abordés dans les entrevues. L'analyse de cette situation met en évidence la question de légitimité de leur citoyenneté des immigrés qui est affectée par l'étiquette d'expulsion et étranger. Nous nous demandons comment devraient-ils se comporter pour rétablir leur sentiment d'appartenance communautaire que cette étiquette a emporté? Nous résumons ainsi l'analyse de leur discours:

**Figure 1: Les vécus des PIEs en lien aux conséquences et aux effets de l'étiquette de « déportés »**





## **CONCLUSION**

## Conclusion

Ce travail de recherche a mis en exergue les divers effets de l'étiquette de « déportés » ainsi que le sens et les significations des expériences vécues par des immigrants haïtiens après leur déportation des États-Unis. Les différentes appellations en lien avec l'étiquette de « déportés » ont des répercussions à divers niveaux sur les vécus de ces immigrés. Au niveau économique l'étiquette de « déporté » a engendré des pertes de ressources matérielles et financières. Sur le plan social, l'étiquetage des immigrants a provoqué des ruptures dans les liens affectifs avec leur famille, la légitimité de leur citoyenneté, l'exclusion, la marginalisation et la discrimination. Au niveau culturel les migrants ont dû faire face aux problèmes de la compréhension des langues (français, créole, anglais), d'identité, de distance sociale et même de légitimité citoyenne. Sur le plan moral et psychologique, les participants ont avoué leurs sentiments de honte, d'indignation, de regret, de dépendance en regard de leur étiquetage.

Même lorsque l'étiquetage de ces migrants est quasi général, il ressort de notre analyse une différence entre des « déportés typiques » (personnes ayant le statut de résident et immigré en bas âge aux États-Unis) et « déportés atypiques » (personnes rentrées illégalement et à l'âge adulte). Selon les discours, les migrants catégorisés dans l'atypique suscitent la pitié en raison du fait qu'il a pris un risque d'immigrer pour s'échapper de la misère, malheureusement il est retourné. Tandis que, les immigrants désignés de « déportés typiques » sont considérés dans leur communauté comme des: voleurs, désordres, ratés, kidnappeurs, criminels, violeurs, tueurs à gages. De l'avis des participants, ces jugements sont fondés sur les ouï-dire et les émotives interprétations des causes de la déportation liées à leurs antécédents aux États-Unis. Cette assertion confirme les statistiques présentées dans le chapitre I du travail que les immigrants aux statuts illégaux sont plus nombreux que ceux aux statuts légaux.

Il ressort également de nos analyses que l'image négative de l'étiquette de « déportés » est renforcée par les interventions médiatisées des autorités haïtiennes. Comme le soulignent GARR (2009) et CEDH (2008), les participants de l'étude argumentent que les responsables haïtiens scandent sans preuves tangibles ni statistiques de l'implication des

PIEs dans des « gestes jugés criminels ». Pour eux, ces autorités se basent sur les éléments en rapport à leur style et mode de vie qui sont pour la plupart en désaccord aux valeurs traditionnelles haïtiennes. Comme nous l'avons souligné au chapitre précédent, pour certains participants, leur influence sur la jeunesse peut-être l'objet de ces jugements négatifs.

Plusieurs personnes ont souligné le renforcement de la perception négative de l'étiquette « déportée » par le commérage de leurs proches et par le profilage social dans les interventions des agents la Police nationale d'Haïti et ceux de la force onusienne présente en Haïti. Dans ce sens, certains membres de la famille ou d'autres sont les premiers à dévoiler certaines confidences au sujet de leur déportation. Comme il a été démontré au chapitre 4, cette forme d'amplifier l'étiquetage du migrant a été fait par: solidarité, pitié, jalousie ou méchanceté. Cela semble joindre à l'idée de Becker (1985) et Goffman (1975) qui ont argumenté que les attributs sont collés à un individu ou un groupe d'individus sur la base de leur différence par rapport aux autres.

Cependant, les discours précisent que les intellectuels et les gens éduqués étiquettent moins ou quasiment pas. Car, de l'avis des participants, ces derniers comprennent les conséquences dévastatrices des moqueries. En effet, les résultats de l'étude ont conclu que l'étiquette de « déportés » cataloguée aux immigrants renvoyés involontairement en leur terre natale avait des effets considérables sur leurs vécus. Plusieurs participants signifient qu'ils perdent leur identité première et en regagnent une autre dans le déshonneur et dans l'indignité au cours du processus de leur déportation. Cette dégradation et construction d'identité au cours des cérémonies, notamment, post déportation compliquent la possibilité de s'ouvrir sur la communauté et de trouver un emploi. Les effets cumulatifs de l'étiquetage révélés dans nos analyses mettent en évidence la complexité du processus d'étiquetage des migrants expulsés. Dans ce sens, les discours soutiennent qu'à force d'être étiquetés certains immigrants retournent aux anciennes pratiques. Il en est de même que pour pourvoir subsister, certains utilisent l'identité de « déporté » soit pour commettre des gestes jugés nuisibles par la société. Ce recours aux anciennes pratiques sous l'effet de l'étiquette de « déportés » est interprété

comme le phénomène de la prophétie accomplie par Tannenbaum (1958). Comme moyen de survie et de sécurité, ce retour aux anciennes pratiques est connu sur le nom de la réalité d'auto étiquetage (Lacaze 2008; Link et Phelan, 2001; Pizeril, 2008). Les discours ont mis en évidence que certaines personnes sont impliquées dans des actions criminelles, nuisibles et regrettables pour la société.

Les expériences post déportation ont montré que les immigrants expulsés ont enduré des problèmes de divers ordres. Plusieurs participants qu'ils sont victimes d'exclusion et de discrimination dans leur communauté, car ils sont les premières cibles dans les opérations conjointes des agents de la Police Nationale d'Haïti et des soldats de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti. Les témoignages mentionnent le rapport d'animosité entre les immigrants expulsés et la police en raison des souvenirs du traitement à l'accueil, de la quarantaine sécuritaire, de l'emprisonnement au Pénitencier national et à Fort Dimanche le jour d'arrivée. D'autres participants témoignent de leur situation d'incarcération par rapport à leur langage (anglais et créole lourd). La privation de leur liberté sans aucune base légale provoque une réaction de fuite et de peur chez certaines PIEs quand il voit un policier ou une patrouille de la police. A contrario, le policier est aux aguets quand il est informé de la présence d'un migrant expulsé dans son environnement. Pour parodier Lazard (vi1, 33 ans): « le policier mobilise toutes ses ressources et est prêt à agir avec toute la brutalité pour affronter le déporté qu'il considère comme un lion en liberté ».

Plusieurs ont mentionné l'apparence physique des migrants sont une caractéristique importante dans leur relation avec la communauté. Il émerge de nos analyses que les PIEs se sentent dévalorisées, caricaturées, humiliées et délégitimées sur le plan social par leurs compatriotes qui les perçoivent comme une menace permanente. Les discours ont mis l'accent sur l'influence négative des immigrants expulsés pour les jeunes locaux qui sont impliqués ou qui ont une attirance pour la criminalité. Toutefois, plusieurs se sont repliés sur eux, parce qu'ils ne voient pas comment ils vont faire pour s'échapper du mépris et du dédain des membres de la société refusant de les considérer comme les leurs. Par

conséquent, ces derniers s'isolent et refusent de prendre contact avec leur environnement social par peur d'être appelés « déporté ».

Il est ressorti que l'aspect temporel joue un rôle fondamental sur les conséquences et les effets de l'étiquette de déportés sur les vécus. Par ailleurs, les analyses ont démontré que les PIEs ayant passé peu de temps aux États-Unis endurent moins certains effets de leur étiquetage.

Les discours précisent également que les immigrants expulsés qui ont passé beaucoup d'années et ceux qui ont immigré en bas âge ont enduré plus de difficultés après leur déportation en Haïti. Certains d'entre eux ont pris du temps avant de briser les barrières de l'intimidation et de la discrimination de l'étiquette de « déportés ». La majorité des participants affirment que dépendamment le ton avec lequel ils sont appelés, le mot ou l'étiquette de « déporté » n'ont pas trop d'effet sur leur mental aujourd'hui. Nombreux participants soutenaient s'être habitués aux moqueries des Haïtiens locaux. Ils ont pu tourner en dérision des situations de nervosité, d'animosité et d'altercation avec les membres de la communauté. Certains en profitent de cette situation pour se rapprocher des autres membres de la communauté ou de faire passer des messages sur la déportation ou se trouver de quoi pour se nourrir. Certains portent l'étiquette de « déportés » avec douleur, honte, gêne, dédain et amertume. C'est la raison pour laquelle ils n'arrivent pas à divorcer de leur mode vie à l'américaine.

Il a été mentionné aussi que les moyens matériels des proches en Haïti, l'entraide entre les PIEs, l'aide des associations de « déportés » et le soutien économique, financier et surtout moral des proches vivant à l'extérieur ont permis à plus d'un de résister mieux à certaines épreuves de la vie. Ces types d'aide constituent ce que nous appelons une « dépendance adoucie » dans les relations avec leurs proches. Car, il est à noter que plusieurs participants arrivent à rester en bons termes avec leur famille de l'extérieur grâce à ces types aides. Cependant, quelques participants argumentent que l'autonomie que leur offrent ces supports par rapport aux familles en Haïti est souvent source de conflits. Certains ont même quitté la famille d'accueil. De même, plusieurs soutiennent leur

sensibilité par rapport à la préservation du capital social et la renommée familiale comme des éléments les empêchant de retourner aux anciennes pratiques.

Quant à la recherche d'emploi, c'est le point d'ancrage des situations d'énervements, de frustrations, de discriminations et d'inégalités sociales. Les discours maintiennent que nombreuses personnes ont eu un refus pour un poste par le fait qu'ils ont mentionné à l'entrevue leurs expériences aux ÉUA. D'autres disaient être découragés, car ils ne se sont jamais appelés pour une entrevue en dépit de multiples curriculum vitae déposés. Certains témoignent de leur indignation, car ils ont passé peu de temps dans un travail. Ces derniers se sentaient déranger par la perception et le discours de leurs collègues pensant que le « déporté » est un trouble-fête pour l'institution. Ces sentiments de méfiance et d'inquiétude à l'insu de l'immigré ont été soulignés par Pizeril (2008) en ce qu'il appelle les aspects invisibles dans l'étiquetage. Link et Phelan (2001), Becker (1985) Goffman (1975a, 1968b) ont ajouté que l'inégalité et la discrimination sociale sur laquelle sont construits les stéréotypes de l'étiquetage ne sont pas palpables. Les immigrés ne sont étiquetés que sur les ouï-dire de leur passé aux États-Unis, les accusations non fondées sur leur participation dans le *kidnapping* et sur leur comportement en Haïti.

Les effets dévastateurs et regrettables de l'étiquette de « déportés » conduisent les participants à parler de résignation, de frustration et de désespoir. Certains soutiennent que des erreurs commises à l'étranger leur sont présentement un examen de conscience. Ils sont très mal vus aux pays d'origine. Pour les participants, les effets de l'étiquetage leur sont plus pénibles à regarder les souffrances affectives dues à l'éloignement de leurs enfants, maris, femmes, mères, pères et amis. Car leurs proches à l'extérieur sont leurs espoirs. La compréhension du sens et des significations des étiquettes varient selon les vécus d'une personne à une autre. Pour plusieurs participants, malgré les moqueries et les critiques, la vie n'est pas finie après la déportation. Ils ont dans leur réserve: la compétence, l'expérience, le savoir-faire acquis aux ÉUA et d'autres talents cachés qui peuvent contribuer au progrès d'Haïti.

Finalement, vu la taille de l'échantillon étudié, cette étude ne peut pas se prétendre d'être exhaustif. C'est-à-dire, l'échantillon étudié ne prend pas en compte la réalité des classes

sociales en Haïti. Cette étude est plutôt centrée sur les vécus en lien aux conséquences et aux effets de l'étiquette de « déportés » des PIEs vivant dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Toutefois, il est dégagé plusieurs effets de leur étiquetage et diverses significations de l'étiquette de « déportés » sur les vécus après leur déportation en Haïti. D'abord *atteinte à leur dignité et inquiétude sur leur avenir*. Pour plusieurs participants, le seul moyen de vivre dignement et d'avoir un meilleur avenir est de retourner aux États-Unis. Secondo la *question de personnalité et d'indignation*- Plus d'un pensent, quitter Haïti pour aller s'installer dans un pays de la Caraïbe ou des Antilles. Ces derniers ne veulent pas retourner aux ÉUA à cause des séquelles et des souvenirs de l'emprisonnement aux ÉUA.

Ces sentiments de partance, de mal aise au pays d'origine, de perte ou de conflit identitaire de l'immigré qui veut fuir les conséquences fâcheuses de leur étiquetage ont été abordés par Fogue (2011). Pour cet auteur, les traces laissées par certains événements sur la psyché des personnes expulsées peuvent servir de fil conducteur pour entamer un travail symbolique et pour guider la démarche de (re)construction identitaire. Dans cette perspective, les résultats de cette étude offrent des pistes de réflexion sur un travail de reconstruction de l'identité de « déportés » en une image perçue positivement dans la société. À cet égard, un travail de conscientisation doit être engagé dans les communautés, dans les universités, dans les médias, dans les églises et dans les écoles afin de déconstruire l'étiquette de « déportés ». En conséquence, les programmes de réinsertion du gouvernement seront mieux adaptés et implémentés. De plus, les microprojets étudiés et financés par l'OIM seront plus viables et efficaces.

Ce modèle de la réintégration de la honte part de la complexité du processus d'étiquetage des migrants et de la dépendance adoucie des parents pour combattre les inégalités, l'exclusion et la discrimination envers les immigrants expulsés. À cet effet, un travail d'éveil de conscience doit être fait au niveau de la diaspora haïtienne afin de les sensibiliser sur la déportation et de l'étiquetage des personnes expulsées. Dans ce sens, un accent doit être mis sur la contribution de leur support psychologique à côté des transferts d'argent et de biens matériels sur l'avenir et le comportement du migrant dans la société.

De plus, les associations de déportés doivent jouer un rôle primordial dans l'accompagnement des PIEs vers les ressources disponibles pendant la période d'installation. Celles-ci doivent organiser et constituer des groupes d'entraide dans la communauté des immigrés forcés de retourner en vue de faciliter son évolution dans la communauté. Un organe gouvernemental chargé de la gestion de la déportation doit rendre disponible une base de données sur les ressources et les services sociaux pouvant orienter les nouveaux retournés. Les organisations de déporté accompagneront ceux qui n'ont pas les contacts dans le pays vers les réseaux de services sociaux. Une campagne médiatique de restitution de dignité et de bien-être social doit être engagée par le gouvernement à chaque dernier groupe de migrants arrivés dans un mois afin d'aider la population à comprendre le phénomène et d'arrêter les dénigrements. Enfin, des lois sur l'intimidation doivent être élaborées afin de fixer les règlements d'application et de sanction clairs sur l'inégalité sociale en lien à la quarantaine sécuritaire, à l'assignation d'une probation, à l'étiquetage et à la stigmatisation. Celles-ci permettent d'éradiquer les étiquettes accolées aux immigrés expulsés et du même coup ouvrent des pistes plus favorables à leur évolution en Haïti. Ainsi, il ressort de nos analyses que les conséquences et les effets de l'étiquette de « déporté » le processus d'évolution des PIEs en Haïti, car ces derniers sont écartés et marginalisé dans la société. En dépit des stratégies de survie utilisées, il paraît que la question même de leur intégration en Haïti est problématique. Dans cette perspective, le lien entre l'étiquetage des PIEs et leur intégration dans leur communauté nécessite des réflexions plus approfondies. De même, d'autres recherches peuvent s'intéresser à la déportation comme étiquette ou à la comparaison entre ces vécus de l'étiquetage de la déportation des immigrés expulsés des États-Unis et les réalités expérimentées par ceux provenant du Canada et d'autres pays.



## **BIBLIOGRAPHIE**



## Bibliographie

Agenor, R (2013). Contribution du système éducatif au rapport de domination dans la société haïtienne. *Intervention*, n° 138, pp. 83-93.

AlterPresse (2008). *Haïti/Sécurité publique: La question des déportés au centre des réflexions*. Repérer à <http://www.alterpresse.org/spip.php?article7071>.

AlterPress (2007). *Haïti : les déportés venus des États-Unis d'Amérique, les nouveaux stigmatisés*. Le défi de gérer le dossier des déportés, sans déplacer le problème de l'insécurité. Repérer à : <http://www.alterpress.org/spip.php?article5577>.

Amnesty Internationale (2013). *Nulle part où aller Expulsions forcées dans les camps pour personnes déplacées d'Haïti*. Édition originale en anglais. Londres, Royaume-Uni: Amnesty International Ltd.

Anglade, G. (1982a). *Atlas Critique d'Haïti*. Montréal: ERC et CRC Groupe d'Études et de Recherche Critique d'Espace et de Géographie, Université du Québec à Montréal. Centre de Recherches Caraïbes de l'Université de Montréal.

Anglade, G. (1982b). *Espace et liberté en Haïti*. Montréal: ERC et CRC Groupe d'Études et de Recherche Critique d'Espace et de Géographie, Université du Québec à Montréal. Centre de Recherches Caraïbes de l'Université de Montréal.

April, J et Larouche, H (2006). L'adaptation et la flexibilité d'une chercheure dans l'évolution de sa démarche méthodologique. *Recherches Qualitatives*, vol 26, n° 2, 2006, pp. 145-168.

Banquet. M. (2005). Note et vidéo: Quelques idées sur l'interactionnisme. BECKER Howard (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Lyon. ENS-LSH. 13 octobre 2005. Durée: 1h42.

Beaud, J.-P., (1998). L'échantillonnage. Dans Gauthier, B. (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, 3<sup>e</sup> édition, pp. 185- 215, Québec: Presse Universitaire Québec.

Becker, H. (1985). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance* (traduit par Briand, J.-P., Machouplie J.-M.). Paris, Éditions A.-M Métailié.

Boutin, G. (1997). *L'entretien de recherche qualitatif*. Sainte-Foy: Presse de l'Université du Québec.

Brabeck, K. et Xu, Q. (2010). The impact of detention and deportation on latino immigrant children and families: a quantitative exploration. *Hispanic Journal of Behavioral Sciences*, vol 32, n° 234, pp. 341-361. DOI: 10.1177/0739986310374053.

Brotherton, D., C. & Barrios, L. (2009). Displacement and stigma: the social-psychological crisis of the deportee. *Crime Media Culture*, vol 5, n° 29, pp. 29-55.

Carens, J., H. (2010). *Immigrant and the right to stay*. Cambridge, MIT Press.

Cassarino, J.,-P. (2004). *Theorising return migration: a revisited conceptual approach to return migrants*. European University Institute Working paper, RSCA, n° 2.

Centre Œcuménique des Droits Humains (2008). *Proposition pour une politique nationale de prise en charge de la question des déportés*. Port-au-Prince, Haïti.

Collard, C. (2005). *Triste terrain de jeux, à propos de l'adoption internationale*. R p rer   <http://gradhiva.revues.org>. Document tir  le 12/01/12.

Cornut, J., Felix, J. (2011). *Au-del  des labels: dialogue, pluralisme et pragmatisme dans la th orie des relations internationales*. Congr s 2011 de la Soci t  qu b coise de sciences politiques. Universit  du Qu bec   Montr al.

Cusson, M. (1974). Deux modalit s de la peine et leurs effets sur le criminel. *Acta Criminologia*. vol 7, n  1, pp.11-52.

Chappart, P. (2007). Retour forc  au Cam roun: R cits d'apr s-expulsion. *GISTI | Plein Droit*. vol 2, n  77, pp. 35-38

Delaunay, D. (2007). Les d terminants individuels et contextuels de la migration internationale. (Dans AIDELF les *Migration Internationales observation, analyse et*

*perspectives* par AIDELF). Colloque international de Budapest (Hongrie, 20-24 septembre 2004). vol 12, France.

Deslauriers et Kérisit (1997). *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. (Dans Poupart, Deslauriers, Groulx, Lapierrière, Mayer, Pires 1997). Montréal, Paris, Casablanca: Gaétan Morin Éditeur ltée.

Dominelli, L. (2010). «Globalization, contemporary challenges and social work practice », *International Social Work*, vol 53, n° 5. p. 599-612.

Drotbohm, H. (2011). On the durability and the decomposition of citizenship: the social logics of forced return migration in Cape Verde. *Institute of Social and Cultural Anthropology. University of Freiburg, Freiburg, Germany*, vol 15: n° 3-4, p.381-396.

Forget, M.-H. et Paillé, P. (2012). L'entretien de recherche centré sur le vécu. *Sur le Journalisme, Sobre jornalismo*. vol 1, n° 1. p.72-83.

Forgues, É. (2011). La (re)construction identitaire à la croisée de la reconnaissance et de la subjectivation. *Politique et Sociétés*, vol. 30, n° 3, p. 3-21.

Garfinkel, H. (1956). Conditions of Successful Degradation Ceremonies. *American Journal of Sociology*, Vol. 61, n° 5, p. 420-424.

Gervais, L. (2010). L'échec de la réforme de la politique d'immigration Bush. *Revue LISA/LISA e-journal*, Vol VIII- n° 1. Repérer à :<http://lisa.revues.org/3605>; DOI: 10.4000/lisa.3605.

Goffman, E. (1975). *Stigmate* (Traduit de l'anglais par Alain Kihm). Paris: Éditions de Minuit.

Goffman, E. (1968). *Asiles: études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. (Tradition de Lilianne et Claude Lainé; présentation, index et note de Robert Castel ). Paris: Éditions de Minuit.

Gmelch, G. (1992). *Double passage: The lives of caribbean Migants aboard and back home*. Hardbound: University of Michigan press.

Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés (2012). *Rapport annuel sur la situation des droits humains des Haïtiens/Nes et des déplacés-Es internes Haïtiens/Nes en 2011*. Port-au-Prince, août 2012.

Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés (2009). *Rapport annuel sur la situation des droits humains des Haïtiens/Nes dans la migration et à la frontière Haïtiano-Dominicaine en 2008*. Port-au-Prince, Juillet 2009.

Indexe Mundi. (2012). Haïti. Repérer à <http://indexemundi.com/fr/haïti/>.

Human Rights Watch (2009). *Forced apart (by the numbers). Non-citizens deported mostly for non violent offenses*. Human Rights Watch, New York, USA. Repérer à <http://www.hrw.org>.

Hurbon, L (1987). *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*. Paris: Les Éditions Karthala.

Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatiques (2009a). *Grandes leçons socio-demographiques Tirées du 4e Recensement Général de la Population Haïtienne (RGPH)*. Repéré à [http://www.ihsi.ht/pdf/projection/GDESLECONSRAP\\_D'ANALYSE\\_21-08-2009.pdf](http://www.ihsi.ht/pdf/projection/GDESLECONSRAP_D'ANALYSE_21-08-2009.pdf).

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (2009b). *Objectifs du millénaire pour le développement. État, tendance et perspectives*. Repérer à <http://www.ihsi.ht>.

International Crisis Group Board of Trustees (2007). *Gangs, générations et processus transnationaux: atelier sur Crime organisé et violence urbaine*. Rapport Amérique latine/Caraïbes, n°24, Bruxelles.

Immigration to the United States and related topics. (s.d.). Dans *Wikipédia*. Repérer à [http://en.wikipedia.org/wiki/Border\\_Protection,\\_Antiterrorism\\_and\\_Illegal\\_Immigration\\_Control\\_Act\\_of\\_2005](http://en.wikipedia.org/wiki/Border_Protection,_Antiterrorism_and_Illegal_Immigration_Control_Act_of_2005).

Jeffrey, D (2005). Le chercheur itinérant, son éthique de la rencontre et les critères de validation de sa production scientifique. Acte du colloque Recherche qualitative et production de savoirs. *Recherches Qualitatives*, Hors série- n° 1, pp. 115-127.

Jérôme, J., P. (2009, 12 mai). Les déportés alimentent-ils l'insécurité en Haïti. *Le Nouvelliste Haïti*. Repérer à <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/70004/Les-deportes-alimentent-ils-linsecurite.html>.

Kanstroom, D. (2013). Introduction de Le jour d'après. Les lois sur les expulsions et la constitution d'une nouvelle diaspora américaine (Traduction de Serge Slama 2014). *La Revue des droits de l'homme (En ligne)*, mis en ligne le 17 janvier 2014 à <http://revdh.revues.org/333>.

Kanstroom, D. (2007). *Deportation Nation: Outsiders in American History*. Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press.

Kanstroom, D. (2000). «Deportation, Social Control, and Punishment: Some Thoughts about Why Hard Laws Make Bad Cases». (Symposium: United States Immigration policy at the millennium). *Havard Law Review*. vol 113, n° 8, pp.1890-1935.

Kushner, J. (2011). US deportees to Haiti, jailed without cause, face severe health risks. *Florida Center for Investigative Reporting*. Repérer à <http://fcir.org/2011/11/17/u-s-government-will-review-300000-deportation-cases/>.

Lacaze, L. (2008). La théorie de l'étiquetage modifiée, ou l'analyse « stigmatisé revisitée ». *Nouvelle revue de psychosociologie*. vol 1, n° 5, pp. 183-199. DOI:10.3917/nrp.005.0183

Lejeune, C. (2009). Immigrants in the United States: "Illegal Aliens" on their way to becoming emergent "possible subjects". *European journal of American studies*. vol 4, n° 3. DOI:10.4000/ejas.7725.

Link, B.,G. et Phelan, J. C. (2001). Conceptualizing stigma. *Annual Review Sociology*, n° 27, pp.363-385.

MacDonald, S.-A. (2010). *Staying Alive while living: Conceptualizations of risk among Homeless youth* (Thèse de doctorat). Université de Montréal.

Manuel de recherche des ressources documentaires de Bibliothèque et Archives Canada sur les l'Holocauste (s.d). Dans *Bibliothèque du Canada*. Repérer à [http://www.nlc.bnc.ca/history/18/h18\\_2953\\_f.html](http://www.nlc.bnc.ca/history/18/h18_2953_f.html).

Mathieu, L (2009). Heurs et malheurs de la lutte contre la double peine : éléments pour une analyse des interactions entre mouvements sociaux et champ politique. *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n° 2, pp. 63-87.

Marcelin, L. H. (2007). “Gangs, générations et processus transnationaux”, atelier sur “Crime organisé et violence urbaine ”, SSRC/Conflict Prevention and Peace Forum/MINUSTAH, Port-au-Prince.

Midgley, J. (2001). « Issues in International Social Work: Resolving Critical Debates in the Profession », *Journal of Social Work*, vol 1, n° 1. pp. 21-35.

Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (2004). *Carte de Pauvreté d'Haïti. Version 2004*. Repérer à <http://www.mpce.gouv.ht/cartepauvrete.pdf>.

Mongeau, P. (2008). *Réaliser son mémoire ou sa thèse. Côté Jeans et Côté Tenue de soirée*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

Perrin, N (2004). Les déterminants individuels du retour ou la pérennisation de l'immigration: une analyse du cheminement des immigrants dans les années 1990 en Belgique *Les migrations Internationales: observation, analyse et perspectives*. Acte du Colloque de Budapest, 2004.

Pezeril, C. (2008). Histoire d'une stigmatisation paradoxale, entre Islam, colonisation et «auto-étiquetage. Les Baay Faal du Sénégal. Édition de l'E.H.E.S.S./*Cahiers d'études africaines*, vol 4, no 192, pp. 791-814.

Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. (dans *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et*



*méthodologiques*, Poupart, Deslauriers et Gr Laperrière, Mayer, Pires, 1997), pp.113-169. Première partie. Montréal: Gaétan Morin.

Pollner, M. (1978). Constitutive and mundane version of labelling theory. *Human Studies*, vol 1, Issue 1, pp 269-288. DOI 10.1007/BF02132617

Programme des Nations-Unies pour le Développement (2014). *Rapport sur le développement humain 2014. Pérenniser le progrès humain: réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*. Programme des Nations-Unies pour le développement, New York, USA.

Programme des Nations-Unies pour le Développement (2013). The Rise of the South. Human Progress in a Diverse world. *Explanatory note on 2013 HDR composite indices*. Repérer à <http://www.hdrstats.undp.org/images/explanatory/HTI.pdf>.

Preston, J. (November 17, 2011). United States to Review Cases Seeking Deportations. *New York Times*. Repérer à [http://www.nytimes.com/2011/11/17/us/deportation-cases-of-illegal-immigrants-to-be-reviewed.html?\\_r=2&hp](http://www.nytimes.com/2011/11/17/us/deportation-cases-of-illegal-immigrants-to-be-reviewed.html?_r=2&hp).

Robert, P (sous la direction de Rey-Debove, J et Rey, A) (2012). *Le Petit Robert*. Dictionnaire Alphabétique et analogique de la langue française. Nouvelle Édition. Société Dictionnaires le Robert. Paris.

Ritzer, G. (2007). *The Blackwell Encyclopedia of sociology*. Volume V. Blackwell Publishing. Oxford, United Kingdom.

Rullac, S. et Ott, L. (2010). *Dictionnaire pratique du travail social*. Dunod, Paris.

Saint-Vil, J (2013). Les déportés des États-Unis. Repérer à <http://www.tanbou.com/2013/LesDeportesHaitienSaintVil.htm>.

Savoie-Zajc (2007). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide. Acte du colloque Recherche qualitative: les questions de l'heure. *Recherches Qualitatives*. Hors série, n° 5, pp. 99-111. Repérer sur <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>.

Sénat du Canada. (2005). *Délibération du Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste*. Première session de la trente-huitième législature, 2004-2005, Fascicule n° 16.

Slama, S. (2013). Introduction. Système américain d'immigration: un dispositif en panne? *La Revue des droits de l'homme*, Vol 4. Repérer à <http://revdh.revues.org/346>.

The deportation of the Acadian. (s.d). Dans *l'Encyclopédie du Canada*. Repérer à [http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE\\_Version=F](http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE_Version=F) le 8 mai 2015.

Tannenbaum, F. (1938). *Crime and the community*. Michigan, Édition: Ginn and Company - Columbia University Press 1951, New York.

United Nations for Development Program (2014). Human development report 2014. Sustaining human progress: reducing vulnerabilities and building resilience. Explanatory note on the 2014 development report composite indicies. Disponible sur <http://hdr.undp.org/en/data>.

U.S. Department of Homeland Security, U.S. Citizenship and Immigration Services, Office of Citizenship. (2007). *Welcome to the United States: A Guide for New Immigrants*. Washington D.C. Revised Edition.

United States Immigration and Customs Enforcement (2013). *Policy for resumed removals to Haiti*. Repérer à <http://www.ice.gov/news/releases/1104/110401washingtondc2.htm>.

## **ANNEXES**



## Annexe 1

### FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

**Titre de la recherche :** La problématique de la déportation des immigrants Haïtiens par les États-Unis: l'étiquette de «déporté» un obstacle à leur intégration.

**Chercheur** : Louis Justin VOLTAIRE

**Directrice de recherche** : *Sue-Ann Macdonald*

#### A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

##### 1. Objectifs de la recherche.

Ce projet de recherche vise à mieux comprendre l'impact de l'étiquette de «déporté» dans le processus d'installation et de réinstallation des personnes immigrées expulsées par les États-Unis d'Amérique en Haïti, en particulier dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (Port-au-Prince et l'étendue de ses tentacules sur Carrefour, Delmas et Pétion-Ville). Cette démarche de compréhension expérientielle du groupe de ces personnes consiste, dans un premier temps, à identifier en quoi cette étiquette peut être un élément de blocage à leur intégration. En second lieu, elle vise à identifier les facteurs susceptibles de favoriser l'installation et la réinstallation dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Enfin, elle nous amène à comprendre l'impact de cette étiquette sur les épreuves résultant du vécu du groupe de ces personnes immigrées expulsées dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

##### 2. Participation à la recherche

Votre participation à cette recherche consiste à (les cases seront cochées en fonction du choix et du profil du participant) :

- Participer à une entrevue semi-dirigée à partir de laquelle vous serez invité à parler de votre expérience personnelle sur les impacts de l'étiquette de déporté dans votre intégration dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.
- Répondre pendant environ 90 minutes aux questions portant sur votre vécu après-déportation, les aspects symboliques visible et invisible du phénomène, le sens de l'étiquette de déporté qui vous est attribuée, le processus d'intégration et les épreuves que vous avez encourues dans la communauté à laquelle vous vivez.
- Reprendre les faits saillants dans une fiche synthèse pendant une quinzaine de minutes.

#### **4. Confidentialité**

Les informations fournies lors de cet entretien resteront confidentielles. Je serai le seul à avoir accès à votre nom puisque je serai l'intervieweur. La grille synthétique sera codifiée par un pseudonyme que vous aurez à déterminer. Les informations relatives à votre identité ne seront pas partagées ou publiées, celles-ci seront détruites à la déposition du travail final. Les documents et autres supports relatifs à l'interview seront gardés dans un coffre bien verrouillés jusqu'à la fin du travail et seule la directrice de mémoire pourra les consulter sur demande. Ils seront conservés, à toutes fins utiles par l'Université de Montréal, pendant 7 ans

#### **5. Avantages et inconvénients**

En tant que participant, votre témoignage constituera la toile de fond à analyser dans cette étude. Les résultats des analyses de votre point de vue en rapport aux interactions avec votre communauté de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince porteront à la compréhension des obstacles résultant de l'étiquetage d'un groupe ou d'une communauté en quête d'intégration dans une société donnée. Les conclusions de cette démarche expérientielle permettront aux intervenants sociaux d'élaborer des programmes d'interventions centrées sur le poids de l'étiquette et de la stigmatisation que supporte le groupe des personnes immigrées expulsées. Enfin, le résultat tiré des analyses de votre vécu contribue à renforcer la littérature sur la problématique de la déportation.

L'inconvénient serait que votre participation à l'étude risque de vous priver de deux heures de votre activité pour s'entretenir à partir d'un questionnaire semi-directif et d'une fiche de synthèse pendant 90 minutes.

#### **6. Droit de retrait**

Vous participez volontairement à cette étude. Vous pouvez décliner à n'importe quel moment par un avis verbal (téléphone) ou par écrit (message sur papier ou courriel électronique). Vous pouvez le faire sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Pour toutes informations relatives de votre retrait par écrit ou verbal, s'il vous plaît communiquez avec moi, le chercheur, au numéro de téléphone et courriel mentionnés à la fin de ce document. Une fois prit connaissance de votre retrait, les informations qui ont été recueillies ou sont en train de l'être seront détruites.

## B) CONSENTEMENT

Je déclare, \_\_\_\_\_ avoir lu et/ou entendu, mais également compris informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et avoir saisi le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

En foi de quoi, je consens librement à y participer, tout en sachant que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans justification de ma décision.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Moi, Louis Justin VOLTAIRE, chercheur, je déclare avoir lu et expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur \_\_\_\_\_ Date :  
\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_ (J/M/A)

Pour toute question relative à la recherche, ou pour votre retrait de la recherche, communiquez à Louis Justin VOLTAIRE (étudiante à la maîtrise en service social de l'Université de Montréal).

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal.





## Annexe 2

### **Grille d'entretien individuel: les conséquences et les effets de l'étiquette de déportés sur les vécus des PIEs de l'AMPAP**

#### ***A- Questions référant à la déportation.***

- Comment avez-vous vécu le processus de votre déportation vers Haïti?
- Parlez-moi de votre arrivée dans le pays? Comment a été l'accueil?
- Que s'est-il passé dans les jours qui suivent votre arrivée?
- Qu'est-ce que cela signifie pour vous le fait de retourner au pays?
- Cela ne vous arrive-t-il pas de penser ou tenter de retourner aux États-Unis? Pourquoi?

#### ***B- Questions relatives à l'étiquette de déporté.***

- Est- ce qu'il y a des gens qui ont l'habitude de vous appeler déporté? Si oui, comment vous vous sentez-vous?
- Avez-vous l'habitude d'entendre des propos qui sont défavorables aux personnes expulsées? Si oui, avez-vous des réactions?
- Vous est-il déjà arrivé de vous identifier comme un déporté? Pourquoi?
- Y a-t-il un parmi les qualificatifs utilisés que vous vous sentez plus à l'aise? Pourquoi?
- Depuis votre arrivée jusqu'à ce jour avez-vous connu des difficultés en lien avec cette déportation?
- Avez-vous déjà été accusés d'un acte par le fait que vous étiez expulsés des États-Unis d'Amérique?
- Y a-t-il un événement qui a modifié le regard de votre communauté envers vous? Si oui, pourquoi?

***C- Questions concernant l'intégration des immigrants haïtiens expulsés vivant dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.***

- Dès votre arrivée, y-a-t-il une prise en charge qui a été faite par le gouvernement, d'un organisme ou autres? Si oui, en quoi consiste-t-elle?
- Comment expliquez-vous le choix de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince pour votre évolution?
- Dites-nous quels sont les impacts cela a eu dans votre projet d'intégration, le fait d'être reconnu ou non comme une personne qui a été expulsée des États-Unis?
- Une fois installée dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, avez-vous entrepris une activité? Si oui, parlez-moi un peu?
- Avez-vous reçu de l'aide de vos proches? Amis?
- Participez-vous à des activités dans votre communauté? Si oui, pouvez-vous me donner des exemples? Si non, pourquoi?
- Avec quel type de personnes vous vous sentez plus à l'aise?
- En quoi les épreuves ou les difficultés rencontrées en rapport au qualificatif de déporté vous permettent-elles d'avancer vers l'avenir?
- Pensez-vous qu'il existe un endroit plus propice pour quelqu'un qui a connu l'expérience de la déportation de mieux s'installer en Haïti? Pourquoi?

**Annexe 3**

# 1- *Fiche signalétique de :* \_\_\_\_\_ *En date du:* \_\_\_\_\_

*Lieu :* \_\_\_\_\_

*Durée:* \_\_\_\_\_

***Données socio-biographiques***

Pseudonyme : .....	Sexe : .....	Âge : .....
Durée de temps passe aux ÉUA : ..	Lieu de résidence aux ÉU: .....	Lieu de résidence actuelle : .....
Statut avant la déportation : ...	Durée de temps en Haïti après déportation : 5 ans et 10 mois.	Date de déportation : .....
Lieu de naissance : .....	Nombre d'années passées en prison : .....	Niveau d'étude : .....
Cause de la déportation : .....		

***Thème 1: Compréhension de l'étiquette de «déportés»***

---

---

---

---

***Thème: Identification des éléments de blocages de l'étiquette de « déporté» selon le vécu***

---

---

---

---

***Thème 3- Identification des éléments de stratégie de survie.***

---

---

---

---



## **Annexe 4**

### **Grille d'entretien individuel: les conséquences et les effets de l'étiquette de déportés sur les vécus des PIEs de l'AMPAP**

- Pouvez-vous me parler de votre retour en Haïti?
- Qu'est-ce que cela signifie pour vous le mot « déportés »?
- Pouvez-vous me dire ce que vous ressentez quand vous êtes appelé déporté?
- Comment est-ce que vous êtes vu dans votre communauté?
- Sur quoi se base-t-on pour identifier un « déporté » dans votre communauté? Pourquoi?
- Quel rapport développez-vous avec votre environnement social (famille, ami, communauté)?
- Qui contactez-vous le premier quand vous avez besoin? Pourquoi?
- En quoi les épreuves ou les difficultés rencontrées en rapport au qualificatif de « déportés » vous permettent-elles d'avancer vers l'avenir?
- Qu'est-ce que cela signifie pour vous: vivre en Haïti après votre retour des EUA?